

CONDITIONS OF USE FOR THIS PDF

The images contained within this PDF may be used for private study, scholarship, and research only. They may not be published in print, posted on the internet, or exhibited. They may not be donated, sold, or otherwise transferred to another individual or repository without the written permission of The Museum of Modern Art Archives.

When publication is intended, publication-quality images must be obtained from SCALA Group, the Museum's agent for licensing and distribution of images to outside publishers and researchers.

If you wish to quote any of this material in a publication, an application for permission to publish must be submitted to the MoMA Archives. This stipulation also applies to dissertations and theses. All references to materials should cite the archival collection and folder, and acknowledge "The Museum of Modern Art Archives, New York."

Whether publishing an image or quoting text, you are responsible for obtaining any consents or permissions which may be necessary in connection with any use of the archival materials, including, without limitation, any necessary authorizations from the copyright holder thereof or from any individual depicted therein.

In requesting and accepting this reproduction, you are agreeing to indemnify and hold harmless The Museum of Modern Art, its agents and employees against all claims, demands, costs and expenses incurred by copyright infringement or any other legal or regulatory cause of action arising from the use of this material.

NOTICE: WARNING CONCERNING COPYRIGHT RESTRICTIONS

The copyright law of the United States (Title 17, United States Code) governs the making of photocopies or other reproductions of copyrighted material. Under certain conditions specified in the law, libraries and archives are authorized to furnish a photocopy or other reproduction. One of these specified conditions is that the photocopy or reproduction is not to be "used for any purpose other than private study, scholarship, or research." If a user makes a request for, or later uses, a photocopy or reproduction for purposes in excess of "fair use," that user may be liable for copyright infringement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ОСОБЫЙ АРХИВ ГЛАВАРХИВА СССР

Центральный Государственный архив
Главархива СССР

1909
1912

ФОНД №235

ЦХАДК

Опись № 1 Инв. №№ 129 - Коробка № 11
143

59-8200

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Générale
DE
**CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL**
Société Anonyme
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859
66, Rue de la Victoire

Compte N° *13 594*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° *29*

Montant du mandat.	<i>30</i>
Droit.	<i>20</i>
Taxe de timbre et de franchise.	0 10

Le porteur peut indiquer
dans le nom et l'adresse
le destinataire.

M. *Paul Rosenberg*
à

Paris (Circular stamp: PARIS 44, AN 11, HAUSSE)

Janvier 1919

3
IR

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé
de votre compte réglé au *31 Décembre 1918*

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir
reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent
trimestre, nous considérerons votre silence comme une
acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veillez agréer, *Monsieur*, l'expression de
nos sentiments distingués.

S^TE G^LE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Générale
DE
CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Société Anonyme
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

60, Rue de la Victoire

Compte N° *13 594*

Paris, le *1^{er} Janvier* 191*9*

Monsieur
Paul Rosenberg

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé
de votre compte réglé au *31 Décembre* 191*8*

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir
reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent
trimestre, nous considérerons votre silence comme une
acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veillez agréer, *Monsieur*, l'expression de
nos sentiments distingués.

S^TE G^LE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Générale
DE
**CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL**

Société Anonyme
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire

Compte N° *13 594*

Paris, le *1^{er} Octobre* 191*8*

Monsieur
Paul Rosenberg

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé
de votre compte réglé au *30 Septembre* 191*8*

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir
reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent
trimestre, nous considérerons votre silence comme une
acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veillez agréer, *Monsieur* l'expression de
nos sentiments distingués.

S^{TÉ} G^{LÉ} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

15594

DOIT

Monsieur Paul Rosenberg Compte-Courant et d'Intérêts réglé

au 30 Septembre 1918 à la S^{TE} G^{LE} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AVOIR

1918	1	700	Chq	4	7	Affix	09	juin	1			
	3	18750	"	3	7	Goldner	09	juin	2		7	
	5	18740	"	5	7	"	4		4		7	
	6	25000	"	7	7	"	5		5		1050	
	11	1	Carnet	10		Chq						
	11	18750	Chq	8	7	Morgan George	10		10		1875	
	16	100	"	10	7	"	15		15		75	
	18	200	"	9	7	Muller	17		17		34	
	19	5256.05	"	1		Lalande	18		18		945	
	29	100	"	4	7	"	20		20		20	
			60	0	7	St. Xingelanes	"		20			
			50	5	7	Posteur	20		20			
		215	100	5	7	"	20		20		45	
	34	460.45	"	6	7	Goldner	23		23		174	
	25	1000	"	7	7	Celaik	24		24		240	
	27	60	"	8	7	"	26		26		15	
		1	Carnet	10		Chq						
Août	3	900	Chq	9	7	Garnier	0	Août	33		297	
	5	90	"	1	7	"	5		34		30	
	6	129.20	"	2	7	"	5		36		45	
	8	1500	"	10	7	Morgan	6		37		500	
	16	1450	"	3	7	Singulier	14		45		652	
Sept	4	100	"	4	7	"	3		34		34	
	9	200	"	5	7	Muller	7	Sept	69		138	
	10	529.70	"	6	7	Lomarc	9		71		375	
	13		500	7	7	"	12		74			
		501	Carnet	10		Chq					370	
	19	200	Chq	8	7	Muller	18		80		160	
	26	260	"	9	7	"	25		87		226	
										5868.60	à reporter	7507

1918	2	2406.79	Solde au 30 juin	pour l'année 1918	3							
juin	2	1359.40	Vent exp	juin	3		40					
		20000	"	"	3		750					
	9	20000	"	"	10		2000					
		5000	" en 1 Chq 30 juil	"	10		500					
	29	2250	" " 1 juil exp	"	30		675					
	31	1273.20	" exp	1	Août	32	406					
Août	1	200	"	2		33	680					
Sept	3	1665	"	4	Sept	66	1095					
										60954.59	à reporter	6153

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Générale
DE
**CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL**

Société Anonyme
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire

Paris, le 17 Avril 1918

Monsieur Paul Rosenberg

Compte N° 13594

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé de votre compte réglé au 31 Mars 1918

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent trimestre, nous considérerons votre silence comme une acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veillez agréer, M. *monsieur* l'expression de nos sentiments distingués.

STÉ G^{LE} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Générale
DE
**CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL**

Paris, le 1^{er} juillet 1915

Société Anonyme
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire

Monsieur Paul Rosenberg

Compte N° 13594

SUCCESSALE II

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé de votre compte réglé au 30 Juin 1915

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent trimestre, nous considérerons votre silence comme une acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veillez agréer, *Monsieur* l'expression de nos sentiments distingués.

STÉ G^{LE} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

K 2655

NOTE DE FRAIS

M 14

H. Layet
 Docteur en Droit
 AVOCAT AGRÉÉ
 près le Tribunal de Commerce
 11, Rue de Valois
 PALAIS-ROYAL

TÉLÉPHONE
148-31

Pour M. *J. P. Rosenberg fils*
 Contre M. *Piebaault Lisson*
 Demande en paiement de
 5000^{fr} Créance acceptée.

Audience
 du 26 avril
 1910

Saisie-arrest		8 45	
Dénonciation		8 45	
Contre-dénonciation		8 45	
Amende Cour		1 20	
Amende Procureur		14 45	
Affidavit		6 45	
Procès-verbal Jugement		6 15	
Enregistrement		48 45	
Expédition		16 40	
Honoraires		100 ^{fr}	
Chai 2	Reçu provision	300 ^{fr}	238 45
	Indemnité en		
	Plusieurs versements		
	Principal	5000 ^{fr}	
	Intérêts	122 50	
	Frais légaux	167 25	5299 75
			5589 75
	400 ^{fr} versé à M. P. Rosenberg	4500 ^{fr}	
	Compte au règlement de l'affaire Carling	1700 ^{fr}	
	Reste par l'huissier à l'ordre		
	d'honoraires de règlement	200 ^{fr}	3400 ^{fr}
	Solde créancier		2189 75
			1951 30

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

15

H. Laroche Paris, le 12. 1911

Docteur en Droit
AVOCAT AGRÉÉ
TÉLÉPHONE
14 5 31
près le Tribunal de Commerce
11, Rue de Valois
PALAIS-ROYAL

Monsieur

Monsieur le Président

Je vous prie de bien vouloir
remettre la somme de 100 francs
pour l'achat des actions. Je vous prie
d'arrêter la disposition, le
restant sera versé en huit
jours de la présente.

Veuillez agréer
Monsieur le Président
mes salutations
distinguées.

Le Paul Rosenberg
avocat des parties

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DIRECTION GÉNÉRALE
des
CONTRIBUTIONS DIRECTES.

MODÈLE N° 3

41 bis

la Muette (Est)
Chaillot

IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU.
(Loi du 15 juillet 1914, art. 5 à 25, et décret du 15 janvier 1916.)

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

de la déclaration souscrite le 28 avril 1916,
par M. Rosenberg Paul,
demeurant à Paris R Kleber 87.

Situation de famille de l'intéressé d'après la déclaration : marie

Revenu global déclaré : 2750 francs.

La déclaration susvisée a été reçue le 1 MAI 1916 1916,
et enregistrée sous le n° 133 f. par le Contrôleur des Contributions
directes soussigné.

OBSERVATIONS.

A Paris, le 15 Mai 1916 1916

[Signature]

Bordeaux. — Imp. centrale G. Delmas. — Mod. 1914.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Modèle N° 4.

ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

17 MAI 16430

IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU.

(LOI DU 15 JUILLET 1913, ART. 33.)

[Décret du 28 janvier 1916.]

Monsieur

Rosenberg Paul

à Avenue Kléber 87

Département de Paris

5^{ème} Arrondissement

Le Directeur des Contributions Directes.

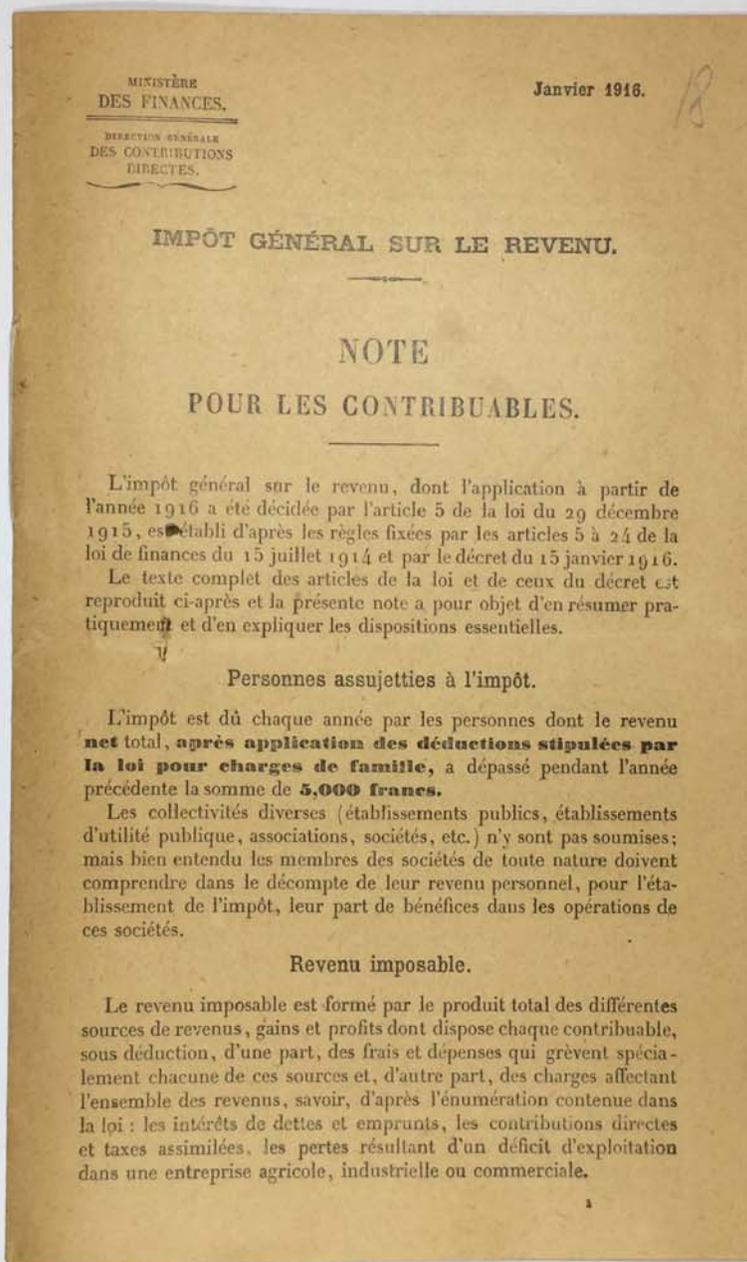
Finances. [155 x 125]

Timbre du bureau d'exp.

Paris 17 MAI 16430

Paris 5^{ème} Arrondissement

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

— 2 —

Les revenus dont il est fait état pour l'établissement de l'impôt sont ceux qui ont été réalisés au cours de l'année précédente.

Pour 1916, en particulier, l'impôt portera sur les revenus réellement acquis au cours de l'année 1915. Si donc, pendant cette dernière année, les revenus d'un contribuable ont diminué pour une cause quelconque et notamment par suite de la guerre, l'intéressé tiendra compte de cette diminution lorsqu'il produira sa déclaration. Les sommes qu'il n'aura pas touchées en 1915, même si elles sont susceptibles de l'être ultérieurement, soit pendant, soit après la guerre, pourront ne pas être comprises parmi les revenus déclarés. Mais, dans le cas où elles seraient encaissées au cours de l'une des années suivantes, elles devraient être reprises dans la déclaration des revenus de cette année.

Chaque chef de famille est imposable pour ses revenus personnels et pour ceux de sa femme, sauf dans le cas où celle-ci, étant séparée de biens, ne vit pas avec son mari.

Il est également imposable pour les revenus personnels de ses enfants et des autres membres de sa famille vivant avec lui, à moins qu'il ne préfère demander que ceux-ci soient traités comme des contribuables distincts.

Avantages accordés en considération de la situation de famille.

Si le contribuable est **marié**, il a droit à une déduction spéciale de **2,000 francs** sur son revenu total;

S'il a des **personnes à sa charge** (ascendants âgés de plus de 70 ans ou infirmes, descendants ou enfants recueillis, âgés de moins de 21 ans ou infirmes), il bénéficie d'autre part d'une déduction de **1,000 francs** par personne jusqu'à la cinquième et de **1,500 francs** par personne en sus de cinq.

Chaque contribuable n'étant passible de l'impôt que si son revenu total excède 5,000 francs, après application préalable des déductions qui viennent d'être indiquées, il s'ensuit qu'en fait un contribuable marié n'est imposable que si son revenu réel dépasse : 7,000 francs, lorsqu'il n'a aucune personne à sa charge; 8,000 francs, quand il a un enfant mineur; 9,000 francs, quand il a deux enfants; 10,000 francs, quand il a trois enfants et ainsi de suite.

De plus, les contribuables qui restent soumis à l'impôt ont droit encore, à raison de leurs charges de famille, à une atténuation de taxe. Le montant de leur cotisation, calculée d'après le tarif légal, est réduit de 5 p. 100 pour une personne à leur charge, 10 p. 100 pour deux personnes, 20 p. 100 pour trois personnes et ainsi de suite, chaque personne au delà de la troisième donnant droit à une nouvelle réduction de 10 p. 100, jusqu'à concurrence d'une réduction maximum de 50 p. 100.

— 3 —

Calcul de l'impôt.

Le revenu net, préalablement diminué du montant des déductions prévues en faveur des contribuables mariés et ayant des charges de famille, est taxé de la manière suivante :

La portion de ce revenu inférieure à 5,000 francs est d'abord entièrement exonérée.

Puis l'impôt est appliqué, d'après le taux fixé par la loi (2 p. 100 en vertu de la loi du 15 juillet 1914), savoir :

Au cinquième de la fraction du revenu comprise entre 5,000 et 10,000 francs;

Aux 2 cinquièmes de la fraction comprise entre 10,000 et 15,000 francs;

Aux 3 cinquièmes de la fraction comprise entre 15,000 et 20,000 francs;

Aux 4 cinquièmes de la fraction comprise entre 20,000 et 25,000 francs;

A la totalité du surplus.

La somme totale ainsi obtenue est, en fin de compte, réduite s'il y a lieu, comme il est dit plus haut, de 5 p. 100, 10 p. 100, 20 p. 100, etc., suivant le nombre des personnes à la charge du contribuable.

Le résultat de ce mode de taxation, pour quelques chiffres de revenu pris comme exemples, est indiqué dans le tableau ci-après :

CHIFFRE DU REVENU TOTAL.	MONTANT DE L'IMPÔT DÛ PAR UN CONTRIBUABLE		
	célibataire.	marié sans enfant.	marié avec 3 enfants mineurs.
francs.	francs.	francs.	francs.
6,000	4	#	#
8,000	12	4	#
10,000	20	12	#
12,500	40	24	8
15,000	60	44	16
20,000	120	96	48
25,000	200	168	96
30,000	300	260	160
50,000	700	660	480
100,000	1,700	1,660	1,280
200,000	3,700	3,660	2,880
500,000	9,700	9,660	7,680

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

— 4 —

Déclaration.

Le contribuable peut faire, à son choix, une déclaration du chiffre de son revenu total ou une déclaration contenant le détail de ses revenus par catégories (revenus des propriétés foncières bâties; revenus des propriétés foncières non bâties; revenus des valeurs et capitaux mobiliers; bénéfices de l'exploitation agricole; bénéfices du commerce, de l'industrie et des charges et offices; revenus des emplois publics et privés; retraites, pensions et rentes viagères).

Si le contribuable ne veut faire qu'une déclaration de l'ensemble de ses revenus, il doit la produire **dans les deux premiers mois de chaque année** (1), sans attendre aucun avis.

Après l'expiration de ce délai de deux mois, il pourra encore faire une déclaration, dans le délai d'un mois après réception de l'avis du contrôleur des contributions directes le prévenant qu'il se trouve dans le cas d'être imposé. Mais alors il devra fournir le détail de ses revenus par catégories.

Dans l'une et l'autre hypothèses, la déclaration emporte d'ailleurs les mêmes conséquences. Les énonciations qu'elle contient sont **tenuës pour exactes**, à moins que l'Administration, après l'avoir vérifiée, uniquement à l'aide des éléments certains dont ses agents disposent en vertu de leurs fonctions, n'apporte la preuve contraire. C'est là une situation différant essentiellement de celle du contribuable qui, n'ayant pas fait de déclaration, est taxé d'office par le contrôleur des contributions directes, car il incombe dans ce cas au contribuable de prouver l'inexactitude de la base d'imposition qui lui a été assignée.

La déclaration assure, en outre, au contribuable le bénéfice de la déduction des charges qui peuvent grever son revenu global — dettes, impôts, etc., — cette déduction n'étant acquise, aux termes de la loi, qu'à ceux qui produisent la déclaration de leur revenu.

Il suit de là que, conformément à l'intention nettement exprimée du législateur, la déclaration, lorsqu'en particulier le contribuable en a pris l'initiative, comporte pour celui qui la souscrit de très notables avantages.

(1) Pour l'année 1916, l'ouverture du délai de déclaration a été retardée par un décret du 30 décembre 1915 et les déclarations seront reçues pendant la période de deux mois s'étendant du 1^{er} mars au 30 avril.

En outre, des délais supplémentaires qui pourront aller jusqu'à trois mois après la cessation des hostilités et qu'un décret réglera ultérieurement, seront accordés aux contribuables, mobilisés ou non, qui se trouveront par suite de force majeure empêchés de faire leur déclaration dans le délai de droit commun.

— 5 —

Rédaction de la déclaration.

Les formules destinées à la rédaction des déclarations sont mises dans les mairies à la disposition des intéressés.

Établies suivant les prescriptions du règlement du 15 janvier 1916, elles présentent toutes les explications nécessaires pour guider les contribuables.

Ceux-ci auront soin de retirer les formules dont ils auront à faire emploi à la mairie du lieu où leur imposition doit être établie, c'est-à-dire à la mairie de la commune — ou du quartier — où se trouve située leur résidence, unique ou principale. C'est en effet sur ces formules que sera indiquée l'adresse du contrôleur des contributions directes à qui la déclaration devra parvenir.

L'intéressé porte d'abord sur la formule de déclaration ses nom et prénoms; il indique le lieu de sa résidence, ou, s'il a plusieurs résidences, le lieu de son principal établissement, puis la nature de ses occupations professionnelles.

S'il se trouve dans le cas de réclamer le bénéfice de déductions spéciales en raison de sa situation de famille, il consigne les indications indispensables pour le calcul de ces déductions dans les cadres disposés à cet effet.

Puis en vue de déterminer le revenu global que la déclaration doit faire ressortir, il classe, par catégories, les revenus, gains et profits de toute nature acquis par lui au cours de **l'année qui a précédé celle de la déclaration**. Dans chaque catégorie il ne retient que le revenu net, c'est-à-dire l'excédent du produit brut sur les dépenses et frais nécessaires pour l'acquisition et la conservation du revenu, tels qu'ils sont précisés par l'article premier du décret du 15 janvier 1916. Après avoir ainsi calculé le produit net de ses revenus de diverses catégories, le contribuable en fait figurer sur sa déclaration le montant total et, s'il le juge à propos ou s'il y est tenu comme on l'a expliqué ci-dessus, le détail par catégorie.

Il fournit ensuite, au sujet de la nature et du montant des charges susceptibles de venir en déduction de l'ensemble de ses ressources, les renseignements exigés par l'article 3 du décret et indiqués sur la formule.

Retranchant enfin le montant de ces charges, s'il y a lieu, du montant total des revenus de diverses catégories, il dégage le chiffre du revenu global à retenir pour l'établissement de l'impôt, sans préjudice des déductions qui seront ultérieurement opérées pour charges de famille, d'après les renseignements consignés sur la déclaration.

Il va sans dire qu'en dehors des divers paragraphes de la formule ayant trait à des indications obligatoires, le déclarant ne remplit que ceux dont la teneur concerne des renseignements utiles

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

à fournir dans son propre intérêt. De telle sorte qu'un contribuable n'ayant à réclamer aucune déduction spéciale, pour charges grevant le revenu global ou pour charges de famille, pourra se borner, le cas échéant, à inscrire sur sa déclaration, après y avoir mentionné ses nom et prénoms, sa résidence et ses occupations professionnelles, la seule indication du montant total de son revenu net imposable.

Le contribuable atteste par l'apposition de sa signature l'exactitude de sa déclaration, qu'il envoie sous pli affranchi ou qu'il remet au contrôleur des contributions directes dont l'adresse figure au bas de la dernière page de la formule. Ce fonctionnaire en accuse réception.

La déclaration, une fois souscrite, est considérée comme maintenue chaque année par l'intéressé tant qu'elle n'a pas été renouvelée ou retirée.

Afin d'être à même d'examiner ultérieurement si les indications qui y ont été consignées sont ou non susceptibles d'être modifiées, il est utile, par suite, que le contribuable en conserve une copie.

Taxation administrative.

Le contribuable qui n'a fait de déclaration ni dans les deux premiers mois de l'année, ni dans le délai d'un mois après réception de l'avis qui lui a été envoyé par le contrôleur en exécution de l'article 16 de la loi du 15 juillet 1914, est taxé d'après le revenu qui lui a été notifié dans cet avis, réserve faite des rectifications qu'auraient motivées les observations écrites ou verbales qu'il a toujours la faculté de produire.

Mais, comme il a été dit, il appartient au contribuable taxé d'office, s'il conteste la régularité de sa base d'imposition, d'en démontrer l'inexactitude.

*

**

La loi dont le texte est ci-joint a voulu que les contribuables ne fussent exposés à aucune mesure inquisitoriale, ni à aucun procédé d'investigation vexatoire.

Elle ne les oblige, en effet, à la production d'aucun acte, livre ou pièce quelconque et ils demeurent libres d'apprécier quelles justifications il leur convient d'apporter à l'Administration.

S'ils sont conduits, par leur propre intérêt, à communiquer quelque document touchant au secret de leurs affaires, ils n'auront à craindre aucune divulgation, car la loi punit de peines sévères la violation du secret professionnel en cette matière et l'Administration ne manquera pas de prendre toutes les précautions nécessaires pour que des indiscretions ne puissent se produire.

TEXTES LÉGISLATIFS ET RÉGLEMENTAIRES.

LOI

portant fixation du budget général des dépenses et des recettes de l'exercice 1914.

(15 juillet 1914.)

EXTRAIT.

ART. 5. — Il est établi un impôt général sur le revenu.

ART. 6. — L'impôt général sur le revenu est dû, au 1^{er} janvier de chaque année, par toutes les personnes ayant en France une résidence habituelle.

Sont considérées comme ayant en France une résidence habituelle les personnes qui y possèdent une habitation à leur disposition à titre de propriétaires, d'usufruitiers ou de locataires, lorsque, dans ce dernier cas, la location est conclue soit par convention unique, soit par conventions successives, pour une période continue d'au moins une année.

ART. 7. — Si le contribuable a une résidence unique, l'impôt est établi au lieu de cette résidence.

Si le contribuable possède plusieurs résidences, il est assujéti à l'impôt au lieu où il est réputé posséder son principal établissement.

ART. 8. — Chaque chef de famille est imposable tant en raison de ses revenus personnels que de ceux de sa femme et des autres membres de la famille qui habitent avec lui.

Toutefois, les contribuables peuvent réclamer des impositions distinctes :

1° Lorsqu'une femme séparée de biens ne vit pas avec son mari;

2° Lorsque les enfants ou autres membres de la famille, sauf le conjoint, tirent un revenu de leur propre travail ou d'une fortune indépendante de celle du chef de famille.

ART. 9. — Sont affranchis de l'impôt :

1° Les personnes dont le revenu imposable n'excède pas la somme de 5,000 francs, majorée, s'il y a lieu, conformément à l'article 12 ci-après :

2° Les ambassadeurs et autres agents diplomatiques étrangers, ainsi que les consuls et agents consulaires de nationalité étrangère, mais seulement dans la mesure où les pays qu'ils représentent concèdent des avantages analogues aux agents diplomatiques et consulaires français.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ART. 10. — L'impôt est établi d'après le montant total du revenu net annuel dont dispose chaque contribuable. Ce revenu net est déterminé, en égard aux propriétés et aux capitaux que possède ce contribuable, aux professions qu'il exerce, aux traitements, salaires, pensions et rentes viagères dont il jouit, ainsi qu'aux bénéfices de toutes occupations lucratives auxquelles il se livre, sous déduction :

- 1° Des intérêts des emprunts et dettes à sa charge;
- 2° Des arrérages de rentes payées par lui à titre obligatoire;
- 3° Des autres impôts directs acquittés par lui;
- 4° Des pertes résultant d'un déficit d'exploitation dans une entreprise agricole, commerciale ou industrielle.

Le revenu imposable correspondant aux diverses sources de revenus énumérées ci-dessus est déterminé chaque année d'après leur produit respectif pendant la précédente année.

ART. 11. — En ce qui concerne les personnes non domiciliées en France, mais y possédant une ou plusieurs résidences, le revenu imposable est fixé à une somme égale à sept fois la valeur locative de cette ou de ces résidences, à moins que les revenus tirés par le contribuable de propriétés, exploitations ou professions, sises ou exercées en France n'atteignent un chiffre plus élevé, auquel cas ce dernier chiffre sert de base à l'impôt.

ART. 12. — Les contribuables mariés ont droit, sur leur revenu annuel, à une déduction de 2,000 francs.

En outre, tout contribuable a droit sur son revenu annuel à une déduction de 1,000 francs par personne à sa charge, si le nombre des personnes à sa charge ne dépasse pas cinq.

Pour chaque personne au delà de la cinquième, la déduction sera portée à 1,500 francs.

ART. 13. — Sont considérés comme personnes à la charge du contribuable, à la condition de n'avoir pas de revenus distincts de ceux qui servent de base à l'imposition de ce dernier :

- 1° Les ascendants âgés de plus de soixante-dix ans ou infirmes;
- 2° Les descendants ou enfants par lui recueillis, s'ils sont âgés de moins de vingt et un ans ou s'ils sont infirmes.

ART. 14. — Chaque contribuable est taxé seulement sur la portion de son revenu qui, après application des dispositions de l'article 12, dépasse la somme de 5,000 francs.

ART. 15. — L'impôt est calculé en comptant pour un cinquième la fraction du revenu imposable comprise entre 5,000 et 10,000 francs; pour deux cinquièmes la fraction comprise entre 10,000 et 15,000 francs; pour trois cinquièmes la fraction comprise entre 15,000 et 20,000 francs; pour quatre cinquièmes la fraction comprise entre 20,000 et 25,000 francs; pour l'intégralité, le surplus du revenu, et en appliquant au chiffre ainsi obtenu le taux de 2 p. 100.

Sur l'impôt ainsi calculé, chaque contribuable a droit à une réduction de 5 p. 100 pour une personne à sa charge, de 10 p. 100 pour deux personnes, de 20 p. 100 pour trois personnes et ainsi de suite, chaque personne au delà de la troisième donnant droit à une nouvelle réduction de 10 p. 100, sans que la réduction puisse être au total supérieure à la moitié de l'impôt.

ART. 16. — Les contribuables passibles de l'impôt souscrivent une déclaration de leur revenu global, avec faculté d'appuyer cette déclaration de leur revenu au détail des éléments qui le composent.

Ils fournissent dans leur déclaration toutes indications nécessaires au sujet de leurs charges de famille.

Ils doivent, en outre, pour avoir droit au bénéfice des déductions prévues à l'article 10, indiquer dans leur déclaration le chiffre et la nature des dettes et pertes qu'ils ont déduites de leur revenu global en vertu de l'article 10.

Les déclarations sont rédigées sur ou d'après des formules dont la teneur sera fixée par un règlement d'administration publique.

Elles sont reçues dans les deux premiers mois de chaque année.

Le contribuable qui ne renouvelle pas sa déclaration est considéré comme ayant maintenu sa déclaration précédente.

Les déclarations dûment signées sont remises ou adressées au contrôleur des contributions directes qui en délivre récépissé.

Le contribuable passible de l'impôt qui n'a pas fait sa déclaration dans le délai prévu ci-dessus, est prévenu qu'il peut encore la produire dans un nouveau délai d'un mois, mais à la condition d'indiquer la répartition, par nature de revenus, de l'ensemble de ses ressources. Il est informé, en même temps, du revenu d'après lequel son imposition sera établie d'office dans le cas où il ne produirait pas de déclaration satisfaisant aux conditions stipulées par le présent paragraphe.

ART. 17. — Le contrôleur vérifie les déclarations uniquement à l'aide des éléments certains dont il dispose en vertu de ses fonctions, tels que les données servant à l'établissement des rôles des contributions directes et des taxes assimilées, ainsi que de ceux qui, recueillis par tous les services publics en vertu des lois existantes, doivent sans exception lui être communiqués. Il n'a le droit d'exiger de l'intéressé la production d'aucun acte, livre ou document quelconque. Le contrôleur peut rectifier la déclaration; mais, dans ce cas, il adresse au contribuable, avant d'établir la matrice du rôle, l'indication des éléments qui serviront de base à son imposition, l'invite à se faire entendre ou à faire parvenir son acceptation ou ses observations et à fournir, s'il y a lieu, les justifications utiles au sujet des déductions qu'il demande par application des articles 10, 12 et 15. Si le désaccord persiste, le contribuable conserve le droit de réclamer par la voie contentieuse, après la publication du rôle.

Lorsqu'une insuffisance du revenu déclaré aura été constatée par l'administration après l'établissement du rôle, la cotisation correspondant à cette insuffisance pourra être réclamée au contribuable soit dans l'année même, soit au cours des cinq années suivantes.

Si une réclamation est introduite, le tribunal saisi du litige apprécie

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

les motifs invoqués par l'administration et par le contribuable et fixe la base d'imposition, la charge de la preuve incombant à l'administration.

ART. 18. — Dans le cas où le contribuable n'a déclaré qu'un revenu insuffisant, il est tenu de verser, en sus des droits afférents au montant réel de son revenu imposable, une somme égale à la partie de ces droits correspondant au revenu non déclaré. Toutefois le droit en sus n'est applicable que si l'insuffisance constatée est supérieure au dixième du revenu imposable.

ART. 19. — L'imposition du contribuable taxé d'office est valablement établie par l'administration, d'après les éléments définis à l'article 17, après qu'il a été invité à être entendu, sans que, à défaut d'éléments certains, le revenu imposable puisse dépasser :

1° Pour les propriétés bâties et non bâties, une somme égale au revenu net servant de base à la contribution foncière;

2° Pour les bénéfices agricoles, une somme égale à la moitié de la valeur locative des terres exploitées;

3° Pour toute profession assujettie à la patente, une somme égale à trente fois le principal de la patente.

En cas de désaccord avec l'administration, le contribuable taxé d'office ne peut obtenir, par la voie contentieuse, la décharge ou la réduction de la cotisation qui lui a été ainsi assignée qu'en apportant toutes les justifications de nature à faire la preuve du chiffre exact de son revenu, et il supporte la totalité des frais de l'instance, y compris ceux d'expertise. Toutefois, au cas où son revenu, établi par la juridiction compétente, ne serait pas supérieur de plus de 10 p. 100 au chiffre du revenu produit par lui, ces frais incombent à l'État.

ART. 20. — En cas d'insuffisance de déclaration ou de taxation constatée à l'ouverture d'une succession, le Trésor opérera le recouvrement des impôts non perçus.

ART. 21. — Les rôles de l'impôt général sur le revenu sont établis et le recouvrement en est poursuivi comme en matière de contributions directes.

En cas de déménagement du contribuable hors du ressort de la perception, comme en cas de vente volontaire ou forcée, l'impôt est immédiatement exigible pour la totalité de l'année courante.

ART. 22. — Les réclamations relatives à l'impôt général sur le revenu sont présentées, instruites et jugées comme en matière de contributions directes.

Toutefois, ces réclamations sont jugées et les décisions prononcées en audience non publique.

ART. 23. — Tous avis et communications échangés entre les agents de l'administration ou adressés par eux aux contribuables et concernant l'impôt sur le revenu doivent être transmis sous enveloppe fermée.

Les franchises postales et les taux spéciaux d'affranchissement reconnus nécessaires seront concédés ou fixés par décret.

Est tenue au secret professionnel, dans les termes de l'article 378 du Code pénal, et passible des peines prévues audit article, toute personne appelée, à l'occasion de ses fonctions ou attributions, à intervenir dans l'établissement, la perception ou le contentieux de l'impôt.

ART. 24. — Les contribuables ne sont autorisés à se faire délivrer des extraits des rôles de l'impôt général sur le revenu, suivant les dispositions législatives ou réglementaires applicables aux contributions directes, qu'en ce qui concerne leurs propres cotisations.

ART. 25. — Un règlement d'administration publique fixera les mesures d'exécution nécessaires pour l'application des dispositions des articles 5 à 24 de la présente loi.

DÉCRET

portant règlement d'administration publique pour l'exécution des dispositions de la loi du 15 juillet 1914 relatives à l'établissement d'un impôt général sur le revenu.

(15 janvier 1916.)

CHAPITRE I^{er}.

Du Revenu imposable.

ARTICLE PREMIER. — En vue de la détermination, pour chaque contribuable passible de l'impôt général sur le revenu, du revenu total qui doit servir de base au calcul de sa contribution, les revenus provenant de sources diverses sont classés de la façon suivante :

- Revenus des propriétés foncières bâties;
- Revenus des propriétés foncières non bâties;
- Revenus des valeurs et capitaux mobiliers;
- Bénéfices de l'exploitation agricole;
- Bénéfices du commerce, de l'industrie, de l'exploitation minière et des charges et offices;
- Revenus des professions libérales;
- Revenus des emplois publics et privés;
- Revenus de tous capitaux et de toutes occupations lucratives non dénommées ci-dessus;
- Retraites, pensions et rentes viagères.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Pour chaque catégorie de revenus, le revenu net est constitué par l'excédent du produit brut effectivement réalisé, y compris la valeur des profits et des avantages dont le contribuable a joui en nature, sur les dépenses effectuées en vue de l'acquisition et de la conservation du revenu.

Ces dépenses comprennent notamment :

En ce qui concerne les propriétés foncières, les frais de gestion, d'assurances, d'entretien et l'amortissement du capital immobilier, à l'exclusion des sommes dépensées pour l'accroissement de ce capital;

En ce qui concerne les valeurs mobilières, les impôts dont la charge annuelle incombe au possesseur de ces valeurs;

En ce qui concerne les exploitations agricoles, commerciales, industrielles et autres, le loyer ou, si l'exploitant est propriétaire, la valeur locative des fonds sur lesquels porte l'exploitation agricole, ainsi que des propriétés immobilières occupées pour les besoins de toutes les exploitations ci-dessus mentionnées; l'intérêt des capitaux prêtés à l'entreprise lorsque la personnalité de celle-ci est distincte de celle de l'exploitant; les traitements, salaires et rétributions diverses payés aux employés, ouvriers et auxiliaires, ainsi que la valeur des matières premières, les frais généraux divers et les frais d'assurances; le loyer du matériel et des installations n'ayant pas un caractère immobilier ou, si l'exploitant en est propriétaire, les frais d'entretien et l'amortissement, en tenant compte de la nature et des conditions de l'exploitation, à l'exclusion des sommes dépensées pour donner une plus-value à l'outillage et de celles affectées à l'extension de l'entreprise ou à la constitution de réserves;

En ce qui concerne les professions, emplois et toutes autres occupations lucratives, les frais de toutes natures et les dépenses que nécessite spécialement l'exercice de la fonction, de la profession, de l'emploi ou de l'occupation, ainsi que les retenues supportées et les sommes versées pour la constitution de pensions ou de retraites.

ART. 2. — Le revenu net servant de base à l'impôt est formé par l'ensemble des revenus nets afférents à chacune des catégories déterminées à l'article 1^{er}, sous déduction, dans les conditions où la loi autorise ce retranchement, des charges qui grèvent l'ensemble du revenu et qui sont spécifiées à l'article 10 de la loi du 15 juillet 1914.

CHAPITRE II.

Des Déclarations.

ART. 3. — Le contribuable passible de l'impôt qui souscrit la déclaration prévue par le premier paragraphe de l'article 16 de la loi du 15 juillet 1914 indique dans cette déclaration :

A. Ses nom et prénoms; le lieu de sa résidence ou, s'il a plusieurs résidences, le lieu de son principal établissement; la nature de ses occupations professionnelles;

B. Le montant de son revenu global.

Ce revenu est constitué par la totalisation du revenu net personnel du contribuable, de celui de sa femme, de ceux enfin des autres membres de sa famille qui habitent avec lui et des personnes qu'il déclare être à sa charge.

Toutefois, le contribuable peut s'abstenir de comprendre dans le revenu global qui fait l'objet de sa déclaration, les revenus personnels des membres de sa famille visés par le second alinéa de l'article 8 de la loi du 15 juillet 1914, lorsqu'il se trouve au cas de demander le bénéfice de cette disposition de la loi. Il doit alors dans sa déclaration réclamer ce bénéfice et désigner nommément lesdites personnes. Si cette demande est fondée, les personnes désignées jouissent des mêmes droits et sont soumises aux mêmes obligations que les autres contribuables.

C. L'état des charges que, par application de l'article 10 de la loi, il a déduites pour fixer le revenu global, objet de sa déclaration.

Cet état précise :

Au sujet des dettes contractées et des rentes payées à titre obligatoire, le nom et le domicile du créancier, la nature ainsi que la date du titre constatant la créance et, s'il y a lieu, le nom et la résidence de l'officier public qui a dressé l'acte, ou la juridiction dont émane le jugement, enfin le chiffre des intérêts ou arrérages annuels;

Au sujet des impôts directs ou des taxes assimilées aux contributions directes, la nature de chaque contribution, le lieu de l'imposition, l'article du rôle et le montant de la cotisation;

Au sujet des pertes résultant d'un déficit d'exploitation, la désignation de l'entreprise déficitaire, le chiffre et les éléments constitutifs du déficit.

D. S'il est marié, la date et le lieu de son mariage; s'il a des personnes à sa charge, les nom, prénoms, date et lieu de naissance de chacune d'elles, ainsi que les circonstances (lien de parenté, etc.) de nature à justifier que ces personnes doivent être considérées comme étant à sa charge par application de l'article 13 de la loi.

En outre, si le déclarant veut faire usage de la faculté, que lui réserve le premier paragraphe de l'article 16 de la loi du 15 juillet 1914, d'appuyer la déclaration de son revenu global du détail des éléments qui le composent, il peut spécifier la répartition de ce revenu dans les catégories déterminées par l'article 1^{er} du présent décret. Il indique également, s'il est chef d'entreprise, le siège de son exploitation; s'il est employé d'une administration publique ou d'une entreprise privée, l'administration ou l'entreprise à laquelle il est attaché et la nature de son emploi.

ART. 4. — Lorsqu'un contribuable n'a pas souscrit la déclaration de son revenu global dans les deux premiers mois de l'année, le contrôleur, en l'informant du revenu d'après lequel son imposition sera, le cas échéant, établie d'office et de la faculté qui lui est laissée de produire une déclaration détaillée dans un nouveau délai d'un mois, à partir de la réception de cet avis, le prévient que si, à l'expiration de ce délai, il n'a pas fait cette déclaration, il conservera néanmoins le droit de présenter, au sujet de la taxation d'office, telles observations qu'il jugera utiles, soit par écrit,

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

dans un délai de dix jours, soit verbalement; il lui fixe en même temps le jour et l'heure où il pourra l'entendre.

ART. 5. — La lettre d'avis adressée au contribuable en conformité de l'article précédent doit reproduire le texte complet des articles 16, 17, 18 et 19 de la loi du 15 juillet 1914.

ART. 6. — Le contribuable qui, après réception de cette lettre d'avis, souscrit la déclaration prévue par l'article 16, dernier paragraphe de la loi susmentionnée, mentionne dans cette déclaration les indications précisées dans les paragraphes A B C D de l'article 3 du présent décret.

Il doit, en outre, spécifier la répartition de l'ensemble de ses ressources dans les diverses catégories déterminées par l'article 1^{er} de ce décret; il fournit enfin toutes les autres indications précisées par le paragraphe final de l'article 3.

ART. 7. — Lorsqu'un contribuable estime qu'il n'est pas passible de l'impôt à raison du montant de son revenu global calculé sans tenir compte, le cas échéant, des revenus des personnes de sa famille se trouvant dans les conditions prévues par le paragraphe 2 de l'article 8 de la loi, pour lesquelles il réclame des impositions distinctes, et toutes déductions prévues par les articles 10 et 12 de ladite loi ayant, d'ailleurs, été opérées, il peut en produire l'affirmation soit dans les deux premiers mois de l'année, soit dans le délai d'un mois après la réception de la lettre d'avis mentionnée dans les articles précédents du présent décret.

Cette affirmation devra être accompagnée, s'il y a lieu, des indications mentionnées dans les paragraphes C et D de l'article 3 du présent décret et de celles précisées par le paragraphe B du même article, qui sont relatives à la désignation des personnes de la famille du contribuable pour lesquelles celui-ci réclame les impositions distinctes.

L'Administration peut le taxer d'office comme tout contribuable n'ayant pas souscrit la déclaration de son revenu, mais elle est tenue, en cas de contestation, de prouver l'inexactitude de l'affirmation produite par ce contribuable qu'il n'est pas passible de l'impôt. Pour faire la preuve à sa charge, l'Administration doit établir que, dans l'année qui a précédé celle de l'imposition, l'assujetti a joui d'un revenu au moins égal au minimum imposable, compte non tenu des déductions et des charges pour lesquelles les justifications nécessaires n'auront pas été fournies par le contribuable.

ART. 8. — Le contribuable qui use de la faculté de ne pas renouveler annuellement sa déclaration doit cependant, s'il a transporté d'une commune à une autre soit sa résidence unique, soit son principal établissement, signaler ce changement, dans le délai ouvert pour faire la déclaration annuelle, au contrôleur du lieu où doit être établie sa nouvelle imposition. Faute par lui de s'être conformé à cette prescription, et à moins qu'il ne justifie de son imposition dans une autre commune, il n'est pas recevable à se prévaloir de ce que la mutation n'a pas été opérée pour réclamer la décharge de son imposition.

ART. 9. — Tout contribuable, qui, ayant souscrit une déclaration au cours de l'année précédente ou de l'une des années antérieures, entend ne pas

la maintenir, doit, dans le délai de deux mois fixé par l'article 16, paragraphe 5 de la loi, s'il ne souscrit pas une déclaration nouvelle, avertir le contrôleur qu'il retire sa précédente déclaration. Sa situation est dès lors celle d'un contribuable qui n'a pas fait la déclaration de son revenu global prévue par l'article 16, paragraphe 1^{er} de la loi.

ART. 10. — La déclaration est remise au contrôleur du lieu indiqué dans cette déclaration comme étant celui où le contribuable a sa résidence unique, ou, s'il a plusieurs résidences, son principal établissement.

Le bénéfice des dispositions insérées dans la loi du 15 juillet 1914 et dans le présent règlement au profit des contribuables qui ont fait une déclaration de leur revenu, demeure acquis à ce contribuable pour l'année où il a souscrit sa déclaration et pour les années suivantes, tant qu'il ne l'aura pas retirée, quelle que soit la commune dans laquelle il aura été imposé au rôle de l'impôt général sur le revenu.

CHAPITRE III.

Contrôle des déclarations et Taxation d'office.

ART. 11. — Pour la vérification des déclarations et l'établissement des taxations d'office, les éléments certains sur lesquels peuvent s'appuyer les contrôleurs, dans les conditions prévues aux articles 17 et 19 de la loi du 15 juillet 1914, doivent s'entendre de tout élément de preuve ayant un caractère d'authenticité certaine, et dont ils ont eu connaissance ou communication en vertu de leurs fonctions.

CHAPITRE IV.

Dispositions diverses.

ART. 12. — Tout contribuable omis dans les rôles généraux de l'impôt peut être valablement inscrit, au cours de l'année de l'imposition, sur un rôle supplémentaire de la commune dans laquelle il est imposable.

ART. 13. — Lorsqu'un contribuable passible de l'impôt a été inscrit à tort au rôle d'une commune dans laquelle il n'était pas imposable parce qu'il n'y avait pas sa résidence unique, ou, s'il a plusieurs résidences, son principal établissement, il peut, dans le cas où il aurait obtenu, à raison de cette erreur, la décharge de sa contribution, être inscrit à un rôle supplémentaire de la commune où il devait être imposé. Ce rôle doit être émis dans l'année qui suit la date à laquelle la décision accordant cette décharge est devenue définitive.

ART. 14. — Lorsqu'à la suite de l'ouverture de la succession d'un contribuable, il a été constaté que ce contribuable a été omis à tort ou insuffisamment imposé aux rôles de l'année de son décès ou de l'une des cinq années antérieures, les sommes dont le Trésor aura ainsi été frustré

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

— 16 —

sont recouvrées au moyen de rôles qui peuvent être émis au cours des deux années suivant la déclaration de la succession ou, si aucune déclaration n'a été faite, le paiement par les héritiers des droits de mutation après décès.

L'imposition est établie au nom de la succession et les ayants droit sont tenus solidairement d'en acquitter le montant.

ART. 15. — Les agents du service des contributions directes sont seuls appelés à formuler des avis sur les réclamations relatives à l'impôt général sur le revenu.

ART. 16. — Le Ministre des Finances est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel de la République française* et inséré au *Bulletin des lois*.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DÉPARTEMENT
de la SEINE.
—
VILLE
DE PARIS (1).

IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU.
(Loi du 15 juillet 1914, art. 5 à 25, et décret du 15 janvier 1916.)

MODÈLE n° 1.

Date de la réception
par le contrôleur :

N° d'enregistrement :

DÉCLARATION

souscrite le 20 Avril 1916,
par M. (2) Rosenberg Paul
demeurant à (1) Paris,
rue La Boétie, n° 21 (8° arrondissement).
PROFESSION DU DÉCLARANT : (3) Marchand de tableaux
21 Rue de La Boétie

SITUATION DE FAMILLE DU DÉCLARANT (4).

(Indications à fournir pour l'application des déductions légales.)

I. — DATE ET LIEU DU MARIAGE DU DÉCLARANT.

7 Juillet 1914 à Paris 10^{em} arrondissement

II. — DÉSIGNATION DES PERSONNES À LA CHARGE DU DÉCLARANT (5).

NOM.	PRÉNOMS.	DATE DE NAISSANCE.	LIEU DE NAISSANCE.	MOTIFS POUR LESQUELS LES PERSONNES DESIGNÉES ci-contre doivent être considérées comme à la charge du déclarant (6).
1	2	3	4	5

(1) Commune où le déclarant a sa résidence ou, en cas de pluralité de résidences, son principal établissement.
(2) Nom et prénoms du déclarant.
(3) Le déclarant indiquera quelles sont ses occupations professionnelles; le cas échéant, il mentionnera: s'il est chef d'entreprise, le siège de son exploitation; s'il est employé d'une administration publique ou d'une entreprise privée, l'administration ou l'entreprise à laquelle il est attaché et la nature de son emploi.
(4) Situation de famille à la date du 1^{er} janvier de l'année de la déclaration.
(5) Ascendants âgés de plus de 70 ans ou infirmes et descendants ou enfants recueillis, s'ils sont âgés de moins de 21 ans ou infirmes.
(6) Le déclarant inscrira, suivant le cas, dans cette colonne, l'une des indications suivantes: ascendant, descendant, enfant recueilli, en ajoutant, s'il y a lieu, la mention: infirme.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

— 4 —

VIII. — RÉCAPITULATION.

TOTAL des revenus nets de diverses catégories (Total du parag. IV).....	25000	francs.
Charges à déduire :		
1° Intérêts des dettes contractées et arrérages des rentes payées à titre obligatoire (Total du parag. V).....		francs.
2° Contributions directes et taxes assimilées (Total du parag. VI).....	1499.50	francs.
3° Pertes résultant d'un déficit d'exploitation (Chiffre consigné au parag. VII).....	12581.42	francs.
DIFFÉRENCE formant le revenu global à retenir pour l'établissement de l'impôt		9
		francs.

A ce revenu, l'Administration appliquera, pour le calcul de l'impôt, les déductions prévues pour charges de famille, d'après les renseignements fournis aux paragraphes I et II.

Ces déductions sont les suivantes :

- I. — Si le contribuable est marié : **2,000 francs.**
- II. — S'il a des personnes à sa charge : **1,000 francs** par personne jusqu'à la 5^e inclusivement et **1,500 francs** par personne en sus de la 5^e.

Nota. — Si un contribuable, n'ayant qu'un revenu inférieur à 5,000 francs, compte tenu de toutes les déductions prévues par la loi, juge à propos de faire une déclaration, soit spontanément, soit en réponse à l'avis du contrôleur le prévenant que l'Administration le croit passible de l'impôt, il consigne sur la présente formule les renseignements concernant les déductions auxquelles il aurait droit (parag. I à III et V à VII); mais il n'est pas tenu d'indiquer le montant de ses revenus (parag. IV et VIII) et il peut se borner dans ce cas à porter sur la ligne réservée ci-dessous à cet effet la seule mention : *Revenu de moins de 5,000 francs*, affirmant ainsi qu'il n'est pas passible de l'impôt.

Les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné.

Signature :

La présente déclaration doit être adressée sous pli affranchi à M. le Contrôleur des Contributions directes (Service de l'impôt général sur le revenu) A LA MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT désigné page 1, ou déposée au Bureau des Contributions de ladite Mairie pour être remise à M. le Contrôleur des Contributions directes, qui sera, d'ailleurs, présent à la Mairie le vendredi de 1 heure à 4 heures.

OBSERVATIONS.

Le contribuable qui ne renouvelle pas annuellement sa déclaration est considéré comme ayant maintenu chaque année la déclaration qu'il a précédemment souscrite.
 Celui qui use de la faculté de ne pas faire de déclaration annuelle doit toutefois, s'il transporte sa résidence ou son principal établissement d'une commune à une autre, signaler ce changement au contrôleur des contributions directes du lieu où doit être établie sa nouvelle imposition.
 D'autre part, le contribuable qui, ayant souscrit une déclaration au cours de l'année précédente ou de l'une des années antérieures, entend ne pas la maintenir et n'y substituer aucune déclaration nouvelle doit avertir le contrôleur qu'il retire sa précédente déclaration.
 Dans l'un et l'autre cas, il est utile que les communications adressées au contrôleur rappellent le nom de la commune où la précédente déclaration a été faite, ainsi que le numéro du récépissé de cette déclaration.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DÉPARTEMENT
de la SEINE.

VILLE
DE PARIS (1).

IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU.
(Loi du 15 juillet 1914, art. 5 à 25, et décret du 15 janvier 1916.)

28
MODÈLE N° 1.

Date de la réception
par le contrôleur :

N° d'enregistrement :

DÉCLARATION

souscrite le Avril 1916,

par M. (2) Rosenberg, Paul
demeurant à (1) Paris,
rue _____, n° _____ (_____° arrondissement).

PROFESSION DU DÉCLARANT : (3) Marchand de Tableaux
21, Rue de la Boétie

SITUATION DE FAMILLE DU DÉCLARANT (4).

(Indications à fournir pour l'application des déductions légales.)

I. — DATE ET LIEU DU MARIAGE DU DÉCLARANT.

Sept. Juillet 1914. Paris. 10^e Arrt

II. — DÉSIGNATION DES PERSONNES À LA CHARGE DU DÉCLARANT (5).

NOM.	PRÉNOMS.	DATE		LIEU	MOTIFS POUR LESQUELS LES PERSONNES DESIGNÉES ci-dessus doivent être considérées comme à la charge du déclarant (6).
		DE NAISSANCE.	DE NAISSANCE.		
1	2	3	4	5	

340-445-1016. [205501]

(1) Commune où le déclarant a sa résidence ou, en cas de pluralité de résidences, son principal établissement.
(2) Nom et prénoms du déclarant.
(3) Le déclarant indiquera quelles sont ses occupations professionnelles; le cas échéant, il mentionnera: s'il est chef d'entreprise, le siège de son exploitation; s'il est employé d'une administration publique ou d'une entreprise privée, l'administration ou l'entreprise à laquelle il est attaché et la nature de son emploi.
(4) Situation de famille à la date du 1^{er} janvier de l'année de la déclaration.
(5) Ascendants âgés de plus de 70 ans ou infirmes et descendants ou enfants recueillis, s'ils sont âgés de moins de 21 ans ou infirmes.
(6) Le déclarant inscrira, suivant le cas, dans cette colonne, l'une des indications suivantes: *ascendant, descendant, enfant recueilli, en ajoutant, s'il y a lieu, la mention: infirme.*

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

— 4 —

VIII. — RÉCAPITULATION.

TOTAL des revenus nets de diverses catégories (Total du parag. IV).....		9.500 francs.
Charges à déduire :		
1° Intérêts des dettes contractées et arrérages des rentes payées à titre obligatoire (Total du parag. V).....	francs.	} 59.080 francs.
2° Contributions directes et taxes assimilées (Total du parag. VI).....	1.499 francs.	
3° Pertes résultant d'un déficit d'exploitation (Chiffre consigné au parag. VII).....	57.581 francs.	
DIFFÉRENCE formant le revenu global à retenir pour l'établissement de l'impôt		francs.

A ce revenu, l'Administration appliquera, pour le calcul de l'impôt, les déductions prévues pour charges de famille, d'après les renseignements fournis aux paragraphes I et II.

Ces déductions sont les suivantes :

- I. — Si le contribuable est marié : **2,000 francs.**
- II. — S'il a des personnes à sa charge : **1,000 francs** par personne jusqu'à la 5^e inclusivement et **1,500 francs** par personne en sus de la 5^e.

Nota. — Si un contribuable, n'ayant qu'un revenu inférieur à 5,000 francs, compte tenu de toutes les déductions prévues par la loi, juge à propos de faire une déclaration, soit spontanément, soit en réponse à l'avis du contrôleur le prévenant que l'Administration le croit passible de l'impôt, il consigne sur la présente formule les renseignements concernant les déductions auxquelles il aurait droit (parag. I à III et V à VII); mais il n'est pas tenu d'indiquer le montant de ses revenus (parag. IV et VIII) et il peut se borner dans ce cas à porter sur la ligne réservée ci-dessous à cet effet la seule mention : *Revenu de moins de 5,000 francs*, affirmant ainsi qu'il n'est pas passible de l'impôt.

Les indications consignées sur la présente déclaration sont certifiées exactes par le soussigné.

Signature :

Paul Rosenberg

La présente déclaration doit être adressée sous pli affranchi à M. le Contrôleur des Contributions directes (Service de l'impôt général sur le revenu) A LA MAIRIE DE L'ARRONDISSEMENT désigné page 1, et déposée au Bureau des Contributions de ladite Mairie pour être remise à M. le Contrôleur des Contributions directes, qui sera, d'ailleurs, présent à la Mairie le vendredi de 1 heure à 4 heures.

OBSERVATIONS.

Le contribuable qui ne renouvelle pas annuellement sa déclaration est considéré comme ayant maintenu chaque année la déclaration qu'il a précédemment souscrite.

Celui qui use de la faculté de ne pas faire de déclaration annuelle doit toutefois, s'il transporte sa résidence ou son principal établissement d'une commune à une autre, signaler ce changement au contrôleur des contributions directes du lieu où doit être établie sa nouvelle imposition.

D'autre part, le contribuable qui, ayant souscrit une déclaration au cours de l'année précédente ou de l'une des années antérieures, entend ne pas la maintenir et n'y substituer aucune déclaration nouvelle doit avertir le contrôleur qu'il retire sa précédente déclaration.

Dans l'un et l'autre cas, il est utile que les communications adressées au contrôleur rappellent le nom de la commune où la précédente déclaration a été faite, ainsi que le numéro du récépissé de cette déclaration.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Générale
DE
CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Société Anonyme
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire

Compte N° 13610

Paris, le ²² Janvier 1915

80
Monsieur Paul Rosenberg
19 Avenue d'Uzou

SUCCESSION LE H

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé de votre compte réglé au 31 Dec 1915

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent trimestre, nous considérerons votre silence comme une acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veillez agréer, Monsieur l'expression de nos sentiments distingués.

S^{TÉ} G^{LÉ} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Générale
DE
CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL

Paris, le *12 Août* 191*5*

Société Anonyme
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire

Monsieur Paul Rosenberg

Compte N° *48 619*

SUCCURSALE H

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé
de votre compte réglé au *8 Mars* 191*5*

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir
reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent
trimestre, nous considérerons votre silence comme une
acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veuillez agréer, *Monsieur* l'expression de
nos sentiments distingués.

S^TE G^LE DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

1369

DOIT Monsieur Paul Rosenberg Compte-Courant et d'intérêts réglé

au 31 Mars 1915 à la STÉ G^{LE} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AVOIR

1914				
Janv. 6	1214	15	verse à la Banque de Paris et des Pays-Bas 24/10/14	388
12			diff.	
fév. 17	82	15	verse à la Banque de Paris et des Pays-Bas 18/2/15	31
			Balance del Capital au 31 Mars 91	
	1 20		Solde	
	<u>7306 70</u>			<u>526</u>

	7306 70		Solde au 31 Décembre	28
			1,30 Intérêts 1 1/2 %	326
			- 10 20	
	1 20		7 50	
	<u>7306 70</u>			<u>326</u>
	1 20		Solde au 31 Mars	

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

L. JALLOT † †

MEUBLES MODERNES

DÉCORATION † † †

OBJETS D'ART † †

PARIS, le 15/12 1910

17, RUE SEDAINE

Monsieur Rosenberg
 21, rue de la Boétie
 Paris

LIVRÉ LE	DÉSIGNATION	DOIT
30 novembre 1910	Reçu de Monsieur Rosenberg 500 francs pour table hexagonale en pierre sculptée dessus coupe complier verre	
	<u>Cinq cents francs</u>	
		Pour acquit L. Jallot

an QUITANCE
 le 15/12 1910
 L. Jallot

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ASSOCIATION DES SURINTENDANTES

D'USINES ET DE SERVICES SOCIAUX

Reconnue d'Utilité Publique

19, RUE DAREAU - PARIS (XIV^e)

TÉLÉPHONE Gobelins 41-33

85

Bureau du Conseil d'Administration

Président :

D^r ARMAND DELILLE.

Vice-Présidentes :

M^{me} L. BRUNSCHVIG - M^{me} DE MONTMORT.

Secrétaire Générale :

M^{me} M. ROUTIER.

Secrétaire-adjointe :

M^{me} E. CATELET.

Trésorière :

M^{me} E. VIOLETT

La direction de l'Ecole
reçoit le Mardi de 9 à 18 h
et le Vendredi de 9 à 11 h.

ECOLE DES SURINTENDANTES D'USINE

ET DE SERVICES SOCIAUX

La Fondation Delaware et la Bienvenue Française ont offert à l'Association des Surintendantes de profiter du don fait par l'Amérique concernant le terrain de la rue du Four, pour faire construire deux étages supplémentaires dans leur immeuble 19 rue du Four (6^{ème} arrondissement)

Prix pour les deux étages.....	700.000 frs
pour les installations et aménagement	
prix, environ.....	100.000 frs
	<u>800.000 frs</u>
<u>pour l'achat de deux étages et leur installation 19 rue du Four</u>	

Ci-joint le plan d'un des étages.

L'autre étage qui n'aurait pas de salle de cours comprendrait environ 12 chambres et une salle de réunion.

Soit au total:

- 18 chambres individuelles
- 1 appartement pour la Directrice
- 2 salles de cours
- 1 bibliothèque
- 1 salle de réunion.

Sur les 800.000 frs la subvention de l'Etat serait 5% ou 400.000 fr
L'association apporterait 15%, soit..... 120.000
Un prêt sera demandé pour 35% soit..... 280.000

L'architecte M. Tournan, 228 Bis Raspail, estime que nous pourrions prendre possession des locaux en Octobre. On nous demande de verser immédiatement pour les travaux de premier établissement une somme de 250.000 francs; en Mai une seconde tranche égale et le solde en entrant.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

TABBAGH FRÈRES & C^{IE}
ANTIQUAIRES

ALEP (SYRIE) — TÉHÉRAN (PERSE)
NEW-YORK

Adresse Télégraphique :
TABBAGH-PARIS

8, RUE ROSSINI, 8

Paris, le 15 Novembre 1909

3A

Reçu de M. M. L. & P. Rosenberg fils,
à condition, un tableau par Crotti del
"Il Malotto" : portrait d'Eleonora d'Este.
Prix net fixe dix-huit mille fcs — 18000.

Paris le 15 Novembre 1909
Tabbagh Frères

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

88

CONSORTIUM RENOIR. -

Ventes réalisées au 26 décembre 1923

Nos C.R. 11 - 17	Prix de vente	3750 frs	
	Comm. 5%	<u>187,50</u>	
		3562,25	
	Taxe de luxe	<u>375</u>	5/6 = 2656 ¹ / ₂ 25
		3137,50	
Nos C.R. 10 - 7 - 16 - 3	Prix de vente	9100	
	Commission à intermédiaire	<u>910</u>	
		8190	
	Emballage 60 frs		
	Assurance <u>45,50</u>	<u>105,50</u>	5/6 = 6737,05
		8084,50	
			<u>9393,30</u>
	Un sixième = 1878,65		

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

GALERIE EUG. BLOT

Chicago 1893

***** Légion d'honneur

Paris 1900

*** Hors Concours

***** Membre du Jury

111

BRONZES D'ART

ÉTAINS - OBJETS D'ART

TABLEAUX

MAGASINS : 11, Rue Richempanse 11

PRÈS LA MADELEINE

TÉLÉPHONE 255-03

FABRIQUE : 84, Rue des Archives

Paris, le 26 oct 1909

Doit Monsieur J. Rosenberg
u

N° DEC	N° D'ORDRE	QUANTITE	VALUEUR			
			F	C	F	C
		1 buste femme du peuple				
		par C. Claudel	net		50	
		1 stat. pleureuse				
		par H. Haetger			40	
		1 " nauséuse				
		par H. Haetger			32	
		net pp			112	

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

00 **ENCADREMENTS → DORURE** 00 42

BOIS SCULPTÉ

Fabrique de Cadres de tous Styles

GRAVURES & ESTAMPES
Anciennes et Modernes

PHOTOGRAPHIES
Reproduction de Tableaux

PEINTURES - AQUARELLES
PASTELS - DESSINS

MINIATURES - EMAUX

E. PAINTENDRE

30-32, Avenue de Wagram
PARIS (8^e)

Téléphone 587-93

NETTOYAGE DE GRAVURES
Restauration de Tableaux

RETOILEGE
VERNISSEGE

Vente et Location
de Cadres et Chevalets

TRANSPORTS AUX EXPOSITIONS

M. Oscar Rosenberg pour M^{rs} Muller
Paris, le 30 Avril 1908

Prix des Cadres à
retour à M^{rs} Muller
en Cas de Vente

N ^o 1	1 Cadre 6 fig 41x53	9
2	1 " 8 " 46x38	16 75
3	1 " 8 " 46x38	16 75
4	1 " 10 " 53x46	12 90
5	1 " 10 " 55x46	12 90
6	1 " 15 fig 68x46	15 25
7	1 " 20 fig 73x60	69 50
8	1 " " " "	39
9	1 " " " "	16 95
10	1 " " " "	24 25
11	1 " " " "	35 50
12	1 " " " "	24
13	1 " " " "	42

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ENCADREMENTS + DORURE 43

BOIS SCULPTÉ

Fabrique de Cadres de tous Styles

GRAVURES & ESTAMPES
Anciennes et Modernes

PHOTOGRAPHIES
Reproduction de Tableaux

PEINTURES - AQUARELLES
PASTELS - DESSINS

MINIATURES - EMAUX

E. PAINTENDRE

30-32, Avenue de Wagram
PARIS (8^e)

Téléphone 587-93

NETTOYAGE DE GRAVURES
Restauration de Tableaux

MONTAGE
VERNISSEMENT

Vente et Location
de Cadres et Chevalets

TRANSPORTS AUX EXPOSITIONS

M^r Rosenberg par M^r Muller-Doit

Paris, le 30^e Avril 1908

N ^o	Description	Dimensions	Prix
14	1 Cadre 20 fig	75x60	45
15	1 " "	" "	54 75
16	1 " "	" "	45 "
17	1 " 20 fig	81x65	52
18	1 " "	" "	18 50
19	1 " "	" "	17 25
20	1 " "	" "	57 50
21	1 " "	" "	45 "

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ENCADREMENTS
DORURE
FABRIQUE
de
Cadres de tous Styles
Meubles en Bois Sculpté
GRAVURES ET ESTAMPES
anciennes et modernes
PHOTOGRAPHIES
REPRODUCTION DE TABLEAUX
PEINTURES
AQUARELLES
PASTELS
DESSINS
MINIATURES
ÉMAUX
Nettoyage de Gravures
Restauration de Tableaux
RENTOILAGE
VERNISSAGE
Vente et location
de CADRES & CHEVALETS
pour Expositions
TRANSPORTS AUX EXPOSITIONS

44
E. PAINTENDRE

30-32, Avenue de Wagram

PARIS (8^e)

TÉLÉPHONE 587-93

Paris, le 30 Avril 1908

Monsieur Rosenberg
Marchand de Tableaux
Avenue de l'Opera

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer
que j'ai donné en location pour
quinze jours du 30 Avril au 15 Mai 1908
pour une exposition dans vos Salons
à Monsieur Muller Artiste Peintre
à Vernouillet, vingt et un cadres.
que ces 21 cadres ni appartierment
et vous prie dans le cas où il y en
aurait de rendus, de lui en retenir
le prix, que vous ayez l'obligeance
de me solder, il est bien entendu que
pour ce qui ne sera pas rendu
je me réserve d'en prendre livraison
chez vous après le 15 Mai 1^{ue} de l'Opera
Ci-inclus, Vauilly trouver les notes
détaillées, avec Numéros, mesures et prix

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

pour vous servir d'indication en cas de suite,
tant en souhaitant bonne chance à vous
et à l'artiste, je vous présente, Monsieur,
mes bien empressees salutations
G. Painterdre

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a



FCS 6

Société Anonyme des Etablissements

Demaria-Lapierre

CAPITAL: 1.100.000 FR^s

Siège Social: 169, Quai de Valmy - PARIS

TÉLÉPHONE 403-87

Reçu de Monsieur Rosenberg 38 av Opéra
la somme de Six Frs
pour solde de note relevé fin Mai

Paris, le 30 / 1901

Pour Acquies

P^r DEMARIA, LAPIERRE

N^o 66
A. CHÉDÉVIER & C^{ie} COLOGNE

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Anonyme des Etablissements
DEMARIA-LAPIERRE
Capital 1.100.000 FR^s
21, Rue des Pyramides
PARIS

44
FCS 6.50

Société Anonyme des Etablissements

Demaria-Lapierre

CAPITAL: 1.100.000 FR^s

Siège Social: 169, Quai de Valmy - PARIS

TÉLÉPHONE 403-87

Reçu de Monsieur Rosenberg, 38 av Opéra
la somme de Six M^s 50
pour solde de notre relevé

Paris, le 31 1901
Pour Aogut

P^e DEMARIA, LAPIERRE

N^o 86

A. CHEFOUVIER & C^o, COLMAR

m. dy

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

FONDÉE EN 1772



HORLOGERIE DE PRÉCISION

Pendules de Cheminées

PENDULES DE VOYAGE

Joaillerie, Bijouterie

TÉLÉPHONE 239.92

Lepine

ANCIEN HORLOGER DU ROY

Place des Victoires, (2, Rue Vde-Souvet)

Paris, le 12 / 7 1911

Monsieur P. Rosenberg

Imp. Edouard Fery

98243

Rendu en état d'un anneau col or fini Jules

12

*Com A Lepine
Paris le 12/7/11
Exp.*

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

49

COMMUNE _____

DIRECTION GÉNÉRALE
DE
L'ENREGISTREMENT,
DES DOMAINES
ET DU TIMBRE.

N° 92.
(Janvier 1911.)

Table ou relevé des baux
n° S. 1933

Sommier des droits de bail
n° _____

NOTA. — Les baux écrits sous seings privés, les engagements de location, les états de lieux et les congés doivent être rédigés sur du papier timbré de dimension, sous peine d'une amende de 62 fr. 50. (Lois des 13 brumaire an VII, art. 12, et 2 juillet 1862, art. 22.)

DÉPARTEMENT _____

BUREAU D _____

RUE _____

N° _____

M _____

à _____

8° BUREAU DE L'ENREGISTREMENT
83, Rue d'Amsterdam

Monsieur

Vous êtes redevable de la somme de 56.50
pour droits d'enregistrement afférents à la nouvelle période commencée
le 1er Mars 1914 De votre Bail
qu vous a consenti M _____
d _____

situé à l'Adresse _____

Je vous prie d'adresser, dans la huitaine, cette somme avec le présent avertissement au Bureau désigné ci-dessus.

Si la nouvelle période n'avait pas commencé par suite de la cessation de la location, vous voudriez bien, pour vous exonérer du paiement des droits et des frais, remplir et signer la déclaration contenue dans le cadre ci-contre et renvoyer immédiatement le présent avis au même bureau.

A défaut de paiement ou de réponse dans le délai de huit jours, vous vous exposeriez aux poursuites ordonnées par la loi.

Veillez agréer, M Mon _____

A - Par _____

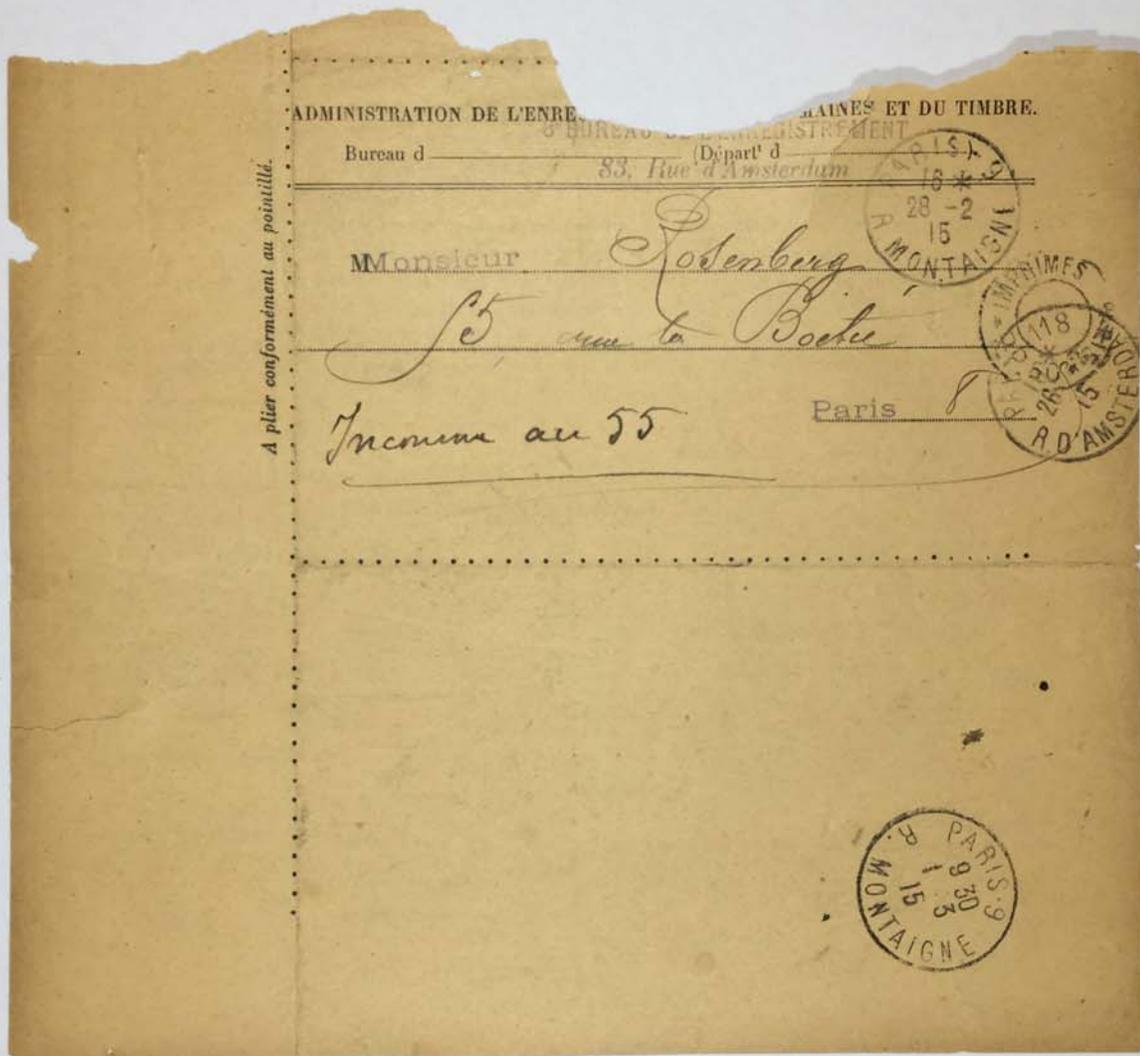
DÉCLARATION
DE CESSATION
de jouissance.

La jouissance mentionnée ci-contre a cessé le _____

Signature: _____

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a



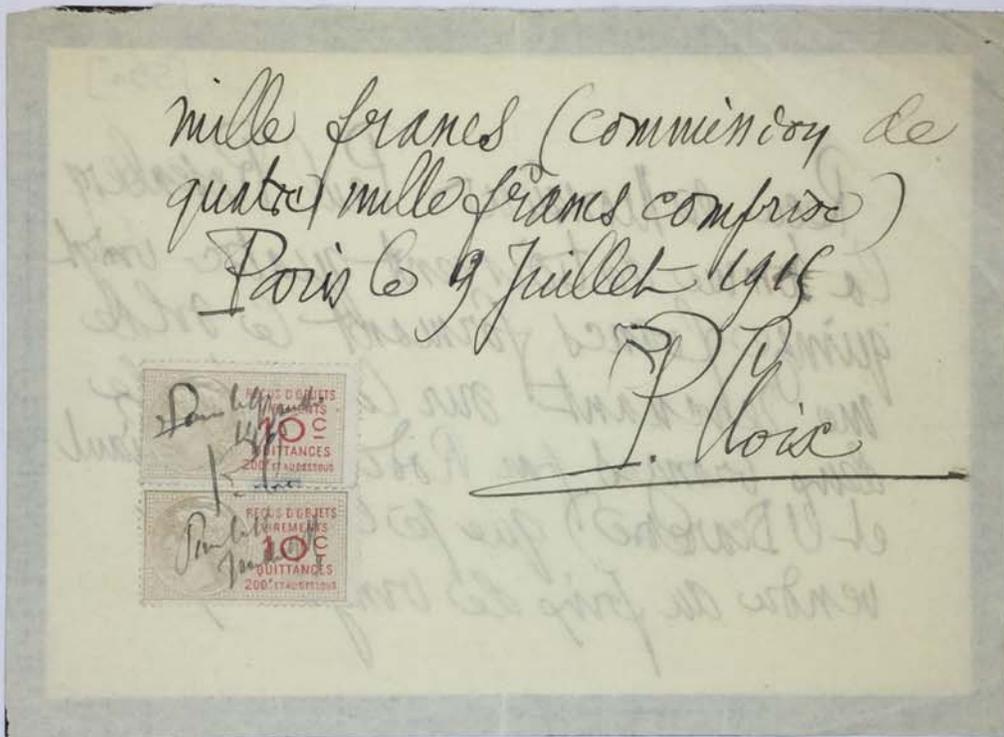
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

[50a]
Reçu de Monsieur Paul Rosenberg
La somme de trois cent quatre vingt
quinze francs formant le solde
me revenant sur la vente de
deux bronzes par Rodin (le Suffisant
et le Baiser) que j'ai vendus
vendu au prix de vingt-six

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a



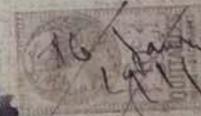
FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Vendu à Monsieur Clois
une peinture sur carton
d'André Lurçat représentant
une chanteuse de Café
concert pour le prix de
quatre mille francs.
Paris le 16 Janvier 1915



7 egars



15

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Paul Rosenberg & Company, New York.

This facsimile print of an original document is from the archives of Paul and Alexandre P. Rosenberg and has been provided courtesy of Paul Rosenberg and Company, New York, in 2013. The original document was scanned in-house at a resolution of 300 ppi and higher for .tiff or .jpeg digital formats, printed with color laser on pH 8.5 archival bond. Application for access to consult the original document should be addressed to: The Department of Literary and Historical Manuscripts, Rosenberg Collection, The Morgan Library and Museum, New York.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

50

Reçu de Mr. Paul Rosenberg
la somme de Cinq mille quatre
cents francs, pour le règlement,
commission comprise, d'un camion
peint par Begos "Charter", que j'ai
acheté pour son compte.
Paris le 16 Janvier 1915
P. Clod

16 Janvier 29 15
10-10-10-10-10
QUITANCES QUITANCES QUITANCES QUITANCES QUITANCES

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Paul Rosenberg & Company, New York.

This facsimile print of an original document is from the archives of Paul and Alexandre P. Rosenberg and has been provided courtesy of Paul Rosenberg and Company, New York, in 2013. The original document was scanned in-house at a resolution of 300 ppi and higher for .tiff or .jpeg digital formats, printed with color laser on pH 8.5 archival bond. Application for access to consult the original document should be addressed to: The Department of Literary and Historical Manuscripts, Rosenberg Collection, The Morgan Library and Museum, New York.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

cont. 1914 9
cont. 1917 3
* Portrait Common Myr Victor

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COMMUNE

Tableau ou relevé des baux

55-1933

Sommier des droits de bail
n°

NOTA. — Les baux écrits sous seings privés, les engagements de location, les états de lieux et les congés doivent être rédigés sur du papier timbré de dimension, sous peine d'une amende de 62 fr. 50. (Lois des 13 brumaire an VII, art. 12, et 2 juillet 1862, art. 22.)

DÉCLARATION
DE CESSATION
de jouissance.

La jouissance mentionnée ci-contre a cessé le

Signature :

Le présent avis doit toujours être renvoyé au Bureau désigné en tête de la formule.

Les quittances supérieures à 22 francs sont passibles d'un droit de timbre de 0 fr. 25. S'il s'agit d'une période de bail, ce bail peut être représenté pour recevoir une mention constatant le paiement, mention qui ne donne pas ouverture au droit de timbre de 0 fr. 25.

DIRECTION GÉNÉRALE
DE
L'ENREGISTREMENT,
DES DOMAINES
ET DU TIMBRE.

DÉPARTEMENT

d

N°

M 8^e Bureau
à 83, Rue

Monsieur

Vous êtes redevable de la somme de 56.50
pour droits d'enregistrement afférents à la nouvelle période commencée le 1^{er} 8^{bre} 1914
De votre Bail
qu vous a consenti M
d situé à l'Adresse

Je vous prie d'adresser, dans la huitaine, cette somme avec le présent avertissement au Bureau désigné ci-dessus.

Si la nouvelle période n'avait pas commencé par suite de la cessation de la location, vous voudriez bien, pour vous exonérer du paiement des droits et des frais, remplir et signer la déclaration contenue dans le cadre ci-contre et renvoyer immédiatement le présent avis au même bureau.

A défaut de paiement ou de réponse dans le délai de huit jours, vous vous exposeriez aux poursuites ordonnées par la loi.

Veillez agréer, Monsieur, mes salutations.

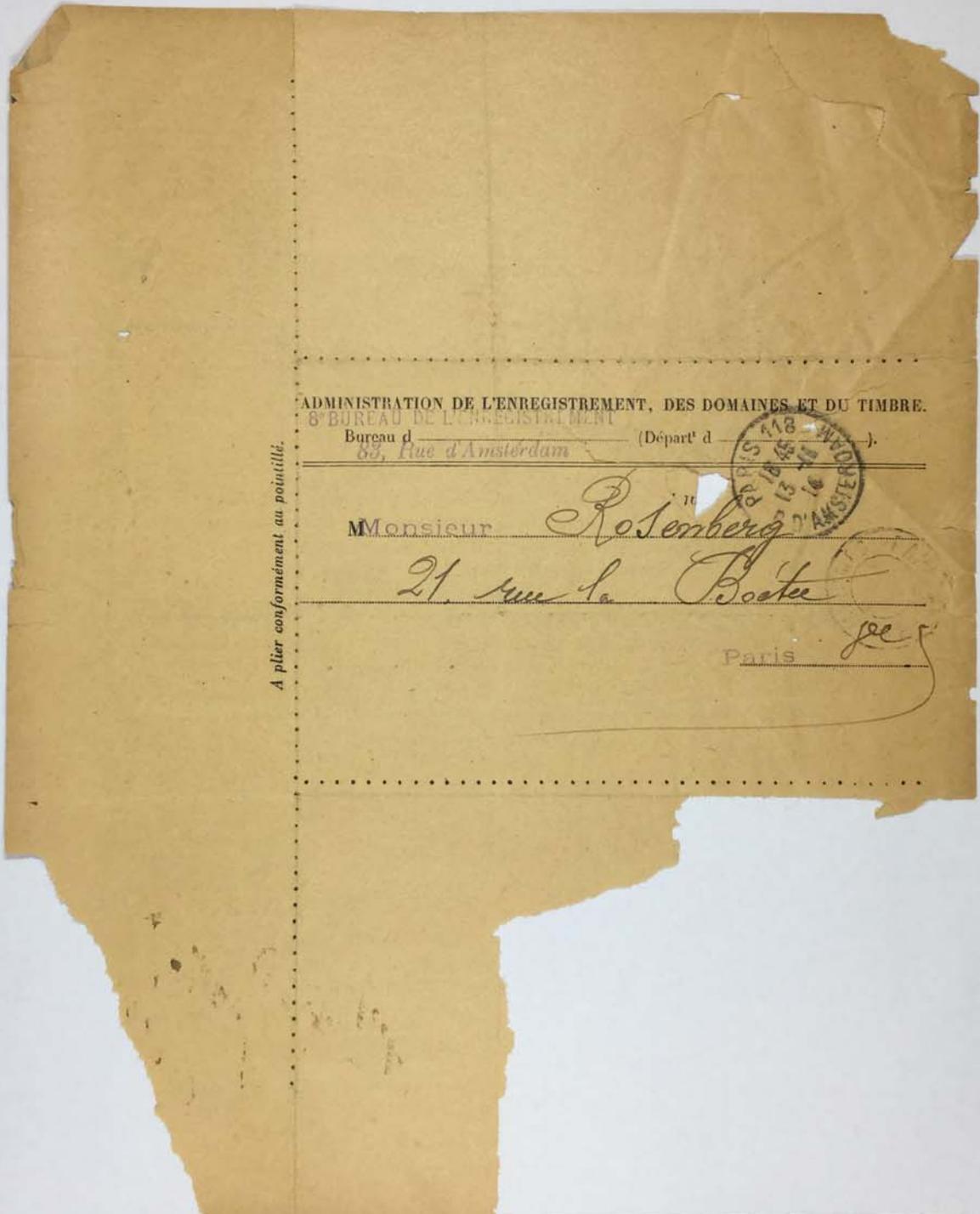
A Paris le 13 NOV 1914

L Receveur de l'enregistrement,
des domaines et du timbre.

E. Cadoret

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a



A plier conformément au pointillé.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT, DES DOMAINES ET DU TIMBRE.
8^e BUREAU DE L'ENREGISTREMENT
Bureau d _____ (Départ' d _____).
83, Rue d'Amsterdam

Monsieur *Rosenberg*
21, rue la Poste
Paris *Jee*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

THO^S AGNEW & SONS

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
RESEMBLE, PARIS
TÉLÉPHONE 108-24

22. PLACE VENDÔME
PARIS 1^{ER}

54
Reçu de M. M. Rosenberg le
cadre prêté avec le tableau rendu
le 23 Décembre 1908.

Paris le 26 Mars 1909
J. Agnew & Sons
[Signature]

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

[Faint handwritten notes and numbers on the left page, including "1000", "800", and various scribbles.]

[Faint handwritten notes at the top of the right page, including "REMI" and "HELIX".]

M. Rosenberg

En échange des cinq tableaux
de Monticelli suivants:

- 1° Descente de l'amour 3000
- 2° Le concert 1500
- 3° 1^{er} paysage avec des danseuses 3000
- 4° Petit paysage vert 1500
- 5° 2^o paysage; le ruisseau sous les arbres

Je serais prêt à vous donner

1° Le 1^{er} bois de Gauguin, *[unclear]*
mystérieux. *[unclear]*
dirai pas que c'est une pièce
unique dans l'œuvre de cet

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

artiste. - M. Juhfanecker
en a un de cette importance
et de cette qualité. Il en
a refusé 50 000 à un
nom M. Chubatoff.

2° Les Lovenses sanguin
important tableau de
l'époque d'Arles.

3° 6 aquarelles ou dessins
rehaussés, importants
de Sanguin.

Je compte

1° le grand bois à 7000
2° le Tableau 5000
3° les 6 aquarelles ou
dessins. 500. l'un 3000
Donc l'autre 15.000.

Si cette affaire vous
intéresse, je serai chez moi
aujourd'hui de 11 h 1/2 à
midi.

Agriez mes meilleurs
salutations.

G. Teyet

5500
3000
1500
~~1500~~
11000
2400
3000
1500
4500

1500
3500
3500
8000
2000
1000
=

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change
16. Rue Halévy

Paris le 16 Septembre 1907 57

Messieurs L. & P. Rosenberg

M^r. Francis Legrand a l'honneur de vous
informer qu'à la Bourse de ce jour il a fait par ordre
et pour compte les opérations suivantes.

Fait reporter

Reporté
16 Septembre

25 Banque du Nord à 1.907 1125
25 Marché d'or à 0.10 75

Les Agents de Change ne peuvent être responsables que de l'argent et des Valeurs déposés directement à leurs caisses

Tout ordre à terme expire avec la liquidation

Toute réclamation pour être admise doit être faite avant la Bourse du lendemain

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

9¹⁰ 101
 Doit Messieurs L. P. Rosenberg S. C. de Liquid. du 31 Juillet 1907 chez M. Francis Legrand, Agent de Change Avoir

					Cours	Sommes	Impôt	Courage							Cours	Sommes	Impôt	Courage
	50				365	18250												
					173	12975												
					102	2700												
					Debit	33925												

Le 50 Haynick
 75 Hay Point
 125 Hay Point

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change

16. Rue Halévy

Caisse ouverte de 9^h¹/₂ à midi¹/₂

Paris le 1^{er} août 1907

Messieurs L. & P. Rosenberg
L. & P.

Fai l'honneur de vous remettre inclus
la copie de votre compte de Liquidation
du 31 juillet 87 dont le solde est de
Fr^m 33,925 - à votre profit

Après examen, veuillez, je vous prie, en passer
écritures conformes et m'en donner le bon accord

Recevez Messieurs, mes salutations
les plus empressées.

P. P^{ON} DE FRANCIS LEGRAND

Paul Legrand

17 FRANCIS LEGRAND (1837-1907) PARIS
M. Francis Legrand n'est responsable que des fonds ou des titres déposés à sa Caisse. Il n'est engagé
par sa correspondance ou ses Bénéficiaires, qui tultant, quel qu'ils soient, signés de lui ou de son fondé de pouvoirs.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change
16, Rue Halévy

Caisse ouverte de 9^h₁/₂ à midi¹/₂

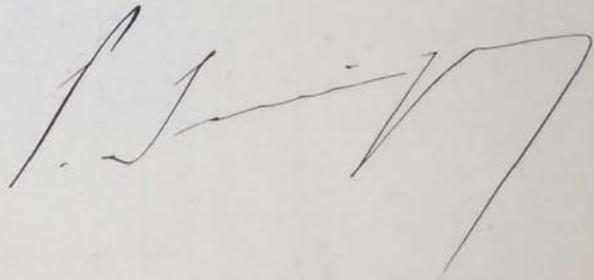
Paris, le 17 août 1907

Messieurs L. et P. Rosenberg
L.P.

J'ai l'honneur de vous remettre inclus
la copie de votre compte de Liquidation
du 16 août 1907 dont le solde est de
Fr^s 57.95 à votre débet
Après examen, veuillez, je vous prie, en passer
écritures conformes et m'en donner le bon accord

Recevez Messieurs, mes salutations
les plus pressées.

P. P^{ON} DE FRANCIS LEGRAND



EXEMPLAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE MUSEUM

Mr. Francis Legrand, not responsible for the funds or the books deposited in his Caisse. It is not engaged
for its correspondence or its operations, but only signs on his or on behalf of the persons.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

98 14 [610]

Doit Monsieur P. Rosenberg S. C. de Liquid. du

31 Août 1907 chez M. Francis Legrand, Agent de Change Avoir

Doit				Avoir										
Page	Ch. de B.	Montant	Cours	Sommes	Impôt	Courage	Page	Ch. de B.	Montant	Cours	Sommes	Impôt	Courage	
25		25	1125	28125			16	25	50	112 25	5912 50	25	245	
			63	1075						1127	28175	75	142 20	
			Impôt	40							34057 50	90	17 25	
			Courage	17 25							29779 25			
				29717 95							Capital	4369 55		

Lire 25 Mars 1907

Lire 50 Mobilier

[610]

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Segrand

Paris le 31 Août 1907

Agent de Change
16. Rue Halévy

Monsieur S. et P. Rosenberg

M^r. Francis Segrand a l'honneur de vous
informer qu'à la Bourse de ce jour il a fait par *et* ordre
et pour *et* compte les opérations suivantes.

Fait reporter

Reporté

au 15 Septembre

25	Bq. des Nord	1.95 et 1125
25	Mines d'or	0.10 et 63

Les Agents de Change ne peuvent être responsables que de l'hygiène et des valeurs déposés directement à leurs caisses

Tout ordre à terme expire avec la liquidation

Toute réclamation pour être admise doit être faite avant la Bourse du lendemain

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change

16. Rue Halévy

Caisse ouverte de 9^h₁/₂ à midi¹/₂

Paris, le 1^{er} septembre 1907

Messieurs L & P. Rosenberg

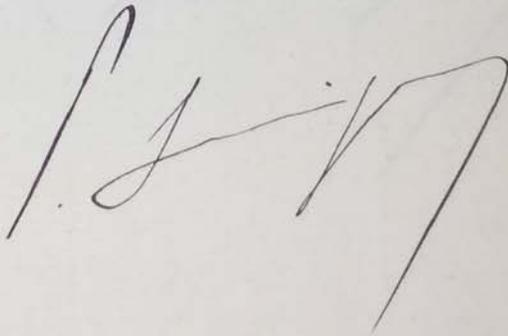
Et

J'ai l'honneur de vous remettre inclus
la copie de votre compte de Liquidation
du Paris dont le solde est de
Fr^{cs} 4369.55 à votre crédit

Après examen, veuillez, je vous prie, en passer
écritures conformes et m'en donner le bon accord

Recevez ~~de~~ Messieurs mes salutations
les plus empressées.

P. P^{ON} DE FRANCIS LEGRAND



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change

16. Rue Halévy

Caisse ouverte de 9^h_{1/2} à midi^{1/2}

Paris, le 5 Septembre 1907

Messieurs L. & P. Rosenberg

Et.

Messieurs, Suivant vos instructions j'ai versé aujourd'hui au Comptoir d'Escompte la somme de Frs. 5086.40 dont je vous ramets ci-joint le duplicata du reçu -

J'ai par suite débité votre compte de Frs. 5086.60 y compris les timbres des reçus -

Reuz, Messieurs, mes salutations distinguées -

FRANCIS LEGRAND
F. Legrand

M. Francis Legrand n'est responsable que des lettres érites à sa Caisse. Il n'est engagé par sa correspondance ou ses Bénéficiaires, qui autamt qu'ils sont signés de lui, ou de son fondé de pouvoir.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change
16, Rue Halévy

Caisse ouverte de 9^h $\frac{1}{2}$ à midi $\frac{1}{2}$

Paris, le 15 Septembre 1907

Messieurs L & P. Rosenberg

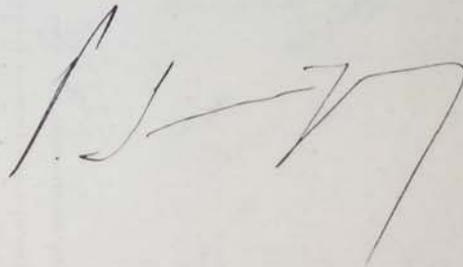
E 5

J'ai l'honneur de vous remettre inclus
la copie de votre compte de Liquidation
du 15 Septembre dont le solde est de
Fr 14.45 à votre débet

Après examen, veuillez, je vous prie, en passer
écritures conformes et m'en donner le bon accord

Recevez Messieurs mes salutations
les plus empressées.

P. P^{ON} DE FRANCIS LEGRAND



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change
16 Rue Halévy

Caisse ouverte de 9^h/₂ à midi¹/₂

Paris, le 18 Sept 1907

Messieurs L & P. Rosenberg fils
38, avenue de l'Opéra Paris.

Messieurs

J'ai l'avantage de vous accuser réception de votre
lettre, datée par erreur du 17 juillet 1907, et de vous informa-
-mer que j'ai fait note des instructions qu'elle
contient. #

Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations
distinguées.

FRANCIS LEGRAND

F. Legrand

Je note donc de ces deux
rapports à la prochaine liquidation

P.H.

Mr. Francis Legrand is not responsible for the contents of the letters or the replies to his letters. He is not engaged
for the correspondence or the replies to his letters, but only for the contents of the letters or the replies to his letters.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change

16, Rue Halévy

Caisse ouverte de 9^h1/2 à midi¹2

Paris le 4 oct 1907

14

Messieurs L & P. Rosenberg
38, avenue de l'Opéra Paris.

Messieurs

J'ai l'avantage de vous adresser ci-joint, le duplicata
du reçu de la somme de deux mille six cents neuf f. 60^c
(30069 + 60^c), que suivant vos instructions j'ai fait verser à
votre compte ce jour au Comptoir Nat^l d'Escompte, place de
l'Opéra, pour solde de vos comptes chez moi, l'édiction
faite de 0.20^c pour les timbres des reçus.

Je vous débite de 30069^c 80^c comprenant ces timbres.
Veuillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.

PRO DE FRANCIS LEGRAND

annexe

1. Reçu du Comptoir Nat^l d'Escompte

N^o 157076

M. Francis Legrand n'est responsable que des fonds en des lettres déposés à sa Caisse. Il n'est engagé
par sa correspondance ou ses bordereaux, qu'autant qu'ils sont signés de lui ou de son fondé de pouvoir.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change
16, Rue Halévy

Caisse ouverte de 9^h₁/₂ à midi¹/₂

18
Paris, le 10 Octobre 1907

Messieurs L. & P. Rosenberg

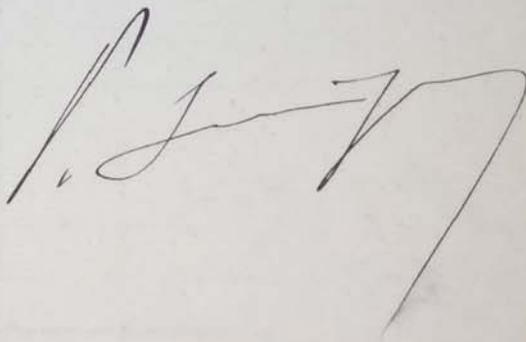
Et

Fai l'honneur de vous remettre inclus
la copie de votre compte de Liquidation
du 30 Septembre dont le solde est de
Fr^s 297 84 25 à votre crédit

Après examen, veuillez, je vous prie, en passer
écritures conformes et m'en donner le bon accord

Recevez Messieurs mes salutations
les plus empressées.

PP^{ON} DE FRANCIS LEGRAND



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Francis Legrand

Agent de Change
16. Rue Halévy

Paris le 21 Juillet 1907

69

Messieurs L & F. Rosenberg

M^r. Francis Legrand a l'honneur de vous
informer qu'à la Bourse de ce jour il a fait par ordre
et pour compte les opérations suivantes.

Fait reporter

Reporté

au 15 Août

50	Electricité	0.65	et	365
75	Soy pur.	0.30	et	173
25	Bq. Algèrines	0.20	et	108

Les Agents de Change ne peuvent être responsables que de l'argent et des valeurs déposés directement à leurs caisses

Tout ordre à terme expire avec la liquidation

Toute réclamation pour être admise doit être faite avant la Bourse du lendemain

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

Telegraphic Address:
Loynatol-Paris

~~Telegraphic Address:~~
~~Banklloyd-Paris~~

Téléphone-Louvre
39-28
39-29
39-30
39-31
04-25

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

BRANCHES IN FRANCE.

Paris.
Biarritz.
Bordeaux.
Le Havre.
Marseille.
Nice.

BRANCHES IN BELGIUM.

Brussels.
Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

Zurich.

Genève

All letters to be addressed
to the Manager.

When replying
please quote

Réf.: 26/T

OH/FL

3, Place de l'Opéra, Paris.

13 Décembre 1922

Monsieur Paul Rosenberg,
21, Rue de la Boétie,
PARIS.

Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous informer que
les Bons de la Défense Nationale, s'élevant à

Frs. 500.--

reposant sous votre dossier chez nous viennent à échéance
le 30 Décembre 1922;

Nous vous serions donc obligés de nous faire
savoir, le plus tôt possible, si vous désirez:

- 1° - Que le produit de ces bons soit porté au crédit de
votre compte;
- 2° - Que ces bons soient renouvelés pour une période égale
à celle pour laquelle ils ont été émis, en vous cré-
ditant de l'intérêt accru. (L'intérêt alloué sur ces
Bons étant payé d'avance est déduit du prix d'achat
de la nouvelle souscription);
- 3° - Que la totalité du produit des Bons échus soit rem-
ployé, en Bons similaires et pour une même période.

Au cas où vous désireriez que tous vos Bons,
une fois échus, soient renouvelés automatiquement pour une
même période, ou que le produit total de vos Bons échus
soit remployé, sans que vous soyez consulté préalablement,
nous vous prions de bien vouloir nous donner des instruc-
tions précises à ce sujet.

Dans le cas où nous ne recevrons pas
d'instructions de votre part, le produit des Bons échus
sera crédité à votre compte.

Veillez agréer, Monsieur, nos salu-
tations distinguées.

Porter
Directeur.

Veuillez ad-
resser l'at-
tache ci-
contre à
votre ré-
sidence.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.

TÉLÉGRAPHIC ADDRESS
LOYNATOL-PARIS

TELEPHONE: LOUVRE { 39-28
39-29
04-25

HEAD OFFICE & CITY OFFICE: LONDON
31, THREADNEEDLE STREET, E.C.2.
WEST END BRANCH: 71, HAYMARKET, S.W.1

BRANCHES IN FRANCE
PARIS BIARRITZ BORDEAUX
CANNES LE HAVRE MARSEILLES
NICE ROUBAIX ST-JEAN-DE-LUZ

BRANCHES IN BELGIUM
BRUSSELS ANTWERP

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY
COLOGNE

BRANCHES IN SWITZERLAND
ZURICH GENÈVE

3, Place de l'Opéra, Paris

ALL LETTERS
TO BE ADDRESSED TO
THE MANAGER

ON YOUR REPLY
PLEASE QUOTE
REF.:

21-12-1992

Mr Paul Rosenberg
21 Rue de la Boétie.
Paris.

COPIE

We beg to give you below particulars of drafts collected for your account.

Yours faithfully,

Per pro LLOYDS & NATIONAL PROVINCIAL FOREIGN BANK LIMITED.

[Signature]
Manager.

To your Credit *34,000*
To your Debit

Mod. 47 - 5012 - 6/22

	Amount	Town	Number	Due Date	Stamps	Commission	
						Rate	Amount
1	<i>34,000</i>	<i>Paris</i>					
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited

LOYMATOL

Telegraphical addresses:

~~Paris~~

Téléphone-Louvre { 39-28
39-29
39-30
39-31
04-23

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

BRANCHES IN FRANCE.

Paris.
Biarritz.
Bordeaux.
Le Havre.
Marseille.
Nice.

BRANCHES IN BELGIUM.

Brussels.
Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

~~Zurich.~~

3, Place de l'Opéra, Paris.

When replying
please quote
Réf.: 26/T
OS/FL

16 Décembre 1922

Service des Titres
en Dépôt Libre
26, Avenue de l'Opéra

Monsieur Paul Rosenberg,
21, Rue de la Boétie,
PARIS.

Monsieur,

Nous avons l'avantage de vous accuser réception de votre lettre du 15 courant, et avons pris bonne note de renouveler pour une même période vos Frs. 500.- Bon de la Défense Nationale qui viennent à échéance le 30 courant, et d'acheter un nouveau Bon d'une valeur nominale de Frs. 100.--. à cette date.

Nous ne manquerons pas de vous aviser de cette opération en temps utile, et vous présentons, Monsieur, nos salutations distinguées.

Récapitulation

Pro DIRECTEUR

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.

TÉLÉGRAPHIC ADDRESS
LOYNATOL-PARIS

TELEPHONE: LOUVRE 39-28
39-29
04-25

HEAD OFFICE & CITY OFFICE: LONDON
31, THREADNEEDLE STREET, E.C.2.
WEST END BRANCH: 71, HAYMARKET, S.W.1.

BRANCHES IN FRANCE
PARIS BIARRITZ BORDEAUX
CANNES LE HAVRE MARSEILLES
NICE ROUBAIX S'JEAN-DE-LUZ

BRANCHES IN BELGIUM
BRUSSELS ANTWERP
BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY
COLOGNE
BRANCHES IN SWITZERLAND
ZURICH GENÈVE

3, Place de l'Opéra, Paris B

ALL LETTERS
TO BE ADDRESSED TO
THE MANAGER
ON YOUR REPLY
PLEASE QUOTE
REF.:

3. 11. 1922

M^r Paul Rosenberg
Paris

Nous avons le plaisir de vous donner, ci-dessous, décompte des encaissements effectués pour votre compte.

Veuillez agréer, *M^{onsieur}*, nos salutations distinguées.

per pro Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited

Aug
A votre crédit. *F 100.000-*

A votre débit.

Mod 164 - 5049. 6/22

	Sommes	Villes	Numéros	Echéances	Timbres	Commission	
						Taux	Produit
1	100000	<i>Paris</i>					
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

Paris

BRANCHES IN FRANCE.

Paris.
Biarritz.
Bordeaux.
Le Havre.
Marseille.
Nice.

All letters to be addressed
to the Manager.

Le 5 Mai 1922

When replying
please quote
Réf.: RD/TM

BRANCHES IN BELGIUM.

Brussels.
Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

Zurich.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous aviser que nous
avons passé à votre compte les écritures suivantes:

A votre Débit: COMPTE SPECIAL A votre Crédit:

Transfert à la "NORSKE CREDIT BANK", Christiania, en faveur de Monsieur Gustav, JEBSEN, 103, Drummens vein Christiania, selon votre lettre de de jour :				
Couronnes Nor.....	80.000.--			
(quatre vingt mille couronnes norvégiennes)				
Valeur : ce jour			Valeur :	

Mod. 113 (2)

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

per pro Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.

Monsieur Paul ROSENBERG

21, rue de la Boétie

PARIS.

M. J. Mack

son Directeur.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

PARIS

14 Place de l'Opera, *CDP 146*

BRANCHES IN FRANCE.

- Paris.
- Biarritz.
- Bordeaux.
- Le Havre.
- Marseille.
- Nice.

All letters to be addressed to the Manager.

27 Avril

1922

79.900
80.800
160.700

When replying please quote Ref. **RP/YM**

R

BRANCHES IN BELGIUM.

- Brussels.
- Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

- Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

- Zurich.

Monsieur Paul ROSENBERG,

Monsieur.

Nous avons l'honneur de vous aviser que nous

avons passé à votre compte les écritures suivantes:
conformément à vos instructions du 26/4/22.

Vous avons l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 13 courant et de vous aviser que nous avons passé à votre compte les écritures suivantes.

A votre Débit: **COMPTE COURANT**

A votre Crédit: **COMPTE SPECIAL**
Norweg. Kroners.

Transfert à votre compte	Transfert de votre compte
special Norweg. Kroners	courant N.Kr. 40.000.-
N. Kr. 40.000.- à 202 Frs 80.800.-	(Quarante mille norweg. kroners.)
(Quatre-vingt mille huit cents francs)	
Valeur: 27/4/22	Valeur: 27/4/22

Mod. 113(2)

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

per pro Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.

Monsieur Paul ROSENBERG,
21, Rue la Boétie,
PARIS.

R. P. Simmons
Directeur.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

Telegraphic Address:
Loynatol-Paris

Telegraphic Address:
Bankloyd-Paris

Téléphone-Louvre (39-26
39-29
39-30
39-31
04-25

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

BRANCHES IN FRANCE.

Paris.
Biarritz.
Bordeaux.
Le Havre.
Marseille.
Nice.

BRANCHES IN BELGIUM.

Brussels.
Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

Zurich.

Genève

3, Place de l'Opéra, Paris.

COPIE

All letters to be addressed
to the Manager.

14 Avril 1922

192

When replying
please quote
Réf. RP/LL.

Monsieur Paul ROSENBERG,
21, rue de la Boétie

PARIS.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception
de votre lettre du 13 courant et de vous aviser que nous
avons débité votre compte de:

Frs. 79.900.-- (SOIXANTE DIX NEUF MILLE NEUF CENTS Frs.)

contrevaleur, au cours de 199,3/4 de Couronnes Norvégiennes
40.000.-- (QUARANTE MILLE COURONNES NORVEGIENNES.) dont
nous avons crédité un compte spécial COURONNES à votre
nom en attendant vos instructions ultérieures.

Veillez nous retourner dûment remplies et signées
la formule de justification incluse ainsi que la formule
de décharge ci-jointe.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations
distinguées.

Anthony
DIRECTEUR.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited. PARIS.

The Manager has pleasure in forwarding you the under-mentioned list of Securities
La Direction a l'honneur de vous envoyer ci-joint le relevé des titres en dépôt

held for Safe Custody on your behalf as on the ~~14 March 1922~~ and will be pleased to have
libre sous votre dossier en date du ~~14~~ **6 APR 1922** et vous serait obligée de

your verification on the accompanying duplicate form at your earliest convenience.
bien vouloir retourner au plus tôt le duplicata ci-joint signé, après vérification.

Name Monsieur Paul ROSENBERG			No 349
Quantities Quantités	Shares or Bonds Actions ou Oblig.	Nominal value Valeur nominale	Description.
Frs.20.-		Frs. 400.-	Rente Française 5% 1920 -
		500.-	Bons de la Défense Nationale due date 30 Dec.1922

Annexe
N° 608

p.M1/22.)

(This form to be retained by customer - Formule à conserver par le client.)

by **RM/FL**

by

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

Telegraphic Address:
Loynatol-Paris

Telegraphic Address:
Bankloyd-Paris

39-26
39-29
39-30
39-31
04-25
Téléphone-Louvre

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

BRANCHES IN FRANCE.

Paris.
Biarritz.
Bordeaux.
LeHavre.
Marseille.
Nice.

BRANCHES IN BELGIUM.

Brussels.
Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

Zurich.

Genève

All letters to be addressed
to the Manager.

When replying
please quote
Ref.: **MN/RD**

3, Place de l'Opéra, Paris.

29 Mars 1922

Monsieur Paul ROSENBERG,

21, rue de la Boétie,

Paris

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que
votre chèque de :

Fra. 10.000.-

sur la National City Bank of New-York, Paris, est
toujours impayé, sans avis, à représenter.

Nous représenterons ce chèque et vous tien-
drons au courant du suivi.

Pour votre gouverne, veuillez bien noter que
votre compte a été débité du montant de cet appoint dont
nous vous avons crédité.

Agréés, Monsieur, nos salutations distinguées.

Directeur

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series, Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.

3, Place de l'Opéra, Paris

TELEGRAPHIC ADDRESS
LOYNATOL-PARIS

TELEPHONE: LOUVRE 39-28
39-29
04-25

HEAD OFFICE & CITY OFFICE: LONDON
31, THREADNEEDLE STREET, E.C.2.
WEST END BRANCH: 71, HAYMARKET, S.W.1.

BRANCHES IN FRANCE
PARIS BIARRITZ BORDEAUX
CANNES LE HAVRE MARSEILLES
NICE ROUBAIX S'JEAN-DE-LUZ

BRANCHES IN BELGIUM
BRUSSELS ANTWERP

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY
COLOGNE

BRANCHES IN SWITZERLAND
ZURICH GENÈVE

ALL LETTERS
TO BE ADDRESSED TO
THE MANAGER

ON YOUR REPLY
PLEASE QUOTE
REF.:

30 Mars 1922

COPIÉ

M^r P. Rosenberg.

Paris

Nous avons le plaisir de vous donner, ci-dessous, décompte des encaissements effectués pour votre compte.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

per pro Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.

A votre crédit. Fr. 10.000.-

A votre débit.

[Signature]

3 \$

Mod 16 6.000.4623.7.22

	Sommes	Villes	Numéros	Echéances	Timbres	Commission	
						Taux	Produit
1	10000.-	Paris.					
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							
11							
12							
13							
14							
15							

Payé maintenant

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

27bis, ^{Telegraphic Address}
LOYNATOL

Telegraphic Address:
Bankloyd-Paris

Téléphone-Louvre (39-28
39-29
39-30
39-31
04-25)

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

BRANCHES IN FRANCE.

Paris.
Biarritz.
Bordeaux.
Le Havre.
Marseille.
Nice.

BRANCHES IN BELGIUM.

Brussels.
Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

Zurich. Monsieur,

3, Place de l'Opéra, Paris, 81

When replying
please quote
Réf.: 26.T.

27 Mars

192 2

OH/FL

Service des Titres
en Dépôt Libre
26, Avenue de l'Opéra

Monsieur Paul ROSENBERG
21, Rue la Boétie
PARIS

21, rue de la Boétie,

Paris

Nous avons l'honneur de vous informer
que nous avons crédité votre compte de:

Frs. 100.000.--

produit des Bons de la Défense Nationale à l'échéance de
ce jour.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations
distinguées.

Per pro Lloyds & National Provincial
Foreign Bank, Limited.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

Telegraphic Address:
Loynatol-Paris

~~Telegraphic Address:~~
~~Bankloyd-Paris~~

Téléphone-Louvre { 39-28
39-29
39-30
39-31
04-25

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

BRANCHES IN FRANCE.

Paris.
Biarritz.
Bordeaux.
Le Havre.
Marseille.
Nice.

BRANCHES IN BELGIUM.

Brussels.
Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

Zurich.
Genève

All letters to be addressed
to the Manager.

When replying
please quote
Réf.: MN/RD

3, Place de l'Opéra, Paris,

25 Mars 1922

COPIE

Monsieur Paul ROSENBERG,

21, rue de la Boétie,

Paris

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous informer que
votre chèque de :

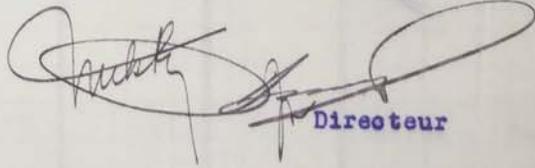
Frs. 10.000.-

sur la National City Bank of New-York, Paris, est
impayé, sans avis, à représenter.

Nous représenterons ce chèque et vous tien-
drons au courant du suivi.

Pour votre gouverne, veuillez bien noter
que votre compte a été débité du montant de cet appoint
dont nous vous avons crédité.

Agréez, Monsieur, nos salutations distin-
guées.


Directeur

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
CRÉDIT INDUSTRIEL
& COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire, 66

PARIS (IX^e)

Compte courant Postal :
PARIS N° 4

Adresse pour Dépêches :
Crédint - Paris

Paris, le 19 juillet 1924

N° de Compte H 13594
Prière de reproduire le numéro
ci-dessus
sur toutes vos lettres

TELEPHONE :
TRUDAINE 00-01
ET SUIVANTS

Monsieur

Nous avons l'honneur de vous informer qu'il nous a été
versé le 17 juillet pour votre compte
par la Banque de France
d'ordre de M
fr. 9,96 à votre crédit, valeur 17 courant
montant d'un mandat de l'office des
Bicnes et Intérêts Privés.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression
de nos sentiments distingués.

Le Sous-Directeur,

Monsieur Paul Rosenberg
21 rue de la Boétie, Paris 8^e arr^t

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Société Générale
DE
**CRÉDIT INDUSTRIEL
ET COMMERCIAL**
Société Anonyme
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire

85
Paris, le *1^{er} avril* 192*e*

Monsieur Paul Rosenberg

Compte N° *13994*

SUCCESSALE II

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé de votre compte réglé au *31 mars* 192*e*

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent trimestre, nous considérerons votre silence comme une acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veillez agréer, M *onsieur* l'expression de nos sentiments distingués.

S^{TÉ} G^{LÉ} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL.

18

The Museum of Modern Art Archives, NY
 Collection: Paul Rosenberg
 Series.Folder: I.C.9.a

13994

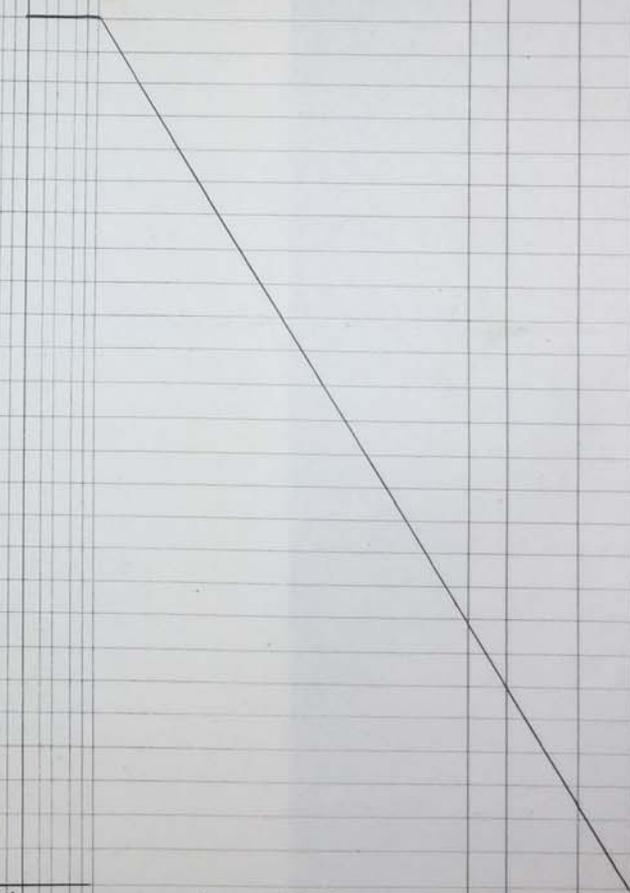
90

DOIT *Moussin Paul Rosenberg* Compte-Courant et d'Intérêts réglé

au *30 Juin 1922* à la 3^{TE} G^{LE} DE CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL AVOIR

1922				1922			
Date	Montant	Description	Mois	Ep.	Montant	Description	Mois
Avril 1	130.90 x	ch 16 of of	31	Mars	Ep.		
3	1390 x	" 13 of Chemise	31	"	"		
5	114.25 x	" 14 of Lemaire	4	avril	4		
10	43.20 x	" 17 of Chemise	8	"	8		
13	33 x	" 14 au porteur	10	"	12		
14	102 =	" 19 of Lemaire	13	"	18		
21	100 x	" 22 of of	20	"	20		
22	2.90	Account of dep	21	"	21		
26	100 x	ch 20 of Lemaire	25	"	25		
"	73.10 x	" 21 of Lemaire	25	"	25		
"	125 x	" 23 of of	25	"	25		
Maï 1	577.10 x	Chèque 25 1/4	29		224		
"	777.20 x	100 x " 24 " "			29		
2	835.25 x	" 2 of Matabert	1	Maï	31		
3	234.75 x	" 4 1/4 of	2	"			
"	323.45 x	287.0 x " 3 1/4 of	2	"	92		
4	148.95 x	" 1 of Lemaire	3	"	33		
5	200 x	" 5 1/4 of	4	"	34		
11	100 /	" 5 " "	10	"	40		
19	200 /	" 8 1/4 " "	18	"	48		
26	294.5 /	" 7 of Lemaire	25	"			
"	317.24 /	287.79 " 9 of Lemaire			53		
29	458.75 /	" 10 of Lemaire	27	"	57		
June 7	1503.91 /	Chèque 11 of Lemaire	6	June	67		
8	100 /	" 12 1/4 of	7	"	68		
9	100 /	" 13 " "	8	"	69		
30	25 /	aff. Lemaire					
7219.75 à reporter				8527			
				9148.10 à reporter			
				1540			

Solde au 31 mars 1922
 5 Maï 95 1.050
 18 " 48 460



The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE
CRÉDIT INDUSTRIEL
& COMMERCIAL

SOCIÉTÉ ANONYME
AU CAPITAL DE 100 MILLIONS
Fondée en 1859

66, Rue de la Victoire, 66
PARIS (1^{re})

Compte courant Postal :
PARIS N° 4

COMPTE N° 13594

Paris, le 1^{er} Octobre 1928.

Monsieur Paul Rosenberg.

Nous avons l'honneur de vous remettre le relevé de votre Compte réglé au 30 Septembre 1928.

Vous voudrez bien l'examiner et, après l'avoir reconnu exact, nous en accuser la conformité.

A défaut d'observations avant la fin du présent trimestre, nous considérerons votre silence comme une acceptation du solde indiqué sur le présent compte.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

S^g G^e DE CRÉDIT INDUSTRIEL & COMMERCIAL.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N^o 22733

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

3, Place de l'Opéra, Paris.



Reçu de Monsieur *Paul Rosenberg*

d'ordre de

pour compte de

les titres suivants:

Frs. 500. - (six cents francs)
BONS DE LA DEFENSE NATIONALE, A 12 MOIS
ÉCHÉANT LE 30 Decembre 1923.

Per pro Lloyds & National Provincial
Foreign Bank Limited,

[Signature] *[Signature]*

le **30 DEC 1922** 19

[Handwritten mark]

[Handwritten mark]

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Limited.

Mod.262m ~~Deposable Address~~
LONDON

Telegraphic Address
LLOYDPROV - PARIS

Téléphone-Louvre { 39-28
39-29
39-30
39-31
04-25

REGISTERED OFFICE.
31, Threadneedle Street, London E.C.2

BRANCHES IN FRANCE.

- Paris.
- Biarritz.
- Bordeaux.
- Le Havre.
- Marseille.
- Nice.

BRANCHES IN BELGIUM.

- Brussels.
- Antwerp.

BRANCHES IN OCCUPIED TERRITORY.

- Cologne.

BRANCHES IN SWITZERLAND.

- Zurich.

When replying
please quote
Ref: TITRES
OH/FL

3, Place de l'Opéra, Paris.

30 Décembre 1922

Service des Titres
en Dépôt Libre
26, Avenue de l'Opéra

Monsieur Paul Rosenberg
21, Rue de la Boétie,
PARIS.

Dear
Monsieur,

BONS DE LA DÉFENSE NATIONALE.

We beg to inform you that we have credited your
Nous avons l'honneur de vous informer que nous avons

account with Frs: proceeds
crédité votre compte de Frs: 500.-- produit

of Bons de la Défense Nationale which matured to-day.
de Bons de la Défense Nationale venant à échéance ce jour.

In accordance with your instructions of
Selon vos instructions du 15 courant,

we have subscribed, on your behalf, for Frs:
nous avons souscrit, pour votre compte à Frs: 600.--

similar Bons at months currency, and have debited your account
Bons similaires à 12 mois, et avons débité votre compte de:

Frs: 573.-- in respect of the cost thereof.
en couverture de notre achat.

The new Bons, the numbers of which you will find below,
Les nouveaux Bons, dont vous trouverez les numéros ci-dessous, viennent

are due on next
à échéance le 30 Décembre prochain.

P.S. Veuillez noter à votre
débit Frs. 0.25 coût du timbre
apposé sur le reçu ci-joint
relatif à ces Bons.

Yours faithfully,
Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées.

W. H. ...
pro MANAGER.

Annexe
N° 456

1	Bons à Frs:	100.--
1	" "	500.--
	" "	
	" "	

N°	30.444.936
"	17.921.508
"	
"	

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

175

Feuille N°

Monsieur Paul ROSENBERG

In Account with (en compte avec)

Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.

PARIS

Date	Details	Debit		Credit
1922	Balance			
	Brought forward (Report)			37.440 25
Oct. 25	Chq. N° 340145	821	75	
" 27	Chq. Be Nat. de Ct.			100.000 00
Nov. 3	" N° 340146	2.500	00	
" 4	Espèces			100.000 00
" 6	Cps. Rte 5/ 1920			10 00
" 9	Chq. N° 515977	425	80	
" "	" " 340150	8.000	00	
" "	" " 515978	72.000	00	
" "	" " -----6	44.450	00	
" 13	" " 340148	5.600	00	
" "	" " -----9	3.900	00	
" 16	Cheques s. Paris			114.125 00
" 20	Chq. N° 515979	28.250	00	
" "	" " -----80	1.561	15	
" "	" " -----2	19.000	00	
" 21	" " -----4	18.000	00	
" 22	" " -----3	26.500	00	
" 23	" " -----6	500	00	
" 29	" " -----5	36	75	
Dec. 4	" " -----7	200	00	
" 12	" " -----8	1.500	00	
" 16	" " -----91	10.000	00	
" 18	" " -----0	101	75	
" "	" s. Paris			11.121 00
" 19	" N° 515992	360	00	
" "	" " -----89	14.259	20	
" "	" " -----94	3.000	00	
" 21	Espèces			20.000 00
" "	Chq. N° 515997	20.000	00	
" "	Chq. American Express			34.000 00
" 22	Chq. N° 022526	3.000	00	
" "	" " 515999	3.000	00	
" "	" " -----5	1.200	00	
" 23	Chq. Ct. Com. de France			82.500 00
" 26	" N° 516003	50.000	00	
" "	" " 515998	677	15	
" "	Carnet de Chqs.	5	00	
" 27	Chq. N° 515996	900	00	
		339.818	55	499.196 25
	Carried forward (à reporter)			

Mod. 403

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

		FORWARD	306.099	05	818.740	75
AVR.	3	Chq. N° 304058	817	70		
"	"	" " ----60	55.000	00		
"	4	" " ----55	30	00		
"	6	" " ----61	25.737	40		
"	10	" " ----2	600	00		
"	14	N.Krs.40.000 at 1993/4	79.900	00		
"	15	Chq. N° 304066	23.000	00		
"	"	" " ----4	45.000	00		
"	18	" " ----3	205	65		
"	20	" " ----5	3.750	00		
"	21	" " ----7	7.839	30		
"	22	" " ----8	10.000	00		
"	27	Nbv.Kr.40.000 à 202	80.800	00		
"	30	Balance	179.961	65		
			818.740	75	818.740	75
"	"	"			179.961	65
ES/ BALANCE		OVER				

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

I75

Feuille N°

Monsieur Paul ROSENBERG

In Account with (en compte avec)

Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.

PARIS

Date	Details	Débit		Crédit	
1922	Balance				
Avr. 30	Brought forward (Report)			179.961	65
Mai 3	Chq. N° 304069	12.410	80		
" "	" " ----70	445	00		
" 5	Cps. Rente 5% 1920			10	00
" 8	Chq. N° 304071	16.000	00		
" 10	" s. Paris			33.000	00
" 11	Carnet de chqs.	5	00		
" 12	Chq. N° 304073	6.940	00		
" 16	" " ----2	1.000	00		
" 19	" " 340101	65.000	00		
" 22	" " 340105	282	50		
" 24	" " 340104	13.000	00		
" "	" " ----3	15.000	00		
" 29	" " 304074	1.383	00		
" 31	" " 340105	6.000	00		
Juin 8	" " ----6	6.500	00		
" "	" s. Paris			22.000	00
" 12	" " "			93.000	00
" 16	" N° 340108	18.000	00		
" 19	" " ----9	11.250	00		
" 20	" " ----11	31.557	05		
" "	" " ----07	1.019	20		
" 21	Frais de postage	3	75		
" "	Chq. N° 340112	800	00		
" 23	" " ----4	2.415	00		
" "	" " ----0	2.700	00		
" 26	" " ----6	2.000	00		
" 27	" s. Paris			4.000	00
" 29	" N° 340117	581	85		
" 30	" " ----3	1.300	00		
" "	" " ----23	2.500	00		
" "	Int. Cred.			2.125	00
" "	Balance	116.003	50		
		334.096	65	334.096	65
				116.003	50
	Carried forward (à Reporter)				

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

175

Feuille N° 89

Monsieur Paul ROSENBERG

In Account with (en compte avec)

Lloyds & National Provincial Foreign Bank, Limited.
PARIS

Date	Détails	Débit		Crédit	
1922	Balance				
Jun 30	Brought forward (Report)			116,003	50
Juil. 1	Chq. N° 340115	3,020	80		
" 3	" " ----9	596	50		
" "	" " ----21	1,181	70		
" 4	Chq. s. Paris			60,000	00
" 5	Chq. N° 340124	320	50		
" 6	" " ----6	37,506	00		
" "	" " ----0	390	00		
" 7	Carnet de chqs.	5	00		
" 8	Chq. s. Lausanne	4,845	20		
" 10	Chq. N° 340118	2,905	50		
" "	" " ----25	2,210	00		
" 11	Chq. s. Londres	1,716	05		
" "	Espèces			20,000	00
" 12	Chq. N° 340127	3,750	00		
" 18	" " ----8	1,633	60		
" "	" " ----2	3,062	00		
Aout 4	" " 340129	20,000	00		
" 12	" " ----30	17,500	00		
Sept. 2	Chq. N° 340131	3,000	00		
" 8	" " ----2	3,665	75		
" 16	" " ----3	14,000	00		
" 23	" " ----6	1,000	00		
" 25	" " ----4	1,175	00		
" 29	" " ----5	2,000	00		
" 30	" " ----8	5,000	00		
Oct. 2	" " ----9	5,742	85		
" 3	" " 340137	3,443	60		
" 13	" " ----40	3,000	00		
" 17	" " ----1	3,750	00		
" 19	" " ----2	7,143	20		
" 20	" " ----3	3,000	00		
" 21	" " ----4	2,000	00		
" 25	Balance	37,440	25		
		196,003	50	196,003	50
" 31	Balance			37,440	25
I.S.	Carried forward (à reporter)				

265, JT
396

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Please examine this statement and communicate
62 with the Bank if not found correct.

Sheet No. 100

Monsieur Paul ROSENBERG
IN ACCOUNT WITH

Lloyds & National Provincial Foreign Bank Ltd.
PARIS-BRANCH

		Dr.		Cr.	
1921					
Oct.	4	Balance	FORWARD		
"	8	Chq. N° 269264	7.119 50	✓	60.529 45
"	10	" " ----70	7.000 00		
"	11	Espèces			40.000 00 ✓
"	17	Chq. N° 269272	2.400 00	✓	
"	"	" " ----1	921 40	✓	
"	19	" " ----3	1.679 65	✓	
"	"	" " ----4	3.629 65	✓	
"	"	" " ----5	6.500 00	✓	
Nov.	5				
"	7	Cps. Rente 5% 1920			10 00 ✓
"	10	Chq. N° 269277	1.500 00	✓	
"	11	" " ----8	1.050 00	✓	
"	"	" " ----6	1.600 00	✓	
"	19	" " ----9	25.000 00	✓	
"	25	" " ----81	3.800 00	✓	
"	"	Remb. Bons			100.000 00 ✓
"	26	Espèces			100.000 00 ✓
"	29	Chq. N° 269282	110.000 00	✓	
Dec.	1	" " ----4	7.000 00	✓	
"	2	" " ----5	3.500 00	✓	
"	"	Chq. s. Paris			13.500 00 ✓
"	7	Chq. N° 269286	3.000 00	✓	
"	9	" " ----8	858 00	✓	
"	"	" " ----3	4.461 95	✓	
"	10	Chq. s. Paris			200.000 00 ✓
"	12	Chq. N° 269289	231 75	✓	
"	"	" " ----7	2.700 00	✓	
"	14	" " ----90	620 00	✓	
"	"	Chq. s. Paris			60.135 00 ✓
"	15	Chq. N° 269291	1.216 10	✓	
"	"	" " ----3	20.000 00	✓	
"	"	" " ----6	75.000 00	✓	
"	"	" " ----7	80.000 00	✓	
"	"	" " ----5	1.500 00	✓	
"	16	" " ----8	8.435 25	✓	
"	20	" " ----4	6.000 00	✓	
"	"	" " ----2	6.675 75	✓	
"	21	Carnet de chqs.	5 00	✓	
		OVER	333.404 00		574.174 45
		BALANCE			

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

SUCCURSALE, 2, PLACE DE L'OPERA

Société Anonyme

Paris, le juillet 1909
(2^e Ann.)

Capital: 150 Millions de francs

EN TOUT ENTIERMENT VERSÉS
CAPITAL 200 MILLIONS DE FRANCS

Adresse Télégraphique:

"SUCOMTONIA"

Messieurs L. & J. Rosenberg Frères
38, Avenue de l'Opéra
Paris (2^e)

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-contre,
le relevé de votre compte N^o 26.568 arrêté au 30 Juin 1909
et présentant à cette date, un solde de:
Fr 678,- en ^{notre} ~~notre~~ faveur, que nous reportons
à votre ~~solde~~ ^{crédit} à nouveau.

Nous vous prions de nous dire si nous sommes
d'accord, et de nous renvoyer, munie de votre signature,
la feuille ci-jointe.

Agreez, Messieurs, nos salutations distinguées.

Comptoir National d'Escompte de Paris.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY

Collection:
Paul Rosenberg

Series.Folder:
I.C.9.a

Débit

Dates des Ecritures	Capitaux			Motifs du Débit	Dates des Valeurs	Nombre de jours depuis le dernier arrêté	Calculs des Intérêts
	Total des Opérations	Détail	Porte de l'écriture et finis Divers				
1909 Juin 2	322 573 51			Rep. du mois de Mai			4 012 38
3	3 000			Int. aux c. 26.498 L. Rosenberg	1 Juin	152	76
	8 350	7350		Ch 39.167			
4		1 000		160	2 Juin	153	212 90
		300		164			
		826 90		165			
	1 976 90	850		168	3	154	67 20
5	4 000			Int. aux c. 26.498 L. Rosenberg	7	155	103 38
8	1 000			Ch 170	7	158	12 61
9	8 082 70			169	8	159	21 31
9	6 000			Int. aux c. 26.498 L. Rosenberg	9	160	160
10	100			Ch 175	9	160	2 65
11		1100					
		2500					
	4 100	500					
	113						
14		10 000		Reçu	20	161	100 08
	10 400	400		Ch 39.954	20	161	3 08
12	2 500				12	163	282 85
15	1 000			Ch 39.957 75	14		
16	308 10			39.955		168	27 80
17	500			171	15	166	8 50
18	194			39.953	15	167	13 90
21		200		172	17	168	5 45
		2000					
	6250	50					
23		500			19	170	63 78
	1 500	1 000					
27	500				22	173	43 38
26		8 000			24	175	14 60
	8850	850					
27	1000				27	176	289 60
					28	177	29 50
	386 741 95						5 774 95

Credit

Dates des Ecritures	Capitaux			Motifs du Credit	Dates des Valeurs	Nombre de jours depuis le dernier arrêté	Calculs des Intérêts
	Total des Opérations	Détail	Porte de l'écriture et finis Divers				
1909 Juin 2	343 991 80						4048 20
4	15 000			Tout	4 Juin	155	327 50
8	500				7	158	26 38
9	3 500				9	160	13 38
14	1 500				11	162	41 50
14	7 000				16	167	62 75
18	200				16	167	194 80
19	2 800				21	172	5 78
					22	173	66 30
	374 991 80						6 875 55

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Débit

C. N. 3127

Dates des Ecritures	Capitaux			Motifs du Débit	Dates des Valeurs	Nombre de jours depuis le dernier arrêté	Calculs des Intérêts	Dates des Ecritures
	Total des Opérations	Détail	Porto de lettres et frais divers					
1909	386741 95							
juin 29	8.000			Ch	966	18 juin	179	584 01
30	395				967	20	180	238 68
								11 81
				4045 81 bal ^{te} des lq ^{ts}				18 70
	678			Solde				
	395.814 95							6018 20

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Crédit

Imp. Charles Lamy, Paris

Dates des Ecritures	Capitaux			Motifs du Crédit	Dates des Valeurs	Nombre de jours depuis le dernier arrêté	Calculs des Intérêts
	Total des Opérations	Détail	Porto de lettres et frais divers				
1909	126.458						578 65
	126.458						578 65
	17 75			Solde	31 Août 1909		

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

Société Anonyme

Capital: 150 Millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique:

SUCOMTONIA



SUCCURSALE: 2. PLACE DE L'OPÉRA

Paris le Avril 1909
(2^e Arr^t)

Monsieur L. L. Rosenberg Fils
38, Avenue de l'Opéra
Paris

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-contre,
le relevé de votre compte N^o 26568 arrêté au 31 Mars 1909
et présentant à cette date, un solde de:
Fr. 45787,15 en ^{notre}/_{notre} faveur, que nous reportons
à votre ^{crédit}/_{débit} à nouveau.

Nous vous prions de nous dire si nous sommes
d'accord, et de nous renvoyer, munie de votre signature,
la feuille ci-jointe.

Agreez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Comptoir National d'Escompte de Paris.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Débit

Dates des Ecritures	Capitaux			Motifs du Débit	Dates des Valeurs	Nombre de jours depuis le dernier arrêté.	Calculs des Intérêts
	Total des Opérations	Détail	Porte de Lettres et frais divers				
1909 février 2	48150 66			Déport du mois de Janr			118 65
		175 -		Chèque	30 2 20	1 février	
		330 57			219		2 65
3	500				221	2	2 75
6	350				22	5	2 05
11		12500			24	9	
	20000	8000			23		136 65
11	312 50				25	10	1 10
16	3000				26	11	13
17		700			28	16	
	500	100			29		6 25
20	366 05				30	19	3 05
22	4800				27	20	39 10
26	1000				31	25	9 35
27		100			32		
		800			34		
		395			38		
		800			39		
		21.000			33		
fév. 27	24095	1.000			37	26 février	200 95
Mars 1 ^{er}	150				35		
	325	475			32	27	4 60
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		
					39		
					33		
					37		
					35		
					32		
					38		

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE

DE PARIS

Société Anonyme

Capital: 150 Millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique:

"SUCOMTONIA"



SUCCURSALE 2. PLACE DE L'OPÉRA

Paris, le Mai 1909
(2^e Arr^t)

Messieurs L & P. Rosenberg Fil
38 Avenue de l'Opéra
Paris

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-contre,
le relevé de votre compte N^o 26568 arrêté au 30 Avril 1909
et présentant à cette date, un solde de:
Fr. 21076,35 en ^{notre}/_{notre} faveur, que nous reportons
à votre ^{crédit}/_{débit} à nouveau.

Nous vous prions de nous dire si nous sommes
d'accord, et de nous renvoyer, munie de votre signature,
la feuille ci-jointe.

Agreez, Messieurs, nos salutations distinguées.

Comptoir National d'Escompte de Paris.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

Société Anonyme

Capital: 150 Millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique:

"SUCOMTONIA"

SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA

Paris, le juin 1909
(2^e Arr^t)

Messieurs L & P Rosenberg Frères
38, Avenue de l'Opéra
Paris (2^e)

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-contre,
le relevé de votre compte N^o 26,568 arrêté au 31 Mai 1909
et présentant à cette date, un solde de:
Fr 21.479^f.45 en ~~notre~~ ^{notre} faveur, que nous reportons
à votre ~~solde~~ ^{crédit} à nouveau.

Nous vous prions de nous dire si nous sommes
d'accord, et de nous renvoyer, munie de votre signature,
la feuille ci-jointe.

Agreez, Messieurs, nos salutations distinguées.

Comptoir National d'Escompte de Paris.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

Société Anonyme

Capital: 150 Millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique:

'SUCOMTONIA'

SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA

Paris, le Mars 1909.

(2^e Ann^e)

Monsieur L. P. Rosenberg, *Fid.*
38, Avenue de l'Opéra
Paris.

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-contre,
le relevé de votre compte N^o 26168 arrêté au 28 Février 1909
et présentant à cette date, un solde de:
fr. 68473,85 en ^{notre}/_{notre} faveur, que nous reportons
à votre ^{crédit}/_{débit} à nouveau.

Nous vous prions de nous dire si nous sommes
d'accord, et de nous renvoyer, munie de votre signature,
la feuille ci-jointe.
Agréez, Monsieur, nos salutations distinguées.

Comptoir National d'Escompte de Paris.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

compteur Paris. 2000
COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE
DE PARIS

114
SUCCURSALE: 2 PLACE DE L'OPÉRA

Société Anonyme

Paris le *Février* 1909
(2^e Arr^t)

Capital: 150 Millions de francs

ENTIÈREMENT VERSÉS

Adresse Télégraphique:

"SUCOMTONIA"

Messieurs L. et P. Rosenberg & Co
2 D. Avenue de l'Opéra
Paris

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-contre
le relevé de votre compte N° 26568 arrêté au 31 janvier 1909
et présentant à cette date, un solde de:
Fr. 52479.45 en ^{notre}~~notre~~ faveur, que nous reportons
à votre ^{crédit}~~debit~~ à nouveau.

Nous vous prions de nous dire si nous sommes
d'accord, et de nous renvoyer, munie de votre signature,
la feuille ci-jointe.

Agriez, Messieurs, nos salutations distinguées.

Comptoir National d'Escompte de Paris.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 15,728 le 26 AOUT 1922 — REGU de M. Rosenberg
 des quartiers ou communes, etc. *deux mille*

1	Contrib ^{ns} directes (foncier et portes et fenêtres)	19	
2	Idem. (mobilier, patentes, bourse et chambre de commerce)	19	
3	Idem. (rôle n° 7)	19	100
4		19	
5		19	
6		19	
7		19	
8		19	
9		19	
10	Frais de poursuites	19	
	TOTAL		100

Le Receveur-Percepteur
 Percepteur

RECEVU DES FINANCES DU QUARTIER de la MADELEINE Rue de Valenciennes N° 11 ARTS DE PARIS, 3^e

PAR PRODUCTION

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

114

EINSCHREIBEN
DEUTSCHE BANK.

Kapital: 200 Millionen Mark.
Reserven: 97 Millionen Mark.

FILIALEN:

- BREMEN
- DRESDEN
- FRANKFURT A. M.
- HAMBURG
- LEIPZIG
- LONDON
- MÜNCHEN
- NÜRNBERG

Depositen-Kasse: WIESBADEN.

Berlin, den 29. November 1906

Depositen-Abteilung

Fernsprecher: Amt 1, No. 2335.

Depositen-Kassen:

- A. Mauer-Strasse 29-32.
- B. Hackescher Markt 1.
- C. Potsdamer Strasse 134 a.
- D. Oranien-Strasse 140.
- E. Am Spittelmarkt 8-10
(an der Gertrauden-Brücke).
- F. An der Jannowitzbrücke 4.
- G. König-Strasse 41-42.
- H. Jerusalemer Strasse 41.
- J. Charlottenburg, Berliner Strasse 66.
- K. Alt-Moabit 129 *(Ecke Wertstr.).*
- L. Chaussee-Strasse 10-11.
- M. Schill-Strasse 7 *(am Lützow-Platz).*
- N. Landsberger Strasse 89
(Ecke Kl. Frankfurter Strasse).
- O. Belle-Alliance-Platz 2.
- P. Potsdamer Strasse 96
(an der Bülow-Strasse).
- Q. Charlottenburg, Savigny-Platz 6.
- R. Charlottenburg, Ranke-Strasse 36.
- S. Rixdorf, Berliner Strasse 107.
- T. Dresdenerstr. 3 *(Cottbuser Thor).*
- U. Schöneberg bei Berlin,
Kaiser Wilhelm-Platz 2.
- V. Schönhauser Allee 9-9 a.
- W. Wilmersdorf bei Berlin,
Uhland-Strasse 57.
- X. Reinickendorfer Strasse 2.
- Y. Friedenau bei Berlin, Rheinestr. 17.
- Z. Brunnenstr. 24.
- AB. Schöneberg bei Berlin,
Martin Luther-Strasse 5
(Eingang Neue Winterfeldstr.).
- BC. Wilmersdorf bei Berlin,
Schaper-Strasse 1.
- CD. Königgrätzerstr. 6.
- DE. Frankfurter Allee 89
(Ecke Möglinerstr.).
- EF. Ritterstr. 48.

Stahlkammer: Mauer-Strasse 29-32.

Telegramm-Adresse: „Deutschdepot Berlin“

Muster 105.*
III 8706.

Herren L. & F. Rosenberg Filio,
Paris

38 avenue de l'Opera

Im Auftrage des Herrn Paul Cassirer
übersenden wir Ihnen für Rechnung
Sesselben

Fr. 6500.- p. 7/12. u. Paris
No. 4402
5958.

deren Empfang Sie uns gefl. anzeigen wollen.

Hochachtungsvoll
Deutsche Bank Depositen-Cassa G.
Potsdamer-Strasse 134 a.

Werner Meyer

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

EMBALLAGE & TRANSPORT D'OBJETS D'ART

118

A LA

MAISON FONDÉE EN 1760



DE LORRAINE

CHENUE

EMBALEUR

FOURNISSEUR DES MINISTÈRES

TELEPHONE
WAGRAM 03-11

TELEGRAMMES:
CHENUTER

PARIS, le 1er Décembre 1923.

5, Rue de la Terrasse
(XVIII)

Registre du Commerce de la Seine N° 27.032

Monsieur Paul ROSENBERG

N° I.975

21, Rue la Boétie - PARIS

Doit

CORRESPONDANT A LONDRES
J. CHENUE, 10, Great St. Andrew Street, Shaftesbury Avenue, W.C.

Formalités en Douane pour récupération
de la taxe de 1,10 % consignée en Juillet
1923 sur :

I tableau de Corot "Femme jouant de la
Mandoline"

importé de BUDAPEST
"suivant acquit à caution d'admission
temporaire N° 109"

& réexporté le 6 Octobre 1923 à NEW YORK

-:-:-:-:-

Déclaration en Douane, vacation d'un
Employé

35 00

Timbre, permis, statistique

12 20

Commission, soins et démarches :
0,50 % sur 90.000 Francs

45 00

TOTAL FRANCS

92 20

=====

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

EMBALLAGE & TRANSPORT D'OBJETS D'ART 119

MAISON FONDÉE EN 1760

A LA



DE LORRAINE

CHENUÉ

EMBALEUR

FOURNISSEUR DES MINISTÈRES

TÉLÉPHONE
WAGRAM 03:11

TÉLEGRAMMES
CHENUTER

PARIS le 8 Décembre 1923.

5, Rue de la Terrasse
(XVII^e)

Monsieur Paul ROSENBERG

21, Rue la Boétie

PARIS

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai effectué les formalités en Douane, pour récupération de la taxe de 1,10 %, consignée en Juillet sur un tableau de Corot, réexporté le 6 Octobre à NEW YORK, soit : Frs I.100

Je vous remets ci-inclus la facture de mes frais relatifs à cette opération, se montant à Frs 92, 20 d'où différence à votre profit de I.007, 80.

Veillez trouver ci-inclus un chèque de cette somme (MILLE SEPT Frs 80 Centimes) sur le

Pour la bonne règle de mes écritures, je vous prierai de m'adresser un reçu de ce montant.

Dans cette attente et toujours bien dévoué à vos ordres, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus empressées.

F. Chenué

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

TÉLÉPHONE
ELYSÉES 96-53

PONTHIEU AUTOMOBILES

Adresse Télégraphique
SAPATHIEU-PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME
SIÈGE SOCIAL:

51, Rue de Ponthieu, PARIS

24

Don. Monsieur Rosenberg Adresse 51 rue la Fayette
Chauffeur Coquard Adresse 72 rue Lamignon
N° de la voiture 7079 81- Emplacement N°
F° N° 23767 Mois de marche 1919 (de 30)

DATES	N° DU BON	Détail	ESSENCE	HUILE	GRAISSE	PÉTROLE	CHARGE D'ACCU	LAVAGE	ASTIQUE	Prix	Total	Observations
		Garage complet en Boite									TIMBRE 10	nu
		" sans Boite										
		" simple en Boite								200	200	1 mois
		" sans Boite										
		Eau								20	20	1
		Armoire										
1	3573	annon	10								15 00	
3	3639		15								20 25	
5	5				1						4 "	
4	3678	annon	10								15 50	
8	3715	"	15								23 25	
6	3735		15								20 25	
5	5			2							6 "	
7	3800	annon	10								15 50	
8	3812		15								20 25	
5	5			2							6 "	
9	3878	annon	15								23 25	
5	5	saxoline									5 75	
11	3939	annon	15								23 25	
12	4038	"	15								23 25	
5	5			2							6 "	
13	4051	ap		2							6 "	
										à reporter	453 50	

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

F° N° 23767 Monsieur Rosenberg (suite) 24

DATES	N° DU BON	Detail	ESSENCE	HUILE	GRAISSE	PÉTRÔLE	CHARGE D'ACQU	LAVAGE	ASTIQUOISE	Aut.	Total		Observations
											TIMBRE	IO	
											Report =	453.50	121
14	4116							1				8.00	
14	4113		11									20.25	
15	1189	ap		2								5.60	
15	4189		10									13.50	
16	4221		22									33.75	
16	4220							1				8.00	
18	4327	1 Clé King Sing										13.00	
18	4328	1 paquet chiffons										2.75	
18	4329	1 rouleau de Chatterton										2.00	
18	4326		22									33.75	
18	4327			2								6.00	
19	4370		10									13.50	
19	4371	Valodine		2								8.50	
20	4426	avion	10									15.50	
21	4461	"	10									15.50	
23	4567	avion	11									23.25	
23	4568				1							4.00	
22	4528		10									15.50	
23	4652	avion	11									23.25	
24	4601	"	10									15.50	
27	4722	"	10									15.50	
26	4706	"	10									15.50	
27	4723	Mobilart		2								7.20	
30	4877		20									27.00	
29	4796		10									13.50	
29	4797	Mobilart		2								7.20	
											820.50		
											Bimbres	1.50	
											Total	822.00	

13

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

L'Agent de Change ne se reconnaît responsable que des sommes en des litres qui sont remis directement à ses
Cavaliers, et il n'est engagé par sa correspondance qu'autant qu'elle est signée par lui ou par son Fondé de Procureur.

H
1913

N° 514.
(Raisin rose 178.)
(Mod. G de l'Union.)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

MINISTÈRE
des
TRAVAUX PUBLICS,
DES POSTES
ET DES TÉLÉGRAPHES.

AVIS DE RÉCEPTION

d'un (1) valeur déclarée [] enregistré au bureau
recommandé []

de (2) le 15 Septembre, sous le n° 613
et adressé à (suspension complète) M. Pierre Secourable.

Timbre du bureau d'origine: [Stamp: 18-9-13]

à Paris
(rue et n° s'il y a lieu) 21 de la rue

Nom et adresse de l'expéditeur (A): M. Rosenberg
à Paris
(rue et n° s'il y a lieu) 39 de la rue

Le soussigné déclare que (3) Cette valeur déclarée [] à l'adresse
recommandée []
susmentionnée a été dûment livrée le 11 Sept 13.

Signature (4) de l'agent du bureau distributeur: [Signature]

du destinataire: []
(En France la signature du destinataire n'est jamais requise.)

(1) Nature de l'objet (lettre, boîte, échantillon, etc.). — (2) Griffes du bureau d'origine. — (3) Date du dépôt et n° d'inscription au registre de dépôt. — (4) Dans les offices où les règlements le comportent, la signature de l'agent du bureau distributeur est remplacée par celle du destinataire. L'avis est ensuite renvoyé par le premier courrier:
Dans le régime intérieur: Sous enveloppe n° 819 comme correspondance ordinaire. à l'expéditeur. de l'objet qu'il concerne.
Dans le régime international: Sous enveloppe n° 289 recommandée d'office. au bureau d'origine.

(A) Dans le régime international le nom et l'adresse de l'expéditeur ne sont consignés qu'à la rentrée de la formule n° 514 au bureau d'origine.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

H. GUASTALLA

Agent de Change

R. Rue du 4 Septembre

La Caisse est ouverte de 9h à midi 1/2

Téléphone : 103-77

Paris, le 1^{er} Juillet 1913

Monsieur Rosenberg
Paris

J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus votre
compte liquidation au 30 Juin se soldant par
Fr^s 79.500. en ma faveur.

Recevez, Monsieur, mes salutations
empressées.

R^m H. Guastalla.

H. Guastalla

L'Agent de Change ne se reconnaît responsable que des sommes en des litres qui sont remis directement à ses
Clients et il n'est engagé par sa correspondance qu'autant qu'elle est signée par lui ou par son Fondé de Pouvoirs.

L'Agent de Change ne se charge pas de vérifier si les litres négociés par son intermédiaire sont sortis aux tirages
auxquels ils sont soumis et n'accepte de ce fait aucune responsabilité.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DIRECTION GÉNÉRALE
DES
CONTRIBUTIONS
DIRECTES.



IMPÔT SUR LES TRAITEMENTS,
SALAIRES, PENSIONS ET RENTES VIAGÈRES.

(Loi du 31 juillet 1917.)

MODÈLE N° 21.

Instruction
du 30 mars 1918.

128
BERG

RUE DE LA BOËTIE N° 21
TEL. ÉLYSÉE, 45-11. PARIS

ACCUSÉ DE RÉCEPTION.

Le Contrôleur des Contributions directes soussigné a reçu,
à la date du 17 janvier 1923, un état fourni par M. :
Paul Rosenberg Rue de la Boétie
en exécution de la loi du 31 juillet 1917 (art 26 et 27), pour
l'établissement de l'impôt sur les traitements, salaires, pen-
sions et rentes viagères.

Le Contrôleur,

[Signature]

Paul
de la Boétie
compte
Jan 1923
[Signature]

Bordeaux — Imprimerie centrale Delmas. — Mod. 2109.
73764. — 22-4.



Set

CO

G. M. Paris. — Mod. 1838 - 1

50

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DIRECTION GÉNÉRALE
des
CONTRIBUTIONS
DIRECTES.
DÉPARTEMENT
DE LA SEINE.
IMPÔTS DIRECTS
CONTRÔLEUR GÉNÉRAL
LA MADELEINE
14, RUE DE CASSELIONE
PARIS-1^{ER}
OUVERT de 9 h. à Midi

MODÈLE N° 14.
Instruction
du 30 mars 1918.

*IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES
INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX.

*TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES.
(Loi du 31 juillet 1917.)

122
BERG

RUE DE LA BOËTIE N° 21
TEL. ÉLYSÉE, 45-11. PARIS

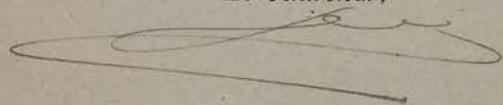
ACCUSÉ DE RÉCEPTION.

Le 30 Mars 1923, le Contrôleur des Contributions directes soussigné a reçu de M.

Rosenberg Paul
à Paris, rue de la Boétie, n° 21 :

- * un résumé de son compte de profits et pertes de l'exercice expiré le 19 ;
- * la déclaration du montant de son chiffre d'affaires pendant l'année 1922.

Le Contrôleur,



* Rayer, suivant le cas, les mentions inutiles.

Bordeaux. — Imprimerie centrale Delmas. — Mod. 2101.
72703. — 22-1.

Paul
de Harmer
- conte -
Mars 1923
taty

Stamp and handwritten notes at the bottom left of the document.

Set
COI
D. M. Paris. — Mod. 1838 - 1

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DIRECTION GÉNÉRALE
des
CONTRIBUTIONS DIRECTES.
DÉPARTEMENT
DE LA SEINE.

Modèle n° 3.
Instruction
du 30 mars 1918.

DIVISION DE CONTRÔLE

IMPÔT GÉNÉRAL SUR LE REVENU.

(Lois des 15 juillet 1914,

30 décembre 1916 et 31 juillet 1917.)

IMPOTS DIRECTS
CONTROLE DE
LA MADELEINE
14, RUE DE LA CHAUSSEE
D'ANTIN
PARIS - 1^{re}
OUVERT DE 9 H. à MIDI

ACCUSÉ DE RÉCEPTION.

122
BERG
RUE DE LA BOËTIE n° 21
TEL. ÉLYSÉE, 45-II. PARIS

70788. — 24-1. — Boîte aux. — Imp. centrale G. Delmas. — Mod. 1914.

Le 30 Mars 1923, le Contrôleur des Contributions directes soussigné a reçu de M. *Rosenberg Paul* demeurant à *Paris* rue *de la Boétie*, n° *21*, une déclaration souscrite pour l'établissement de l'impôt général sur le revenu et accompagnée d'une déclaration concernant les dégrèvements pour charges de famille (1).

Le Contrôleur,

[Signature]

OBSERVATIONS.

(1) Rayer, le cas échéant, la mention relative à la déclaration concernant les charges de famille.

Paul
de Ganneur
conté
Mai 1923
teuf



Sat

CO

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

122

PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROSEN - PARIS

RUE DE LA BOËTIE N° 21
TEL. ÉLYSÉE, 45-11. PARIS

*Recu de l'ancien Paul
Rosenberg, d'ordre de l'ancien
Monsieur, une caisse conte-
nant un tableau. —*

Paris, le 14 Juin 1946.

*P. H. H. H. H.
L. L.*



Sat

CO

D. M. Paris - Mod. 1938 - 1

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

120

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTES ET TÉLÉGRAPHES

RÉCÉPISSÉ

N° DE SÉRIE [068,289] N° DU MANDAT [108]

Montant du mandat..... 1000
Droit..... 149
Taxe de change..... 149

Tout.....

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire:
M. WANNI
à Brest

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

REMBOURSEMENT

Tout mandat qui n'a pas été payé au destinataire peut être remboursé à l'expéditeur sur la production du titre et, autant que possible, du récépissé.

Si le mandat est perdu, le remboursement ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation de l'Administration.

En cas de réclamations simultanées de l'expéditeur et du destinataire, le remboursement est autorisé de préférence au profit de l'expéditeur.

Les réclamations afférentes aux mandats qui ne peuvent être produits par les ayants droit ne sont recevables que pendant un an à partir de l'émission de ces titres. (Loi de finances du 30 juillet 1913, art. 24).

Les mandats peuvent être présentés au remboursement dans le délai de trois ans à partir du jour du versement des fonds. (Loi de finances du 30 juillet 1913, art. 24).

Moyennant une taxe de 45 centimes, l'expéditeur de tout mandat peut demander, au moment du dépôt des fonds, qu'il lui soit donné avis de paiement. (Loi du 25 mars 1879.) Pour les mandats au-dessus de 300 fr. l'avis de paiement peut aussi être demandé postérieurement au dépôt des fonds.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 137
Oct. 1916. — Carré 616. RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT. 984

N° DE DÉPÔT
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet

Valeur déclarée (1) fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M. *Leite*
à *Bordeaux*

Signature de l'Agent préposé à la réception. *[Signature]*

PARIS 20* 15-4 18 HAUSSMANN
PARIS 21* 15-4 18 HAUSSMANN

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, biller par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 132
Oct. 1916. — Carré 616. RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT *132*
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet

Valeur déclarée (1) fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids

Nom et adresse } M. *Chapuis*
du }
destinataire } à *11 rue de Valenciennes*

Signature de l'Agent }
préposé }
à la réception. }

Paris

81
- 91
* 71
S13

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, laisser par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant de remboursement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Oct. 1916. — Carré 616. —

№ 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

RÉCEPISSE D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

№ DE DÉPÔT (N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet

Valeur déclarée (1) fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids

M. Nom et adresse du destinataire.

Signature de l'Agent préposé à la réception.

133

040

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, s'il est par deux fois traité de même les emplacements réservés pour l'inscription de valeur déclarée ou du montant du remboursement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
Oct. 1916. — Carré 646. RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 946
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet imp

Valeur déclarée (1) fr. cent.

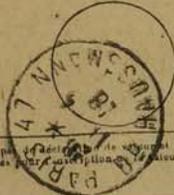
Remboursement (1) fr. cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. { M.
à

Signature de l'Agent préposé à la réception. {

(1) Si l'objet ne porte pas de valeur déclarée, il n'est pas grevé d'un remboursement, sauf par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour la déclaration de valeur usuelle ou le montant de remboursement.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
Oct. 1916. — Carré 646. RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet

Valeur déclarée ⁽¹⁾ fr. cent.

Remboursement ⁽¹⁾ fr. cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. } M.
à

Signature de l'Agent }
préposé }
à la réception. }

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, biffer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 1406 bis. — Raison 638.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 202

Montant du mandat.	10	00
Droit.		
Taxe de factage.	0	10
TOTAL.	10	10

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

M. 18
à HAUSSMAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° 203

Montant du mandat.	20	00
Droit.		
Taxe de factage.	0	10
TOTAL.	20	10

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire.

M. 18
à HAUSSMAN

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 516.
Oct. 1916. — Carré 646.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 72170
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet

Valeur déclarée (1) fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids

Nom et adresse } M.
du }
destinataire. } à

Signature de l'Agent }
préposé }
à la réception. }

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

PARIS-47
17 *
18

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
Oct. 1916. — Carré 616. RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 218
(N° de l'empresse collecté) 219 200

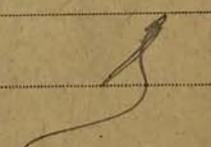
Nature de l'objet

Valeur déclarée (1) 7 fr. 200 cent.

Remboursement (1) 7 fr. 200 cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. } M.
à

Signature de l'Agent préposé à la réception. } 



(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, signer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
Oct. 1916. — Carré 616. **RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ**
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 416
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet _____
Valeur déclarée (1) _____ fr. _____ cent.
Remboursement (1) _____ fr. _____ cent.
Poids _____

Nom et adresse du destinataire _____
à _____

Signature de l'Agent préposé à la réception. _____

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, faire par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

142
 N° 19 18
 ARS
 SENBERG
 a Boétie, 21
 Doit!
 ..Frs: 2.15
 livres-poste SVP.
 [Handwritten signatures and notes]

Service Central des Abonnés

SOCIÉTÉ DU GAZ DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
 Siège Social: 6, Rue Condorcet - PARIS (IX^e)

COMPTEURS
 ET
 COMPTES COURANTS

QUITTANCE

M
 Rue

G. M. Paris. - Mod. 4838 - 1

Par suite de la déclaration de guerre, les relevés des intervalles un mois. En conséquence, les relevés seront portés les premiers de Mars, Décembre, et les frais accessoires du mois d'Avril, seront portés en Avril.

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. *140*

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT (N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet _____

Valeur déclarée (1) _____ fr. _____ cent.

Remboursement (1) _____ fr. _____ cent.

Poids _____

Nom et adresse du destinataire: *L. Elcar*

13 45
 15 - 3
 13
 H. HAUSMANN

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, l'aider par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur usuelle ou du montant du remboursement.

...	6 #
...	1 2 2 #
...	8 3 #
...	10 #
...	1 #
au compteur	
	5
	10
	5 #
	100
	115
	215 #

Dont quittance, sous toute réserve des sommes qui pourraient être dues pour fourniture de gaz.
 N. B. Le montant de la présente facture est payable à présentation, sous réserve de toutes réclamations, auxquelles il sera d'ailleurs fait droit en priorité.
 P Q

Le Tribunal de la Seine est seul compétent pour statuer sur les contestations
 L. FERRE
 Louis G. FERRE
 Etabli Chèques, Mandats, etc. : au nom du Directeur-Général

Le _____ 19____

Le Chef de la gare destinataire,

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

IMP. CHAIX (SDOC. 30). — 4338-16. — Mod. 1838-1 bis. — Compteurs et Comptes courants. — Coq. 12 kil. — Nov. 1915.

N. B. - L. D.

Service C
COMPTEURS
(A. S. I.)
CHIFFRES IN
LATE
Consumation.

RRANEE

157
RG

14-10-17-18

John Underwood & Co
Y.R.



DIRECTION GÉNÉRALE

RELEVÉ

36. Boul^d des Italiens. PARIS

TELEPHONE 95-74
CENTRAL 30-90
INTER 69-98
337

PARIS le 16 Mars

N° 142

19 18

Monsieur ROSENBERG
21, rue de la Boétie, 21
- PARIS -

Doit!

Établir Cheques, Mandats, etc. : au nom du Directeur-Général

LOUIS G. FERRER

Le Tribunal de la Seine est seul compétent pour statuer sur les contestations relatives à nos fournitures. Nos traités ne font pas novation à cette clause attributive de juridiction. Nos marchandises, voyagent aux risques et périls du destinataire.

N/ Facture du 12/12/1916 N° 70.631Frs: 2.15



POUR LE COMPTABLE
de J. Underwood
Masquer

Dont veuillez nous couvrir avant FIN COURANT en timbres-poste SVP.-

Confirmation
de notre relevé
du 17 octobre 1917

Veuillez me
retourner facture
acquittée

Le Chef de la gare destinataire,

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROSE

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

BULLETIN D'AFFRANCHISSEMENT

(Vitesse)

A renvoyer par la gare destinataire à la gare expéditrice à l'adresse ci-dessous

Imp. du "Sémaphore", Barlatier-Mazaille

Paris, le 21 Octobre 1918



CADRE A REMPLIR PAR LA GARE EXPÉDITRICE

N° d'ordre 129 Expédition N° 89629

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Oct. 1916. — Carré 646.

RECOMMANDÉ

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
POSTES ET TÉLÉGRAPHES

RÉCÉPISSÉ

N° DE SÉRIE 016.616 N° DU MANDAT 039

Montant du mandat... 20 e.
Droit...
Taxe de change...
TOTAL...

L'expéditeur peut indiquer ci-dessous le nom et l'adresse du destinataire:

PARIS-14
20-3
HAUSSMANN

(1) Si l'objet ne porte pas les emplacements réservés pour les timbres

à compléter par deux forts traits de plume

Les

Mannedort
22.10.18. 2

Arrêté à la somme de

A

le

19

Le Chef de la gare destinataire,

M. L.
Six

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

157
RG

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

BULLETIN D'AFFRANCHISSEMENT

(Vitesse)

A renvoyer par la gare destinataire à la gare expéditrice

LA BOËTIE N° 21
LYSÉE, 45-II. PARIS

M. P. CHAIX (SUCC. S.) - Mod. 1538-1 bis. - Compteurs et Comptes courants. - Cof. 12 III. - Nov. 1915.

Service Central des Abonnés
COMPTEUR ET COMPTES COURANTS
(A. S. G. 10)

SOCIÉTÉ DU GAZ DE PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30,000,000 DE FRANCS
Siège Social : 6, Rue Condorcet - PARIS (IX^e)
RÉGIE INTERESSÉE

EXPOSITIONS D'APPAREILS : 8, Rue Condorcet (9^e arr.) - 65, Rue Turbigo (3^e arr.) - 92, Boulevard Raspail (6^e arr.) - 25, Avenue Hoche (8^e arr.) - 53, Boulevard Rochechouart (9^e arr.) - 184, Rue du Faubourg-Saint-Martin (10^e arr.) - 83, Boulevard Voltaire (11^e arr.) - 43, Avenue de Saint-Mandé (12^e arr.) - 297, Rue de Vaugirard (15^e arr.) - 18, Rue Franklin (16^e arr.) - 5 et 7, Rue Meissonnier (17^e arr.) - 96, Rue de Belleville (20^e arr.)
CUISINE DÉMONSTRATIVE : 45, Rue Lafayette (9^e arr.)

DIVISION
Carnet 122
Folio 85
Etagé 1^{er}

CHIFFRES RELEVÉS AU COMPTEUR	
DATES	NOMBRE de mètres cubes
le 2 Janvier 1918	5907
le 7 Janvier 1918	5908
Consommation	
Nouveau branchement	1
De la S. J. à 2000	
25 Janvier 1918	5908
	6.

QUITTANCE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR

M. Paul Rosenberg
Rue La Boétie N° 21
6 Mètres cubes à 0 fr. 20 c.

Mois de Janvier 1918

COMPTEUR	Location du Branchement	1 20
	Location et Entretien	1 25
	Entretien simple	
	Majoration pour achat	
	Location de radiateur	
	Timbre	10
	Total	9 35

POUR ACCORDER
Le Commissaire
Le Directeur

Dont quittance, sous toute réserve, des sommes qui pourraient être dues pour fournitures antérieures.
N. B. - Le montant de la présente facture est payable à la date de la présente et ne fait pas l'objet de toutes réclamations, auxquelles il sera d'ailleurs fait droit séparément.

P. Q.

MANDÉ

A _____ le _____ 1918

Le Chef de la gare destinataire.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROSE

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

BULLETIN D'AFFRANCHISSEMENT

(Vitesse)

A renvoyer par la gare destinataire à la gare expéditrice à l'imp. du "Sémaphore", Barlatier-Mezguite.



CADRE A REMPLIR PAR LA GARE EXPÉDITRICE

Expédition N° 89629

N° 516.

POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Oct. 1916. — Carré 646.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
A REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT 280
(N° de l'avis de dépôt.)

Nature de l'objet

Valeur déclarée (1) fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids

Nom et adresse du destinataire. M. Rosenberg à Brantz



Signature de l'Agent préposé à la réception.

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, indiquer par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'insertion de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.



Arrêté à la somme de

A le 19

Le Chef de la gare destinataire.

M. Rosenberg
S. K.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

PA
 ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
 ELPÉROSE

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

BULLETIN D'AFFRANCHISSEMENT

(Vitesse)



A renvoyer par la gare destinataire à la gare expéditrice à l'adresse
 Imp. du "Sémaphore", Barlatier, Marseille.

CADRE A REMPLIR PAR LA GARE EXPÉDITRICE

N° d'ordre / 129 Expédition N° 89629

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.

Oct. 1916. — Carré 646. RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
 À REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT (N° de l'iquette collée.)

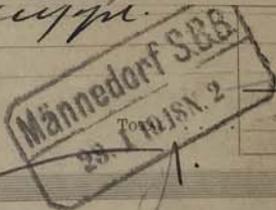
Nature de l'objet
 Valeur déclarée (1) fr. cent.
 Remboursement (1) fr. cent.
 Poids

Nom et adresse du destinataire. M. à



Signature de l'Agent préposé à la réception.

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur, il est pas grevé d'un remboursement, sauf par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant de remboursement.



Arrêté à la somme de

A le 19 Le Chef de la gare destinataire.

M. L.
 Lix

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

157
PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROSEN - PARIS

RUE DE LA BOÉTIE N° 21
TEL. ÉLYSÉE, 45-11. PARIS

Le 16/2/1918

*Reçu de l'ancien Paul
Rosenberg, pour le compte
de l'ancien Bollag, quatre
aquarelles Jan Peasoo.*

Fait le 16/2/1918



*M. Lesche
J. de ...*

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

187
PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROSEN - PARIS

RUE DE LA BOÉTIE N° 21
I. PARIS

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES. 187
Oct. 1918. — Carré 646.

**RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT.**

N° DE DÉPÔT 7117
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet _____
Valeur déclarée (1) _____ fr. _____ cent.
Remboursement (1) _____ fr. _____ cent.
Poids _____

Nom et adresse du destinataire. M. _____
à _____

Signature de l'Agent préposé à la réception. _____

(1) Si l'objet ne porte pas de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, billes par deux fois traités de plus les emplacements réservés pour le montant de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

QUITTANCES
200
RUE DE LA BOÉTIE 26
PARIS

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

157
PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROS

RUE DE LA BOÛTIE N° 21
PARIS

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
0-1, 1916. — Carré 516.

RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT

Nature de l'objet Ch. B. N° DE DÉPÔT 111
(N° de l'étiquette collée.)

Valeur déclarée (1) 1000. fr. cent.

Remboursement (1) fr. cent.

Poids 88g

Nom et adresse M. Rosenberg
Beaumont

Signature de l'Agent
préposé
à la réception. [Signature]

(Circular postmark: N° 516, 111, 11)

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, laisser par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant de remboursement.

QUITTANCES
RUE BLANCAIRIE 76
PARIS

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

157
PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROS

RUE DE LA BOÉTIE N° 21
PARIS

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
Oct. 1916. — Carré 516. RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT

N° DE DÉPÔT _____
(N° de l'étiquette collée.)

Nature de l'objet _____
Valeur déclarée (1) _____ fr. _____ cent.
Remboursement (1) _____ fr. _____ cent.
Poids _____

Nom et adresse du destinataire: M. *Paul Rosenberg*
VIII^e

Signature de l'Agent préposé à la réception: _____

Stamp: PARIS 1145 18-2

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas grevé d'un remboursement, affiler par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

QUITANCE
RUE BLANCAE 76
PARIS

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

157
PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROS

RUE DE LA BOÛTIE N° 21
PARIS

156

N° 516. POSTES ET TÉLÉGRAPHES.
Oct. 1916. — Carré 616. RÉCÉPISSÉ D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ
À REMETTRE AU DÉPOSANT.

N° DE DÉPÔT 244
(N° de l'étiquette collée)

Nature de l'objet _____

Valeur déclarée (1) 2 fr. 00 cent.

Remboursement (1) 2 fr. 00 cent.

Poids _____

Nom et adresse du destinataire Off. Paul

Signature de l'Agent préposé à la réception. _____

(1) Si l'objet ne porte pas de déclaration de valeur et n'est pas créé d'un remboursement, l'ind. par deux forts traits de plume les emplacements réservés pour l'inscription de la valeur déclarée ou du montant du remboursement.

QUITANCES
RUE BLANCOU 76
PARIS

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

157

PAUL ROSENBERG

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ELPÉROSEN - PARIS

RUE DE LA BOÉTIE N° 21
TEL. ÉLYSÉE, 45-11. PARIS

*Reçu de Monsieur Paul
Rosenberg - pour le compte de
Monsieur Harbort, un Saléon
"Jay Segas" La Chanson du
Chien"
Paris le 5 février 1911*



L. Staver

N.B. - Les vins en fûts sont expédiés prêts pour la mise en bouteilles qui devra être faite après un repos de huit à dix jours.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

159

Recu de Monsieur
P. P. P.

251

CRAWLEY, DIXON & CO., LTD.,
INSURANCE BROKERS.



81, GRACECHURCH STREET, AND AT LLOYDS.

LONDON, E.C., 7th December 1915.

No.

Monsieur Paul Rosenberg

In accordance with your instructions we have insured £ 30000 12 mos @ 2 1/2 % 1. 1916.

for contents of the above 21 Rue de la Boetie Paris.
on stock of pictures, prints, furniture, bronzes, porcelains, tapestries and
similar interest against all risks whatsoever of integrity.
glass, china, marble, ceramics and similar interest free of breakage.
working clause, war clause £ 30000 @ in full % £ 66: 0 : 0
Belligerents clause

Policy & Stamp

- : - : 6

effected at *Lloyds*

£ 66: 0 : 6

for CRAWLEY, DIXON & Co., LTD.,

avH

E. & O.E.

N.B. Les vins en fûts sont expédiés prêts pour la mise en bouteilles qui devra être faite après un repos de huit à dix jours.

30

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

159

Recu de Monsieur
Paul Rosenberg un
tableau par Coubet
"Les Autons, pour être
embratté" -

Paris le 27 Jan 1911.

RECUS D'OBJETS
VIREMENTS
109
QUITTANCES
200 ET AUDESSUS

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

O. Garros & Fils

22, Quai des Chartrons
à BORDEAUX (Gironde)

Bureau à Paris
(R.C. 20001)
137, Rue de Grenelle (7^e)
Téléph. SÉGUR 66-39

to 19 Juin 26

767
19

Monsieur Paul ROSENBERG

ROCH FILIPPI

1, AVENUE MALESHERBES

MAISONS-LAFFITTE

TÉLÉPHONE: 306

MAISONS-LAFFITTE, LE

V^e juillet 1926

*Monsieur Paul Rosenberg
21 rue de la Boétie Paris*

son compte d'Entraînement et frais divers, Mois de *juin 1926*

500. — C. Pailhé. — 7-24

<i>Runion de Fidèle Souvenir 30 j a 3f</i>		1050
	<i>33</i>	1083
	<i>108</i>	1191
	<i>108</i>	1299
<i>467.990</i>	<i>213</i>	

Goût Américain 1917	19,50	585
Régie sur Bordeaux et Timbre ...	33	60
		----- 3.962 60

*Ch 467.989 86
4/6/27
6-5-27*

N.B. Les vins en fûts sont expédiés prêts pour la mise en bouteilles qui devra être faite après un repos de huit à dix jours.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

O. Garros & Fils

22, Quai des Chartrons
à BORDEAUX (Gironde)

Bureau à Paris
(R.C. 20001)
137, Rue de Grenelle (7^e)
Téléph. SEGUR 66-39

MANDATAIRES À PARIS
pour la Vente à la Clientèle particulière
des Champagnes

Rommery & Greno

761
le 19 Juin 26

Monsieur Paul ROSENBERG

21, rue de la Boétie

PARIS 8^e

dit

pour vente des marchandises dont le détail suit.

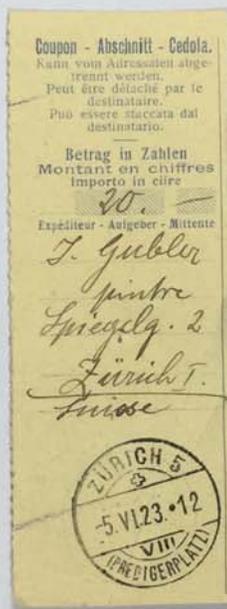
Marques et N ^{os}					
		Domicile, port d'.			
P.R.B.		8 Caisses =			
1/2	50	Bout. Chât. Lagrange St Julien 1919	10.	500	
3/4	50	" " Léoville Poyferré 1919	18.	900	
5	30	" " Gruaud Larose 1918	22.	660	
6	30	" " Giscours 1921	15.	450	
7	30	" " Palmer 1921	15.	450	
8	12	" " Suduiraut 1922	16.	192	
		(Tous ces vins portent le Cachet du Château)			
		Livré de Paris, domicile, franco .			
	12	Bout. Meursault Première 1921	16.	192	
	30	Bout. Champagne Joseph PERRIER			
		Goût Américain 1917	19,50	585	
		Régie sur Bordeaux et Timbre ...	33	60	
					----- 3,962 60

*Ch. 4/67.989
6-7-26*

N.B. Les vins en fûts sont expédiés prêts pour la mise en bouteilles qui devra être faite après un repos de huit à dix jours.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Très désolé de votre lecture!

PR

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

N° 2377

AGENCE DESMOULINS

B. P. F.

11.750

10
6

Fondée en 1869 par le Secrétaire du Duc de MORNY

Com
AUTOR
Société
2
LEVA
AUTO
TÉLÉ

Reçu de Monsieur Rosenberg la somme
de ~~Orge Mille Sept cent cinquante fr.~~
pour demi location de la villa
Hesse Pointe en un chèque n° 467.984
1/29. Ployds et Nationalbank

Deauville, le 3 Juillet 1926

Observations :

Desmoulin

DOSSIER N°
N° D'ORDRE
SERVICE C

Monsieur Paul ROSENBERG
21 rue La Boétie
Paris

Monsieur

Veillez trouver ci-joint le reçu de
votre chèque représentant la première moitié
de la location de la villa Hesse Pointe à
Deauville.

Jé compte toujours sur votre arrivée
pour le 27 Juillet

Daignez agréer Monsieur l'assurance
de mes sentiments très distingués

Desmoulin

33441 Soc. An. de l'Imp. Maitre et Hout, 414, rue de Rivoli, Paris

d'urgence
en remplir
le la faire
distinguée.

LF

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Comp
AUTOM
 Société An
 LEVAL
 AUTOPI
 TÉLÉP

FRANKLIN DESMOULINS

PLACE DE LA MAIRIE

GERANCES. VENTES. LOCATIONS

TELEPHONES
 DEAUVILLE 23
 TROUVILLE 2.36
 R.C. NONFLEUR 1936

DEAUVILLE, le 3 Juillet 1986

Monsieur Paul ROSENBERG
 21 rue La Boetie
 Paris

Monsieur

Veillez trouver ci-joint le reçu de
 votre chèque représentant la première moitié
 de la location de la villa Base Pointe à
 Deauville.

Je compte toujours sur votre arrivée
 pour le 27 juillet

Daignez agréer Monsieur l'assurance
 de mes sentiments très distingués

Desmoulins

no. 75. L. 148820318, 14.11.84. 14.11.84. 14.11.84. 14.11.84. Mod. 1139.

F. 148820318

32411 - Soc. An. de l'Imp. Matras et Basse, 44, rue de Bivoli, Paris

e d'urgence

rien remplir

de la faire

distinguée.

A reporter.....

LF

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ROCH FILIPPI

1, AVENUE MALESHERBES

MAISONS-LAFFITTE

TÉLÉPHONE : 306

MAISONS-LAFFITTE, LE

2 Mars

1926

168

Monsieur Paul Rosenberg
21 rue de la Poëti Paris

son compte d'Entraînement et frais divers, Mois de Febru 1926

500. — C. Paillé. — 7-24

Pension de Fiolète Louvein 28/25

980.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

AF | VP

COMPAGNIE FRANÇAISE
POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS
THOMSON-HOUSTON

SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL: 300 000 000 FR
SIÈGE SOCIAL: 173, B^d Haussmann
PARIS (VIII^e)

Tribunal de Commerce de la Seine
Registre du Commerce: 60.343

ADRESSE TÉLÉGRAPHIQUE
ÉLIHU-PARIS

Rappeler dans la réponse
l'indication ci-dessous

F^o 22.545 - 2.096-C-

" ACHETEURS "

169
PARIS, le 30 JANVIER 1926

173, BOULEVARD HAUSSMANN (8^e)

Monsieur P. ROSENBERG

21, Rue La Boétie

PARIS 8^o

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous accuser réception
de votre lettre du 26 Courant nous remettant
un chèque daté du 26 même mois N^o 197.314
sur Lloyd & Nat^{al} Provincial Foreign Bank Limited de
Fr. 250,--

que nous encaisserons à votre crédit, en règlement
notre facture du 12 Décembre dernier, que veuillez
trouver ci-jointe, dûment acquittée.

Avec nos remerciements, veuillez agréer,

Monsieur, nos sincères salutations.

C^{ie} F^o pour l'Exploitation des Procédés Thomson-Houston,
Le Chef de la Comptabilité Générale,

ANNEXE
N^o 855

11-25-4.000

Imp. S. P. S. 2945

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

**COMPAGNIE FRANÇAISE
THOMSON-HOUSTON**
SOCIÉTÉ ANONYME - CAPITAL : 500.000.000 FR.
SIÈGE SOCIAL : 173 BOULEVARD HAUSSMANN - PARIS VIII^e

H. EP
T. XY

BORDEREAU FACTURE

émis par le Dépôt de Lourmel
200, Rue de Lourmel

I. 535 - 2221
SECTEUR 00

Comptabilité générale

PARIS, LE 12 DECEMBRE 1925
173, Boulevard Haussmann (8^e)

N^o 22.676 / 646.728.A. } Rappeler ces N^{os}
dans la
correspondance

Doit pour marchandises

expédiées 12 livrées ce jour

par _____ port _____

à l'adresse ci-contre

suivant votre C^{de} du _____ N^o _____

Monsieur P. ROSEMBERG
21 rue de la Boétie
PARIS

Quantités	DÉSIGNATION DU MATÉRIEL Marques, Poids, Dimensions des colis s'il y a lieu	Prix unitaires		Sommes		Montant net	
		Fs	Cs	Fs	Cs	Fs	Cs
	O. S. M. 17.254						
I	Ventilateur "Nulvol" 110 volts courant alternatif N°1414			275		275 --	
						25. ..	
						250. ..	

MB

à déduire: avoir 30/12 -

Net

Pour Acquies
en chèque N°197314 du 26 Janvier, Sup. Lloyd's Nat^l Provincial Foreign BK Ltd.
Paris, le 29 Janvier 1926

Compagnie Française pour l'Exploitation des Procédés Thomson-Houston

M. Roussel

**Paiement: A RECEPTION DE LA FACTURE
NET SANS ESCOMPTÉ**

*Veuillez, je vous prie, en retour, m'adresser la facture
requise*

**ANNEXE
N°855**

NOTA. — Notre matériel est vendu livrable dans nos Ateliers et payable à Paris. Même dans le cas de dérogation expresse à cette règle, et sauf stipulation contraire, les Tribunaux de la Seine seront seuls compétents en cas de litige.
Nos traites ou acceptations de règlement n'opèrent ni novation ni dérogation à cette clause attributive de juridiction.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COMPAGNIE ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS CHÉRI

BUREAUX: 4, RUE MARBEUF, PARIS (VIII^e)

TELEPH. ÉLYSÉES 80-83 - R. C. SEINE 120.690

ADRESSE TÉLÉGRAPH. "ADJUGÉ-PARIS"

ÉTABLISSEMENTS DE VENTE:
NEUILLY-SAINT-JAMES
96, RUE DE LONGCHAMPS, 96
PORTE DE BAGATELLE

Monsieur Rosenberg

COMPAGNIE FRANÇAISE THOMSON HOUSTON
POUR L'EXPLOITATION DES PROCÉDÉS
SOCIÉTÉ ANONYME - CA 45 - 300 000 000 FR.
R. C. Seine 60.343

I 16 - 20.799

AVOIR

Émis par **DEPOT LOURMEL**

28 JAN. 1926

Comptabilité Générale

N° **I.772 / 546.728**

Rappeler ces deux N°
dans la
Correspondance

PARIS, LE **30 DECEMBRE 1925**
173, Boulevard Haussmann (8^e)

22948

Marchandises rendues le
Notre facture N° **22676** du **12/12/25**
Votre ordre N° _____ du _____
Commande de rentrée N° _____

Monsieur P. ROSEMBERG
21 rue de la Boétie
PARIS

Quantités	DÉTAIL	PRIX unitaires	Sommes	Total Net
	Réduction consentie sur le montant de cette facture relative à 1 ventilateur Nulvel			25 --



NOTA. — Nous nous réservons de réclamer les rabais, frais, intérêts et agios afférents au matériel repris, qui auraient été consentis après la facture ainsi que le remboursement des

Course au départ _____

Fourrages _____

Port payé au départ _____

Commission _____

1098 "

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COMPAGNIE ANONYME DES ÉTABLISSEMENTS CHÉRI

(ANCIEN ÉTABLISSEMENT CHÉRI, FONDÉ EN 1849)

CAPITAL: UN MILLION DE FRANCS

183

VENTES AUX ENCHÈRES

ÉTABLISSEMENTS DE VENTE:

NEUILLY-SAINTE-JAMES
96, RUE DE LONGCHAMPS, 96
PORTE DE BAGATELLE
TÉLÉPH.: NEUILLY 28

DEAUVILLE (CALVADOS)
RUE HOCQUART-DE-TURTOT
TÉLÉPH.: 45
REGISTRE DU COMMERCE N° 126.660

BUREAUX: 4, RUE MARBEUF, (VIII^e)

TÉLÉPH. ÉLYSÉES 80-83

ADRESSE TÉLÉGRAPH.: "ADJUGÉ-PARIS"

PARIS, le - 3 FEV. 1925 19

Monsieur Paul Rosenberg
Paris

Monsieur

Comme suite à votre lettre du 1^{er} Février

Nous vous adressons sous ce pli un chèque barré de 1.098 francs
montant de votre vente du 12 Novembre 1925.

Veillez agréer, Monsieur nos salutations distinguées

L'Administrateur-délégué.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

**Direction der Disconto-Gesellschaft
Filiale München**
HAUPTSITZ BERLIN

MÜNCHEN, den *21. Februar* 192*4*
Promenadeplatz 7
174

NIEDERLASSUNGEN IN:

Andernach, Aschersleben, Bad Oeynhausen, Beuthen O/S., Bielefeld, Bingen, Bochum, Braunschweig, Bremen, Breslau, Burg b. Magdeburg, Caanstatt, Coblenz, Cöpenick, Cöthen i. Anh., Cüstrin, Danzig, Dessau, Detmold, Dormund, Elberfeld, Essen, Eßlingen a. N., Eydtkuhlen, Feuerbach, Frankenstein i. Schl., Frankfurt a. M., Frankfurt a. O., Freudenstadt, Friedrichshafen, Geislingen a. St., Gelsenkirchen, Gießen, Gronau i. W., Grünberg i. Schl., Halberstadt, Halle a. S., Hannover, Hattingen, Haynau i. Schl., Herford, Hildesheim, Homburg v. d. H., Iserlohn, Kirchheim u. T., Königsberg i. Pr., Lemgo, Liegnitz, Lübeck, Ludwigsburg, Magdeburg, Mainz, Minden i. W., Mühlhausen i. Th., Mühlheim-Ruhr, München, Münster i. W., Naumburg a. S., Neudorf i. Eulengeb., Nordhausen, Offenbach a. M., Patschkau, Peine, Posen, Potsdam, Prossiken, Ravensburg, Reutlingen, Rheine i. W., Rüdeshelm a. Rh., Saarbrücken, Sagan, Salzwedel, Schw. Omünd, Schw. Hall, Schwenningen a. N., Sorau N/L., Stendal, Stettin, Striegau, Stuttgart, Tilsit, Trier, Tübingen, Tuttlingen, Ulm a. D., Vaihingen a. d. F., Wernigerode, Wiesbaden, Wildbad, Zerbst, Zuffenhausen.

KAPITAL UND RESERVEN M. 650 000 000
GEGRÜNDET 1851

DEPESCHENANSCHRIFT: DISCONTOTOGE MÜNCHEN
POSTSHECK-KONTO: MÜNCHEN 96600
FERNSPRECHER 28031-28037

NORDDEUTSCHE BANK IN HAMBURG, HAMBURG
A. SCHAAFFHAUSEN'SCHER BANKVEREIN A.-G., CÖLN

Herrn Paul Rosenberg

Paris

Rue de la Boétie 21

Bei Beantwortung bitten wir anzugeben:

Abt. Nr. _____

Einschreiben

Im Auftrage

der Galerie Caspari,
München

und für Rechnung

senden wir Ihnen

N^o 03678 / Hrs 2640. - Scheck a. Paris

und bitten, uns den Empfang zu bestätigen unter gefl. Angabe des Namens des Auftraggebers.

Hochachtungsvoll

DIRECTION DER DISCONTOTOGESELLSCHAFT

Filiale München.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Durch Einlegen guter Durchschreibblätter kann dieses Formular durchgeschrieben werden.

Dreifach auszufertigen!

Diese Ausfertigung ist der
Sendung beizufügen.

München, den 20. Februar 1924
125

An die

**Direction der Disconto-Gesellschaft
Filiale München
München**

Auf Grund des § 2 Abs. 1 des Gesetzes gegen die Kapitalflucht vom
24. Dezember 1920 mache(n) ^{ich}_{wir} über den von Ihnen auszuführenden Auftrag die
nachstehenden Angaben und versichere(n) hiermit, daß diese der Wahrheit entsprechen.

Handelskammerbescheinigung eingesehen.
Direction der Disconto-Gesellschaft
Filiale München

Gabriele Caspari
Bismarck 52
(Unterschrift, Wohnort und Wohnung)

Erklärungen ohne Unterschrift auf allen Blättern gelten als nicht abgegeben.

Gegenstand des Auftrags (Versendung, Auf- bewahrung, Gutschrift usw.)	Versendung
Bezeichnung der Wertpapiere oder Zahlungsmittel	Scheck
Währung	französische Franken
Betrag (bei Wertpapieren Nennwert)	2640.—
Name und Wohnort (Sitz) des Empfängers	Herr Paul Rosenberg, Paris Rue de la Boétie 21
Zweck der Versendung, Ueberbringung, Verwahrung usw.	Bezahlung Rechnung.

Nach dem amtl. Muster des Gesetzes gegen die Kapitalflucht vom 24. Dezember 1920.

Zu beziehen durch die Paragon Kassenblöck A. G., Berlin Oberschöneweide.
Nachdruck in Ganz- oder teilweise getragener Ausführung verboten.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

31
N° ~~1231~~ 119

Le Combat

B.P.F. ~~15.50~~ 176

Colonial - Politique - Littéraire - ÉCONOMIQUE - Artistique - Social - Financier

Tél.: Nord 87-48

35, BOULEVARD DE STRASBOURG - PARIS (X^e)

Tél.: Nord 87.48

Reçu de Monsieur Rosenberg, 21, rue La Boétie
à Paris - 8^e

la somme de

pour

Paris, le

10 avril

19

économique, politique, littéraire et financier



H. Mouton

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Cte N° 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS
SUCCURSALE : 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr. 3200*

REÇU de Monsieur P. Rosenberg
d'ordre de
de trois mille deux cents francs
pour son compte en un débet

Paris, le 9 Décembre 1914

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N° 339023

N.B. Ses récépissés donnent pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, et sont signés par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

C^{te} N^o 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS.
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 1000*

REÇU de *Monsieur P. Rosenberg*
d'ordre de *la Banque*
de *mille francs*
pour *son compte*

Paris, le 7 Février 1911

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N^o 339327

Tous les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

C^{te} N^o 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIEREMENT VERGES
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *FR 5000*

REÇU de *Monsieur P. Rosenberg*
d'ordre de _____ la somme de
de *ving mille francs*
pour *son compte* en un chèque

Paris, le 1 Decembre 1911

LE CONTRÔLEUR *[Signature]* LE CAISSIER *[Signature]*

N 336993

Les récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

C^{te} N° 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTIÈREMENT VERSÉS.
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 10 500* 180

REÇU de Monsieur *Rosenberg*
d'ordre de _____
de *Dix mille cinq cents francs*
pour *le* son compte d'au^{ant} *chèques*



Paris, le *30 novembre* 1911

LE CONTRÔLEUR *Philibert* LE CAISSIER *...*

N° 337374

N.B. Ses récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le Caissier et le Contrôleur.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

C^{te} N° 26499

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200 MILLIONS DE FRANCS ENTièrement VERSÉS
SUCCURSALE: 2, PLACE DE L'OPÉRA. *Fr 4500* 181

REÇU de Monsieur *Rosenberg*
d'ordre de
de *quatre mille cinq cents francs*
pour ^{le} son compte

M. J. Jaume

Paris, le 30 novembre 1911

LE CONTRÔLEUR *M. J. Jaume* LE CAISSIER *M. J. Jaume*

N° 337163

Il est. Ses récépissés doivent, pour engager le Comptoir National d'Escompte de Paris, être signés par le caissier et le contrôleur.



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DIRECTORS:
JOHN LANE
B. W. WILLET
J. H. CROCKET
H. W. CARR-GOMM
RONALD BOSWELL
(R. Buschmiller),
ALLEN LANE

JOHN LANE THE BODLEY HEAD LIMITED.
TELEPHONE: REGENT 5025-5026.
TELEGRAMS AND CABLES:
BODLEIAN, PICCY, LONDON

THE BODLEY HEAD,
VIGO STREET,
LONDON, W. 1

8
- 8 NOV 1924

MESSRS. JOHN LANE THE BODLEY HEAD LIMITED
beg to acknowledge receipt of your remittance value *17/-* *Seven shillings*
Seven shillings in payment for ~~exp~~ *of account to Sept 30. 1924*
The parcel has been despatched to you to-day.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

13. 3 24

TELEGRAPHIC ADDRESS
"BODLEIAN, PICCY, LONDON."
TELEPHONES: REGENT 5025-5026.

STATEMENT.

DIRECTORS:
JOHN LANE
B. W. WILLET
J. H. CROCKET
H. W. CARR-GOMM
RONALD BOSWELL
(R. BINSWORTH)
ALLEN LANE

183

Vigo Street, London, W. 1.

30 SEP 24 192

W. P. Rosenberg
Rue de la Boetie 21. Paris

Dr. to
JOHN LANE THE BODLEY HEAD LTD.,
8/68 Publishers. NET.

To A/c Rendered. 30/6/24

17

*E = 104 2/3 /
30 francs
73/10*

Kindly send Post Office Money Order
ab

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

180
ATELIER DE RELIURE

Maison Fondée en 1886

Reliures d'Amateurs
et de
Bibliothèques
ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES

SPÉCIALITÉ
pour la
MUSIQUE
OUVERTURE A PLAT

M^{me} V^{ve} A. KEITT

FOURNISSEUR DE LA VILLE DE PARIS

53bis, Rue Rodier, 62

PARIS

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

Monsieur Rosenberg

PARIS, le 15 Avril 1913.

Doit

Ma facture

24 25

Paris le 15 avril
1913
A. Keitt

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ATELIER DE RELIURE

Maison Fondée en 1886

Reliures d'Amateurs
et de
Bibliothèques
ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

M^{me} V^{ve} A. KEITT

FOURNISSEUR DE LA VILLE DE PARIS

53bis, Rue Rodier, 62

PARIS

185
SPÉCIALITÉ
pour la
MUSIQUE

OUVERTURE A PLAT

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

Monsieur Rosenberg
PARIS, le 2 Avril 1913.

Doit

14/12/12	2	Volumes	Reuart	3 50	7.
	1	1 ^o	Legat	1 50	1 50
20/2/13	1	1 ^o		3 ..	3 ..
12/3/13	1	1 ^o		1 25	1 25
	2	1 ^o		2 75	5 50
2/4/13	2	1 ^o		3 ..	6 ..
				24 25	
				24 25	

ou 15 courant.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

186

ATELIER DE RELIURE

Maison Fondée en 1886

Reliures d'Amateurs
et de
Bibliothèques

ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

SPÉCIALITÉ
pour la
MUSIQUE

OUVERTURE A PLAT

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

M^{me} V^{ve} A. KEITT

FOURNISSEUR DE LA VILLE DE PARIS

53bis, Rue Rodier, 62

PARIS

Monsieur Rosenberg
PARIS, le 2^e Avril

Doit

1913.

2 Volumes

a 3. 6.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

AUX GALERIES RODIER

Articles de Paris
Parfumerie - Maroquinerie
CARTELS
ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES
NECESSAIRES

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

M^{me} V^{ve} A. KEITT

62, Rue Rodier, 53 bis

PARIS

BOITES A MUSIQUE EN TOUS GENRES

Reliure

Cadres en tous Genres
Porte-Cigares à Musique
FANTASIES
ARTICLES POUR FUMEURS
DESSOUS de PLAT

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

Monsieur Rosenberg
PARIS, LE 17 Mars 1912

Doit

2	Volumes	2 75	5 50
1	8°	1 25	1 25
		<hr/>	
		6 75	

Après l'achat -
Merci à l'artiste
Merci de Cologne

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

ATELIER DE RELIURE

Maison Fondée en 1886

Reliures d'Amateurs
et de
Bibliothèques
ALBUMS PHOTOGRAPHIQUES

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

M^{me} V^{ve} A. KEITT

FOURNISSEUR DE LA VILLE DE PARIS

53 bis, Rue Rodier, 62

PARIS

28
Spécialité
pour la
Musique
OUVERTURE A PLAT

MÉDAILLE D'OR



PARIS 1902

Monsieur Rosenberg,
PARIS, LE 20 février 1913.

Doit

1 Volume

3 3

~~Compte rendu~~

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COUVERTURE & PLOMBERIE

Ess, Gaz, Acétylène
APPLICATIONS
GÉNÉRALES
FABRIQUE D'APPAREILS
DÉPOT
de Becs "AUER"

E. CHEVALIER

Inventeur breveté d'Appareils à Acétylène S.G.D.G.

5, Rue Treilhard, 5 — PARIS (VIII^e)

Appareils sanitaires
TOUT-A-L'ÉGOUT
SALLES DE BAINS
Hydrothérapie

N° 5355

B.P.F.

216.75

Recu de M^r Rosenberg 21 Païkto

la somme de deux cents seize francs 75

pour Solde de Travaux exécutés
à l'appartement

QUITTANCES
1000
500
500
500
500
500
500
500
500
500

QUITTANCES
1000
500
500
500
500
500
500
500
500
500

10/9/21

avec fond de jet de fer et pompe
Spéciale extraction des
matières obstructives
Suivant temps passé
compris nettoyage des tuyaux 1^{er} 7.50

L'Ensemble net 119.10

Rabais 1% soit 3.43 3.43
Perte net 115.67

188

188

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

COUVERTURE & PLOMBERIE

Eau, Gaz, Acétylène
 APPLICATIONS
 GÉNÉRALES
 FABRIQUE D'APPAREILS
 DÉPOT
 de Becs "AUER"

E. CHEVALIER

Inventeur breveté d'Appareils à Acétylène S.G.D.G.

5, Rue Treilhard, 5 — PARIS (VIII^e)

Appareils sanitaires
 TOUT-A-L'ÉGOUT
 SALLES DE BAINS
 Hydrothérapie

M. Rosenberg. 21 Boîtes Doit
 Paris, le 14/9 1921

Réparation complète égouttage d'un robinet avec chambre d'enfant suivant suit 1		7.60
Réparation égouttage des 2 robinets lavabo salle de bain	4.25	17.
Répar. égoutt. entièrement les 2 robinets bidet	4.25	8.50
Même travail en cuivre de la baignoire 2	4.25	8.50
Du Bidet		
Leur débournement du dit avec fond de fil de fer et pompe Spéciale extraction des matières obstructives Suivant temps passé compris nettoyage des fuyantes 1 ^{er}		7.50
L'Ensemble Net		119.12
Rabais 2% soit 3.43		3.43
Perte Net		115.69

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Paris - M. Goldner - 18 Rue Washington - Paris

1921 - F

LE ZÉNITH

COMPAGNIE ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE "TOUS RISQUES"

Abonnement au timbre
Loi du 29 juin 1918

CAPITAL: 10 MILLIONS DE FRANCS (1/4 versé)

QUITTANCE DE LOYER

Maison sise à Paris 21 rue des Beaux Arts

Mr. Rosenberg
Terme d'Octobre 1923.

A partir du 15 Octobre prochain
BUREAU TRANSFÉRÉ 36 Rue de l'Arcade
Facilité maison, reconnais avoir reçu de Monsieur Rosenberg la somme de mille six cent quatre vingt quatre francs 05 pour le terme de loyer éché le premier Octobre mil neuf cent vingt trois Dont quittance sous toutes réserves de droit Paris, le 4 Octobre 1923.

Loyer	1625	-	c.
Portes et Fenêtres	1	65	
Droits proportionnels	53	40	
Chambre et Bureau			
Balayage			
Ramenage			
Eau			
Eclairage	13	-	
Ordres menagers			
Timbre	1	-	
N° 0161 Total	1694	05	

Obligations des locataires
Un locataire ne peut démissionner sans avoir justifié au propriétaire par une quittance dûment reçue qu'il a acquitté toutes ses contributions de l'année courante, 2° Qu'il n'a reçu aucune plainte dans les délais prévus, 3° Qu'il a exécuté toutes les réparations locatives à sa charge ou avant l'usage ou depuis l'état des lieux.
Un locataire ne peut céder son bail, ni sous-locuer sans l'autorisation écrite du propriétaire. Sans autorisation de police il est défendu de mettre des poteaux, arrosoirs à fleurs ou cages sur les trottoirs.

Imp. Jules Moulinbeaux, 38, Bd. Diderot, Paris

supprimer la mention inutile.

rence de **VINGT-DUUX MILLE FRANCS** - - - - -
contre toutes pertes, incendie ou vol de tout ou partie des objets mentionnés plus loin ou contre tous dommages pouvant être subis par les dits objets.

ARTICLE 2. - Les objets assurés consistent en **bagages et effets divers dont un renard argenté d'une valeur de SEPT MILLE Francs**.

COÛT DU CONTRAT: 5 fr.

R/G.

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Paris - M. Goldner - 18 Rue
Washington - Paris

1921 - F

LE ZÉNITH

COMPAGNIE ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE "TOUS RISQUES"

CAPITAL: 10 MILLIONS DE FRANCS (1/4 versé)

Abonnement
au timbre
Loi du 29 juin
1918

Branche **Tous Risques S. B. Effets Bers.** Cpt. Terme (1) Agence de **Paris - M. Goldner**

N° 42.025

LE ZÉNITH

Agent M

COMPAGNIE ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES

CONTRE "TOUS RISQUES"

Capital Social: 10.000.000 de Francs (1/4 versé)

ADR. TÉLÉG.: TOUSRISK-PARIS

TÉLÉPH.: TRUDAINE 01-30 - 01-31

CHÈQUES POSTAUX:

D C 247-12, LOI 413-79

Siège Social, 34, Rue de Châteaudun, Paris (9^e)

REÇU de Monsieur **Paul ROSENBERG** - 21 Rue de La Boétie - Paris

la somme

de **CENT CINQUANTE-TROIS FRANCS QUATRE-VINGT-DIX CENTIMES** - - - - -

pour prime d'assurance du **31 Août 1923** au **30 Septembre 1923**

suivant police N° 424,185

DECOMPTE			
Prime	Accident ou Transp...	143	00
	Incendie		
Taxe de Gestion			
Admission			
Répertoire		1	00
Droits et	Taxe agricole		
	Accident ou Transp'	4	40
Impôts	Incendie		
	Enregis'		
Divers	Taxe		
Coût de la Police		5	00
Timbre quittance		0	50
TOTAL		153	90

Paris, le 3 Septembre 1923

POUR LA COMPAGNIE:

Le Directeur Général.
Le Directeur de la Branche
"Tous Risques"



Mod. 47 - 12-22.

1) Supprimer la mention inutile.

rence de **VINGT-DEUX MILLE FRANCS** - - - - -
contre toutes pertes, incendie ou vol de tout ou partie des objets mentionnés plus loin ou contre tous dommages pouvant être subis par les dits objets.

ARTICLE 2. - Les objets assurés consistent en **bagages et effets divers dont un renard argenté d'une valeur de SEPT MILLE Francs**.

Coût du Contrat: 5 fr.

R/G.

Mod. n° 68 - 8-21

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

QUITTANCE DE LOYER

Paris - M. Goldner - 18 Rue

Washington - Paris

1921 - F

LE ZÉNITH

COMPAGNIE ANONYME FRANÇAISE D'ASSURANCES A PRIMES FIXES
CONTRE "TOUS RISQUES"

CAPITAL: 10 MILLIONS DE FRANCS (1/4 versé)

Abonnement
au timbre
Loi du 29 juin
1918

Siège Social: 34, Rue de Châteaudun, PARIS (12^e)

**POUR TOUTS CHANGEMENTS
S'adresser à**
F. GOLDNER
18, Rue Washington, PARIS (8^e)
Téléphone: ÉLISES 41-64

Adresse Télégraphique:
TOUSRISK-PARIS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- M. PLACIDE-PELTEREAU, O. ✱, Membre du Conseil d'Administration du Syndicat Général des Cuir et Chaussures, Président d'Honneur du Conseil d'Administration du "CREDIT DU NORD" à Paris;
- M. DELEBART (Georges), O. ✱, Président de la Chambre Syndicale des Joailliers, Bijoutiers et Orfèvres de Paris, Membre de la Chambre de Commerce de Paris;
- M. DELEUARDE (Desiré-C.), Administrateur-Délégué de la Compagnie Française de Réassurances générales;
- M. RYZIGER (J.) O. ✱, Président Honoraire de la Chambre Syndicale des Joailliers, Orfèvres et Diamantaires de Bruxelles, Vice-Président Honoraire du Tribunal de Commerce, Membre du Conseil Supérieur de l'Industrie et du Commerce;
- M. COLAS (Eugène), O. ✱, Membre du Conseil d'Escompte du Comptoir National d'Escompte de Paris;
- M. NICOLLE (Marcel), Président du Syndicat des Marchands de Tableaux, Objets d'Arts et Curiosités;
- M. DE VRIES (Maurice), Négociant en pierres précieuses;

M. Armand MAY, Directeur Général

ASSURANCE DES BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

Police N° 424.185	Prime	143	00
Date 31 Août 1923	Droits et impôts divers	4	40
Echéance 30 Août 1923	Droit de répertoire	1	00
Effet 31 Août 1923	Timbre quittance	0	50
	TOTAL.	148	90

Assuré Monsieur Paul ROSENBERG,

21 Rue de La Boétie, Paris.

ARTICLE PREMIER. — Le présent contrat garantit l'Assuré jusqu'à concurrence de **VINGT-DUUX MILLE FRANCS** contre toutes pertes, incendie ou vol de tout ou partie des objets mentionnés plus loin ou contre tous dommages pouvant être subis par les dits objets.

ARTICLE 2. — Les objets assurés consistent en **bagages et effets divers dont un renard argenté d'une valeur de SEPT MILLE Francs**.

Coût du Contrat: 5 fr.

R/G.

The Museum of Modern Art Archives, NY

Collection:

Paul Rosenberg

Series.Folder:

I.C.9.a

ARTICLE 3. — Ils sont couverts pendant tous les déplacements, soit pendant qu'ils sont portés, soit pendant qu'ils sont déposés en un lieu ou endroit quelconque, soit encore pendant leur transport ou leur expédition par terre ou par eau.

ARTICLE 4. — La garantie s'étend à la France, la Suisse et l'Italie.

ARTICLE 5. — Sont exclus de la garantie du contrat :

a) Les perles et pierres fines non montées, espèces, billets de banque, titres et valeurs de toute nature. Les autres objets de valeur tels que : bijoux dentelles, fourrures de prix, appareils photographiques, etc... ne seront couverts qu'autant qu'ils auront été désignés séparément dans la police. La garantie les concernant ne pourra excéder 25 % de la valeur totale assurée. Ils ne doivent pas être emballés dans les bagages enregistrés, si ce n'est de convention expresse entre les parties et à condition que mention en soit faite dans la police.

b) Les dommages causés par les mites et parasites, l'usure ou la détérioration lente, ainsi que ceux résultant de matières inflammables, explosives ou corrosives contenues dans les colis assurés.

c) Les dommages résultant de guerres civiles ou étrangères, grèves, rébellion, émeutes et mouvements populaires, l'embargo, la confiscation et la capture par les autorités douanières ou gouvernementales.

d) Les dommages causés directement ou indirectement par suite de casse aux objets essentiellement fragiles, tels que : verreries, porcelaine, glaces etc.; en ce qui concerne les autres objets, la casse ou la détérioration des colis ou leur contenu ne sont couvertes que si elles sont causées par l'eau de mer, la pluie, l'incendie, le naufrage, l'échouement, ou la collision de navires, déraillement, collision de chemins de fer ou télescopes et de façon générale, par tous les cas de force majeure.

e) Les cannes, parapluies, couvertures, effets ou objets non emballés.

f) Les dommages résultant de détournement, vol, abus de confiance ou infidélité commis par les employés, représentants ou préposés salariés au service de l'Assuré.

L'Assuré déclare ne pas exercer la profession d'artiste lyrique, dramatique ou théâtral.

ARTICLE 6. — Il est convenu entre les parties qu'aucune réclamation ne sera admise pour tout sinistre dont le coût n'atteindrait pas cinquante francs.

ARTICLE 7. — En cas d'avarie ou vol des objets assurés en cours de transport, la garantie ne sera admise à l'Assuré qu'autant que des réserves auront été faites auprès de l'Administration des transports et que cette dernière aura constaté des traces visibles d'effraction ou d'avarie.

En cas de vol autre qu'en cours du transport, l'Assuré, ses agents, ou ses représentants devront, dans les vingt quatre heures qui suivront le vol ou sa constatation, déposer une plainte entre les mains de la justice. Dans l'un

ou l'autre cas, il devra en outre en donner avis à la Compagnie, 34, rue de Chateaudun, par lettre recommandée dans les trente jours qui suivront la constatation du sinistre; passé ce délai, il sera déchu de tous ses droits.

ARTICLE 8. — Si au moment d'un sinistre, l'Assuré est déjà couvert par une autre Compagnie pour le même risque, la Compagnie LE ZENITH ne sera tenue de contribuer au règlement que pour sa part proportionnelle.

ARTICLE 9. — S'il résulte des estimations que la valeur des objets assurés excède la somme garantie, l'Assuré sera considéré comme son propre assureur pour l'excédent et supportera sa part de dommages au marc le franc.

ARTICLE 10. — Le montant de l'indemnité due par la Compagnie en cas de sinistre sera réglé dans les quinze jours qui suivront la date à laquelle l'importance du dommage aura été établie d'un commun accord.

ARTICLE 11. — La durée du présent contrat est fixée : à une période commençant le TRENTE & UN AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS et se terminant le TRENTE SEPTEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-TROIS.

ARTICLE 12. — La Compagnie se réserve la faculté de résilier par lettre recommandée la présente police dès que le total des sinistres réglés et évalués dépasse le montant des primes échues qui, en tous cas, lui resteraient acquises.

Cette résiliation prendra effet quatre jours francs après l'envoi de la dite lettre recommandée.

ARTICLE 13. — La prime payable au comptant et d'avance est fixée à la somme de : CENT CINQUANTE-TROIS FRANCS 90 Centimes - - - - - se décomposant comme suit :

Prime nette	143.00
Frais adm. Répertoire, Timbre quit.	1.50
Timbre 8 % ^{es} Enregistrement 2.25 %	4.40
	<hr/>
Total	148.90
	<hr/>
Coût du contrat	5.00
	<hr/>
	153.90
	<hr/>
A payer à l'émission du contrat	

Fait double à Paris, le 3 Septembre 1923,
pour prendre effet le TRENTE & UN AOUT MIL NEUF CENT VINGT-TROIS

L'Assuré :

Pour la Compagnie :

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

"Eugène Rogues"

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

BELLE JARDINIÈRE



Fleurs Naturelles

M^{me} Marlin

·3·
Rue la Boétie
PARIS

Monsieur Rosenberg 33 rue la Boétie Paris le 9 juillet 1923

Ma facture

610⁵⁰

Pour



183

3047

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DELLE JARDINIÈRE

LOCATION DE GRAND LUXE

GRAND GARAGE DU GOLF

Deauville

L. WILLAUME, DIRECTEUR

Avenue de la République

TÉLÉPHONE 4-07

100 VOITURES
Atelier de Premier Ordre

Agences Citroën, Hispano-Suiza

ÉQUIPES, STOCKS

Nice - Elysée Auto-Car, 6, Prom. des Anglais

M

Comptant

Doit

Deauville, le

192

Imp. de "L'Éclair de Nice" - N° 1174

55 l essence
3 bidons Huile

96
31.50

127.50



QUITTANCE DE LOYER

11112 P

ANGLO-AMÉRICAINES

HAUTE QUALITÉ INDUSTRIELLES

3047

TELEPHONE: WAGRAM
ADRESSE: TELEGRAM: ANFI-BO

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

PELLE TARDINIÈRE

AUTOMOBILES



Fleurs Na

Me

TÉLÉPHONE
CENTRAL 56-52



Monsieur Rosenberg 23 rue de la Harpe PARIS le 27 Juin 1925

<i>23</i>	<i>1 coussin oeillets</i>	<i>210</i>
<i>29</i>	<i>1 couronne</i>	<i>400</i>
		<i>610,00</i>

1925

3047

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

PELLE TARDINIÈRE

AUTOMOBILES - ÉLECTRICITÉ
Équipement & Accessoires

TELEP. WAGRAM
 ADRESSE TELEGRAPH. AMFIB

3047

- FIBRE VULCANISÉE AMÉRICAINNE
- AMIANTES
- TRADE MARK
- CHEKKO™ POUR FREINS & EMPREYAGES
- COURROIE CHAÎNE G.K.
- TOILES EMERIL ANGLAISES
- JOINT MOTORITE™ P.H. PRESSION
- COURROIES BALATA GANDY
- COURROIES CUIR™ F.F.
- AGRATES BRISTOL JACKSON HARRIS
- ETC.

COMPTOIR DES SPÉCIALITÉS INDUSTRIELLES

IMPORT ANGLO-AMÉRICAINES

GROS 2 RUE DU COLONEL MOLL

(13 Rue des Acacias)

CHEKKO & BREKNO
 PARIS le 6 19 12 1923
 M. Rosenberg
 Dct

1 ^{er} 20 Chekko 3000 fr Renault	68 50	82 20
Revenu	15 20	12 20
		69 80
Les Revenu de 67	6 20	3 60
		73 40
		1 20
		73 70



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

AUTOMOBILES - ÉLECTRICITÉ

Équipement Électrique des Automobiles
Bobinage - Réparation d'Accumulateurs

Ch. MAUGENDRE

51, RUE DE PONTHEIU, PARIS VIII^e

TÉL. ELYSÉES 36-53

M. Rosenberg *Doit*

LE 10 janvier 1925

1 charge batterie n. 1.	17 ⁰⁰
démontage quai	
nettoyage et mise	
à l'essai un jour de	
collecteur remontage	
et essais.	32 ⁰⁰
1 verre batterie n. 1.	1 ⁵⁰
et montage	
	<hr/>
	51 ⁰⁰
	51 ⁰⁰
	<hr/>
	51 ⁰⁰



E
 201
 CURSALES
 Clichy
 BELLE
 UX
 YANGERS
 ES

E & C^{ie}

N° 207-A

250
30
25
<hr/>
305
050
<hr/>
305 50
etc

QUITTANCE DE LOYER

M. Rosenberg

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

FOURNITURES GÉNÉRALES POUR CYCLES & AUTOMOBILES

Pneumatiques neufs et d'occasion

Dépôt des principales Marques

RÉPARATIONS
en tous genres
RECHAPAGES

Huiles, Essences, Graisses
OUTILLAGE
ROSSERIE
Boulonnerie

RECHARGES DE BOUTELLES
à Air et Acétylène

A. VITTECOQ

99, Rue Cardinet, 99

PARIS (XVII^e)

E

198 201

CURSALES
S
Clichy
ELLE
AUX
VIANGERS
ES

QUITTANCE DE LOYER

JL

Dait

Le 27 février 1923

1 chambre n. 80x110	36	50
réparat. 2 chambres	11	50
	47	50

E. & C^{ie}

NT 207-A

250
50
25
305
50
305 50
etc

Mr. Rosenberg

Bertin

TELEPHONE: GUTENBERG 06-83 & 06-84
25-82 & 25-88

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

AUTOS - ÉLECTRICITÉ
Lumière -- Démarrage -- Bobinage

CH. MAUGENDRE

20, Rue du Colisée, PARIS (8^e)

Atelier réparations Auto: PARIS

Atelier réparations Électrique: NEUILLY

Monsieur Rosenberg Doit

LE 19 Mars 1929

2 vis platine magnète	28 ⁰⁰
2 bougies Bosch	19 ⁰⁰
1 jeu charbon North East	11 ⁰⁰
6 bagues entremont	
de Dynamar 150	9 ⁰⁰
	<hr/>
	67 ⁰⁰

Ch. Maugendre
COMPTANT

CURSALES
S
Clichy
ELLE
AUX
DIANGERS
ES

E & C^{IE}

N° 207-A

250
30
25
<hr/>
305
050
<hr/>
305 50
etc

Dertin

TELEPHONE: GUTENBERG 06-83 & 06-84
25-82 & 25-88

QUITTANCE DE LOYER

Mr. Rosenberg

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

HARDY

le 5/3/25.

100

RE

101

QUITTANCE DE LOYER

VE
HON
B

Compte Rendu
M.

Recevoir les loyers de la place et
de la rue - réparations diverses
Recevoir en sus
Personne repignée par la place et
comme au détail

ACCURSALES
RIS
de Clichy
ARCELLE
EAUX
NYANGERS
ITES

a
25 NE & C-

Cap

P. N°207-A

20
30
25
305
050
20550

Mr. Rosenberg

Essant De gorne et Cie
Berlin

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

BELLE JARDINIÈRE

PARIS 2, RUE DU PONT NEUF

PARIS 1855 SEULE MÉDAILLE D'HONNEUR - PARIS 1867 SEULE MÉDAILLE D'OR NOMINATIVE
PARIS 1878 · 1889 · 1900 · HORS CONCOURS MEMBRE DU JURY

VÊTEMENTS TOUT FAITS
ET SUR MESURE
POUR
HOMMES, DAMES & ENFANTS

BONNETERIE · LINGERIE
CHAPELLERIE
CHAUSSURES
CRAVATES · GANTS
PARFUMERIE ETC.



SEULES SUCCURSALES
PARIS
11, Boulevard Clichy
LYON · MARSEILLE
BORDEAUX
NANTES · NANCY · ANGERS
SAINTES

CHÈQUES POSTAUX DE PARIS. N° 282-45

QUITTANCE DE LOYER

Mr. *Joseph* *Doit à*
100 Rue de la Harpe
Paris 13^e arr.
BESSAND BIGORNE & C^{IE}

Imp. G. Lamy Paris

Paris le 18.5. 1923

CPP N°207-A

<i>Copran</i>	<i>2 francs poubelle à 12/</i>	<i>20</i>
	<i>colle parquets</i>	<i>30</i>
	<i>1/2 gants noirs</i>	<i>25</i>
		<i>305</i>
	<i>Timbre</i>	<i>050</i>
		<i>305 50</i>
	<i>J. Acquit</i>	
	<i>J. Bessand Bigorne et C^{ie}</i>	
	<i>Bertin</i>	



Mr. Rosenberg

TELEPHONE: GUTENBERG 06-83 & 06-84
25-82 & 25-88

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

203
B.P.F. 91075.

M^r Rosenberg
Terme de juillet 1913.

Loyer	1625	00
Portes et Fenêtres	1	65
Droits proportionnels	53	40
Ombre et Enregistrement		
Balayage		
Ramonnage		
Eau		
Eclairage		
Produits ménagers	13	-
Timbre	1	-
N° 0150 Total	1694	05

Obligations des Locataires

Un locataire ne peut déménager avant d'avoir:
1° Justifié au propriétaire par une quittance du
Propriétaire qu'il a acquitté toutes ses contributions de
l'année courante; 2° Payé ou reçu compte par écrit dans
les délais prescrits; 3° Fait exécuter toutes les réparations
locatives à sa charge ou avant l'usage ou d'après
l'état des lieux.

Un locataire ne peut céder son bail, ni louer ou sous
louer sans l'autorisation écrite du propriétaire.
Sans ordonnance de police il est défendu de mettre des
pots, caisses à fleurs ou cages sur les escaliers.

QUITTANCE DE LOYER

Maison n° 2 à Paris et en face la Boétie

*Je soussigné gérant
de ladite maison, reconnais avoir reçu de
Monsieur Rosenberg*

*la somme
de mille six cent quatre vingt quatre francs 05.
pour le terme de loyer échû le premier
juillet mil neuf cent vingt trois*

Dont quittance sous toutes réserves de droit

Paris, le 1^{er} juillet 1913.



L. Rivin

MA

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

203
B.S.F. 91075.

Reçu de M. Paul
Rosenberg le somme de: Neuf
cent dix francs 10/100 francs
solde de son compte à ce jour,
son trésorier ci-dessus.

Paris le 17 juillet 1903

P. Hany



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

R. GAILLARD, ARCHITECTE, D.P.L.G.

21, RUE DE LA BOËTIE - TÉL. 574-92

Année 19
Mandat N°

Propriété de Monsieur Rosenberg
située à 21 rue de la Boétie

Somme à payer

Demande de Paiement

FR.

"ZURICH"

COMPTE COURANT-POSTAL
N° 9747-PARIS

Compagnie Générale d'Assurances contre les Accidents et la Responsabilité Civile

SOCIÉTÉ ANONYME A PRIMES FIXES - CAPITAL SOCIAL : FR 10.000.000 DONT 7.500.000 VERSÉS

DIRECTION POUR LA FRANCE ET L'AFRIQUE DU NORD A PARIS, 9, RUE PILLET-WILL

Administration Spécialisée Algérie à Alger, 46, Rue d'Isly

POLICE N° 119 727 AGENCE DE PARIS N° 5000

Quittance de prime

(Assurance Ouvrière)

GENRE D'ASS. MIXTE N°

Monsieur Paul ROSENBERG

21. Rue de la Boétie

PARIS

PRIME	Frs..	135
FRAIS ACCESSOIRES		
Droit fixe,		0 50
Timbre à 8‰	} Let. 46 25 Juin 1923	4.10
Enregist. à 2,25‰		
Timbre quittance,		50
TOTAL...		140 10

a payé à la Compagnie "ZURICH" la somme détaillée ci-contre en vertu de la Police désignée ci-dessus pour le temps du 13/2/23 au 12/2/24

PARIS, LE 1. FEVRIER 1923

LA DIRECTION.

5.10



14 FEVRIER 1923
PARIS
27 FEVRIER 1923
9 MARS 1923

E. Keller

Paris, le 26 Juillet 1924.

Reçu le présent bon et pour acquit de la somme de

Paris, le _____ 19____
L'Entrepreneur,

Mod. 115

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series/Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

R. GAILLARD, ARCHITECTE, D.P.L.G.

21, RUE DE LA BOÉTIE - TÉL. 574-92

Année 19
Mandat N°

Propriété de Monsieur Rosenberg
située à 21 rue de la Boétie

Somme à payer

Demande de Paiement

Monsieur Marij Entrepreneur de Electricité
demeurant 1 rue de Laborde et 8 galerie de Cherbourg
demande qu'il lui soit fait paiement de la somme de
pour solde travaux d'installations électrique

Paris, le 29 JUL 1919 19

Avis de l'Architecte

L'Architecte soussigné ou
la demande ci-dessus, montant à la somme de
- 1298.72 -
l'avancement des travaux d'après règlement

certifie qu'il peut être payé à Monsieur Marij
Entrepreneur de Electricité la ^{montant de ses mémoires} somme de 17.800.50 et 125.00 antérior. 925.00
Paris, le 29 juillet 1919

Reçu le présent bon et pour acquit de la somme
de

Paris, le _____ 19
L'Entrepreneur,

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

SUCCURSALE
DES
Établissements Lyonnais
ROCHET-SCHNEIDER

PARIS Référence 88.-

Feuille N° 1 PARIS, le 6 Décembre 1922. *126*

DEVIS DES TRAVAUX A EFFECTUER SUR VOITURE 18 HP N° 16.549
SERIE 16.500 Appartenant à Monsieur R O S E M B E R G
21, Rue La Boétie, 21
P A R I S .-

Démontage des mâchoires de frein sur différentiel, de la cardan et de la poulie-Remplacer la poulie, vérifier la cardan-Remplacer les segments de frein sur différentiel-Remplacer les segments des mâchoires de frein sur pont arrière- Remise en état des articulations du plafonnier de commande de frein sur roues.Remise en état du tyrau de graissage de pont-Démonter l'embrayage et enlever le moteur du châssis-Remplacer les rivets des traverses supportant le moteur-Remplacer un étrier de moteur de lancement-Remplacer la bague de l'arbre de commande de magnéto..

Rectifier l'alignement de la dynamo et de la magnéto.
Vérification et mise en charge de la batterie d'accus.
Refixer les colliers de la canalisation d'éclairage à l'avant du châssis-Remplacer une butée à billes sur pont arrière.

Main d'oeuvre : 450.--

FOURNITURES

1 Poulie de frein s/différentiel	150 %	46.30	
2 Segments pour d°	" 3.50	7.--	
4 Segments pour frein sur roues	" 5.50	22.--	
1 Bague pour commande magnéto	"	9.15	
5 Litres eau acidulée	net 1.--		5.--
4 Bagues pour arbres ode frein s/roues	150 % 1.50	6.00	
12 Rivets de 6 x 20	net 0.20		2.40
32 Rivets de 4 x 15	" 0.15		4.80
25 Boulons de 10 x 35 têtes rondes	" 0.60		15.--
1 Turbine chasse-huile pour arbre de commande magnéto	150%	2.35	
1 Etrier de fixation pour moteur de lancement	"	16.20	
2 Joints bouchons soupapes	net 0.75		6.--
4 " pour bouchons collecteur d'eau	" 0.95		3.80
2 " bouchons ramonage	" 0.75		1.50
4 " bouchons pour robinets de décom- pression	" 0.20		0.80
4 " ovales pour collecteur échappet.	" 1.10		4.40
		-----	-----

A reporter : 109.-- 493.70

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

SUCCURSALE
DES
Établissements Lyonnais
ROCHET-SCHNEIDER

Feuille N° 1 PARIS, le 6 Décembre 1922. *104*

PARIS Référence 88.-

DEVIS DES TRAVAUX A EFFECTUER SUR VOITURE 18 HP N° 16.549
SERIE 16.500 Appartenant à Monsieur ROSENBERG
21, Rue La Boétie, 21
PARIS.-

Démontage des mâchoires de frein sur différentiel, de la cardan et de la poulie-Remplacer la poulie, vérifier la cardan-Remplacer les segments de frein sur différentiel-Remplacer les segments des mâchoires de frein sur pont arrière- Remise en état des articulations du plateau de commande de frein sur roues.Remise en état du tuyau de graissage de pont-Démonter l'embrayage et enlever le moteur du châssis-Remplacer les rivets des traverses supportant le moteur-Remplacer un étrier de moteur de lancement-Remplacer la bague de l'arbre de commande de magnéto.-

Rectifier l'alignement de la dynamo et de la magnéto.
Vérification et mise en charge de la batterie d'accus.
Refixer les colliers de la canalisation d'éclairage à l'avant du châssis-Remplacer une butée à billes sur pont arrière.

Main d'oeuvre : 450.--

- FOURNITURES -

1 Poulie de frein s/différentiel	150 %	46.30	
2 Segments pour d°	" 3.50	7.--	
4 Segments pour frein sur roues	" 5.50	22.--	
1 Bague pour commande magnéto	"	9.15	
5 Litres eau acidulée	net 1.--		5.--
4 Bagues pour arbres cde frein s/roues	150 % 1.50	6.00	
12 Rivets de 6 x 20	net 0.20		2.40
32 Rivets de 4 x 15	" 0.15		4.80
25 Boulons de 10 x 35 têtes rondes	" 0.60		15.--
1 Turbine chasse-huile pour arbre de commande magnéto	150%	2.35	
1 Etrier de fixation pour moteur de lancement	"	16.20	
8 Joints bouchons soupapes	net 0.75		6.--
4 " pour bouchons collecteur d'eau	" 0.95		3.80
2 " bouchons ramonage	" 0.75		1.50
4 " bouchons pour robinets de décompression	" 0.20		0.80
4 " ovales pour collecteur échappet.	" 1.10		4.40

A reporter : 109.-- 493.70

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

SUCCESSALE
DES
Établissements Lyonnais
ROCHET-SCHNEIDER
PARIS

Feuille N° 2 PARIS, le 6 Décembre 1922.

Monsieur ROSENBERG
21, Rue La Boétie, 21,
PARIS.-

200

LB.
Référence 88.-

Reports :	109.--	493.70
1 Joint clingant pour collecteur d'eau net		3.--
1 Butée à billes 609	150 % 16.80	
6 Boulons de 10 x 25 net 0.55		3.30
2 " d'assemblage ressort arrière 150 % 1.55		3.10
8 Boulons de 6 x 20 net 0.20		1.60
6 Axes de 9 x 40 " 0.60		3.60
FOURNITURES DIVERSES.....		10.--

128.90

Hausse 150 % sur 128.90..... 193.35 322.25
837.45

Main d'oeuvre : 450.--
Fournitures : 387.45
837.45

Accepté le :

Ces prix s'entendent sans autres prix et fournitures que ceux stipulés ci-dessus, anciennes pièces non rendues, paiement au comptant, à la livraison, 11, Rue de Berri, PARIS.-

En cas de non acceptation de votre part, le montant des travaux vous sera débité au prorata du temps passé et des pièces fournies.

Établissements LYONNAIS ROCHET-SCHNEIDER
Le Directeur de la Succursale de Paris

J. Saut

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

209

Reçu de Monsieur Paul
Rosenberg, d'après les instructions
de Monsieur Mestcherskoff
les tableaux suivants par Henri
Rousseau :

- 1^o Les singes
 - 2^o L'allee
 - 3^o Les pêcheurs
 - 4^o Le portrait de femme Bernier.
- criste



Henri Rousseau

Chansky

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

210

Reçu de Monsieur Paul Rosenberg,
pour le compte de Monsieur Josef
Skarsky, un billet par la poste
"Le Béjarne"

Paris le



Skarsky

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

112

Reçu de Monsieur Paul
Rosenberg un carton marqué
P.R. 91 - pour être expédié
à Monsieur Louis Stent, Laine -
des Papiers instructeurs. -

Paris le 25 Juin 1933



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

213

Reçu de Monsieur Paul Rosenberg
une caisse P.R. 69 - contenant
des tableaux - pour être expédiée
à M. M. Duran Brothers à
New York

Paris, le 27 Juin 1923. -

Pour M. Mallou & Co
Coburg



FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Direction des Services Extérieurs

Service Central des Abonnés

COMPTEURS

ET

COMPTES COURANTS

SOCIÉTÉ DU GAZ DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS

Siège Social : 6 Rue Condorcet — PARIS (IX^e)

RÉGIE INTÉRESSÉE

EXPOSITION D'APPAREILS : 8, Rue Condorcet (9^e arr^t). — 25, Rue Turbigo (3^e arr^t).
 — 92, Boulevard Raspail (6^e arr^t). — 33, Avenue Hoche (6^e arr^t). — 53, Boulevard
 Rochechouart (9^e arr^t). — 184, Rue du Faubourg Saint-Martin (10^e arr^t). — 83, Boule-
 vard Voltaire (11^e arr^t). — 43, Avenue de Saint-Mandé (12^e arr^t). — 297, Rue de
 Vaugirard (15^e arr^t). — 16, Rue Franklin (16^e arr^t). — 5 et 7, Rue Meissonnier (17^e arr^t).
 94, Rue de Belleville (20^e arr^t).
 CUISINE DÉMONSTRATIVE : 45, Rue Lafayette (9^e arr^t).

Division.	0 #
Carnet ..	1 2 2 #
Folio ...	8 5 #
A. S. G.	1 5 #
Etage...	3 #

QUITTANCE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR

M PAUL ROSENBERG

Rue LA BOÉTIE 21

Chiffres relevés au compteur	
I JUIL	1 3 8 8 #
II SEPT	

Consommation (mètres cubes)

GAZ à 0 fr. 40 le m. c. . . .

Réduction pour GAZ à 0 fr. 30 le m. c. . . .

MONTANT NET. . . .

Location du branchement. . . . 1 1 5

Location et entretien. . . .

Entretien simple. . . .

Majoration pour achat. . . .

Location de — Radiateur. . . .

Timbre. . . .

TOTAL. . . . 1 1 5 #

Par suite de la diminution du personnel résultant de l'état de guerre, les relevés des compteurs ont dû être effectués à des intervalles un peu plus éloignés.

En conséquence, pour la période de 6 mois, d'Avril à Septembre inclus, il ne sera présenté que 5 quittances sur lesquelles seront portés les frais accessoires des mois d'Avril, Mai, Juin, Juillet et Août.

Les frais accessoires du mois de Septembre cumulés avec ceux du mois d'Octobre seront portés sur la quittance suivante.

POUR ACQUIT Frais accessoires
 Le Caisier pour le Sous-Caisier
 mois de
 tout
 1919

Dont quittance, sous toute réserve, qui pourraient être dues pour factures antérieures.

N. B. Le montant de la présente facture est payable à l'échéance nonobstant toutes réclamations, auxquelles il sera d'ailleurs fait droit si elles sont fondées.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : — Voir au dos.

P Q

G. M. Paris. — Mod. 1838 - 1

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DATES des PRÉSENTATIONS	RÉPONSES FAITES AUX GARÇONS DE RECETTES

BUREAUX DE SECTIONS
POUR LES ABONNEMENTS ET LES RÉCLAMATIONS
ET MAGASINS D'EXPOSITION D'APPAREILS A GAZ

N ^{os} des Sections	ADRESSES DES SECTIONS ET DES MAGASINS D'EXPOSITION	ARRONDISSEMENTS DESSERVIS	NUMÉROS DU TELEPHONE
1	Rue Baillif, 1 (près la Banque de France)	1 ^{er} et 2 ^e	Gut. 03-85
2	Rue de Turbigo, 65 Magasin d'exposition	3 ^e et 4 ^e	Arch. 31-03
3	Rue Monge, 106.	5 ^e et 13 ^e	Gob. 06-69
4	Boulevard Raspail, 92 Magasin d'exposition	6 ^e et 14 ^e	Saxe 03-50
5	BUREAU PRINCIPAL : Rue de Vauggard, 297 Magasin d'exposition	45 ^e	Saxe 56-43
	BUREAU ANNEXE : Avenue Duquesne, 13	7 ^e	Saxe 07-06
6	Avenue Hoche, 25 Magasin d'exposition	8 ^e	Elysées 05-11
7	Rue du faub ^{is} St-Martin, 184 Magasin d'exposition	10 ^e	Nord 05-54
8	Boulevard Voltaire, 83 Magasin d'exposition	11 ^e	Roq. 00-46
9	Rue de Belleville, 96 Magasin d'exposition	19 ^e et 20 ^e dans le quartier de Charonne	Roq. 36-68
10	BUREAU PRINCIPAL : Boulevard Rochechouart, 53 Magasin d'exposition	18 ^e Nord des rues Marcadet, Ordener (Nos 1 et 2 à 20 et 21) et Riquot	Gut. 03-87
	BUREAU ANNEXE : Rue Lapeyrière, 2	Nord des rues ci-dessus indiquées	Marc. 07-86
12	Avenue de St-Mandé, 43 Magasin d'exposition	12 ^e plus le quartier de Charonne	Roq. 48-80
15	Rue St-Lazare, 40 (à l'angle de la rue Tailbout)	9 ^e	Gut. 03-88
16	Rue Franklin, 16 Magasin d'exposition	16 ^e	Passy 94-28
17	Rue Meissonnier, 5 et 7 Magasin d'exposition	17 ^e	Wag. 20-47

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

Direction des Services Extérieurs
Service Central des Abonnés

COMPTEURS
ET
COMPTES COURANTS

SOCIÉTÉ DU GAZ DE PARIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.000.000 DE FRANCS
Siège Social : 6, Rue Condorcet - PARIS (IX^e)

RÉGIE INTÉRESSÉE

EXPOSITION D'APPAREILS : 5, Rue Condorcet (9^e arr^e). - 65, Rue Turbigo (3^e arr^e).
- 92, Boulevard Raspail (8^e arr^e). - 23, Avenue Hoche (8^e arr^e). - 83, Boulevard
Rochebournet (9^e arr^e). - 184, Rue du Faubourg Saint-Martin (10^e arr^e). - 83, Boule-
vard Voltaire (11^e arr^e). - 43, Avenue de Saint-Mandé (12^e arr^e). - 207, Rue de
Vaugirard (15^e arr^e). - 16, Rue Franklin (16^e arr^e). - 6 et 7, Rue Meissonnier (17^e arr^e).
96, Rue de Belleville (20^e arr^e).
CUISINE DEMONSTRATIVE : 45, Rue Lafayette (9^e arr^e).

Division.	6 #
Carnet...	122 #
Folio...	83 #
A. S. G.	10 #
Etage...	3

QUITTANCE D'ABONNEMENT AU COMPTEUR

M. PAUL ROZENBERG

Rue LA BOÉTIE 21

115
115
230

Chiffres relevés au compteur

7 AOÛT 58 #
12 SEPT

Consommation (mètres cubes)

GAZ à 0 fr. 40 le m. c. . . .
Réduction pour GAZ à 0 fr. 30 le m. c. . . .

MONTANT NET. . . .	
Location du branchement. . . .	115
Location et entretien. . . .	
Entretien simple. . . .	
Majoration pour achat. . . .	
Location de ___ Radiateur. . . .	
Timbre. . . .	
TOTAL. . . .	115

Par suite de la diminution du personnel résultant de l'état de guerre, les relevés des compteurs ont dû être effectués à des intervalles un peu plus éloignés.

En conséquence, pour la période de 6 mois, d'Avril à Septembre inclus, il ne sera présenté que 5 quittances sur lesquelles seront portés les frais accessoires des mois d'Avril, Mai, Juin, Juillet et Août.

Les frais accessoires du mois de Septembre cumulés avec ceux du mois d'Octobre seront portés sur la quittance suivante.

POUR ACQUITTÉ frais accessoires
Le Caissier principal Le Sous-Caissier
Aout 1919

Dont quittance, sous toute réserve, de la somme qui pourrait être due pour fournitures antérieures.

Le montant de la présente facture est payable à présentation, nonobstant toutes réclamations, auxquelles il sera à l'avenir fait droit si elles sont fondées.

RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS : - Voir au dos.

Paris. - Mod. 1838 - 1

FOR STUDY PURPOSES ONLY. NOT FOR REPRODUCTION.

The Museum of Modern Art Archives, NY	Collection:	Series.Folder:
	Paul Rosenberg	I.C.9.a

DATES des PRÉSENTATIONS	RÉPONSES FAITES AUX GARGONS DE RECETTES

BUREAUX DE SECTIONS
POUR LES ABONNEMENTS ET LES RÉCLAMATIONS
ET MAGASINS D'EXPOSITION D'APPAREILS A GAZ

N ^{os} des Sections	ADRESSES DES SECTIONS ET DES MAGASINS D'EXPOSITION	ARRONDISSEMENTS DESSERVIS	NUMÉROS DU TÉLÉPHONE
1	Rue Baillif, 1 (près la Banque de France).	1 ^{er} et 2 ^e	Gut. 03-85
2	Rue de Turbigo, 65 Magasin d'exposition	3 ^e et 4 ^e	Arch. 31-03
3	Rue Monge, 106.	5 ^e et 13 ^e	Gob. 06-69
4	Boulevard Raspail, 92 Magasin d'exposition	6 ^e et 14 ^e	Saxe 03-50
5	BUREAU PRINCIPAL : Rue de Vaugigard, 297 Magasin d'exposition	15 ^e	Saxe 56-43
	BUREAU ANNEXE : Avenue Duquesne, 13	7 ^e	Saxe 07-06
6	Avenue Hoche, 25 Magasin d'exposition	8 ^e	Elysées 05-11
7	Rue du faub ^s St-Martin, 184 Magasin d'exposition	10 ^e	Nord 05-54
8	Boulevard Voltaire, 83 Magasin d'exposition	11 ^e	Roq. 00-46
9	Rue de Belleville, 96 Magasin d'exposition	19 ^e et 20 ^e plus le quartier de Charonne	Roq. 36-68
10	BUREAU PRINCIPAL : Boulevard Rochechouart, 53 Magasin d'exposition	18 ^e Sud des rues Mareuil, Orléans (Nos 1 et 2 à 29 et 21) et Riquet.	Gut. 03-87
	BUREAU ANNEXE : Rue Lapeyrère, 2	Nord des rues et de ceux indiqués	Marc. 07-86
12	Avenue de St-Mandé, 43 Magasin d'exposition	12 ^e plus le quartier de Charonne	Roq. 48-80
15	Rue St-Lazare, 40 (à l'angle de la rue Taillbout).	9 ^e	Gut. 03-88
16	Rue Franklin, 16 Magasin d'exposition	16 ^e	Passy 94-28
17	Rue Meissonnier, 5 et 7 Magasin d'exposition	17 ^e	Wag. 20-47